

Verbatim du Conseil d'Administration du 24 septembre 2018

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

- Membres présents ou représentés
Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX (présente jusqu'à 16h45),
Monsieur Louis de MESNARD,
Madame Emmanuelle VENNIN.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

- Membres présents ou représentés
Monsieur Laurent BRACHAIS (procuration à Emmanuelle VENNIN),
Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAU,
Monsieur Philippe SALVADORI,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (présente jusqu'à 14h45),
Monsieur Jean SUISSE (présent jusqu'à 17h45).

Collège des personnels BIATSS

- Membres présents ou représentés
Madame Delphine BADIAN (procuration à David COUSSON),
Madame Tania CARNET (présente jusqu'à 17h30),
Monsieur Cédric CLERC (présent jusqu'à 16h),
Monsieur David COUSSON (présent jusqu'à 17h20 puis procuration à Sébastien CHEVALIER).
- Membre Excusé
Monsieur Alexandre FOURNIER.
- Membre absent
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

- Membres présents ou représentés
Madame Ambre ADAMIAK,
Monsieur Alexandre ARMAND (procuration à Amélie BOUDIER),
Madame Amélie BOUDIER,
Monsieur Théo CADEL (procuration à Ambre ADAMIAK),
Monsieur Pierre-Louis MAGNAT,
Madame Clara PRIVÉ (présente jusqu'à 17h).

Personnalités extérieures

- Membres présents ou représentés
Madame Elisabeth BEAU (procuration à Frédéric DEBEAUFORT),
Monsieur Lionel BRETILLON (procuration à Stéphanie GRAYOT-DIRX),
Madame Aline GRANDIDIER (procuration à Cédric CLERC),
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Jean SUISSE),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Alain BONNIN),
Monsieur Jean-Claude MEUNIER-LARIOTTE (procuration à Sandrine ROUSSEAU),
Madame Pascale PONSE (procuration à Louis de MESNARD).
- Membre absent
Madame Maude CLAVEQUIN.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget, aux investissements et au pilotage,
Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle des Ressources humaines,
Monsieur Sylvain TRICHARD-COMPAROT, Directeur de cabinet du Président de l'université.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président.....	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 10 juillet 2018.....	7
IV) Questions financières.....	8
1. Orientations budgétaires 2019.....	8
III) Questions relatives aux ressources humaines.....	19
Campagne d'emplois 2019 enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS.....	19
IV) Questions financières (reprise).....	38
2. Demande de remise gracieuse des sommes mises à la charge de l'Agent comptable.....	38
3. Harmonisation des tarifs VAE doctorat avec UBFC.....	40
4. Tarifs, subventions et dons.....	43
5. Sorties d'inventaire.....	43
V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 17 septembre 2018.....	43
1. Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) : composition de la Commission UB.....	43
2. Référentiel commun des études 2018-2019.....	48
3. Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 6 septembre 2018.....	51
- Annexes aux fiches filières relatives aux parcours personnalisés de formation dans le cadre du dispositif AGIL.....	51
- Projets internationaux.....	54
- UFR STAPS : projet de délocalisation en Grèce de la Licence STAPS.....	55
- Charte relative à la césure à l'Université de Bourgogne : actualisation et modifications.....	65
- Diplômes d'université et formations courtes.....	66
- Diplômes nationaux.....	70
VI) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 19 septembre 2018.....	74
Demande de financement régional déposée par la Mission Culture Scientifique pour l'Expérimentarium.....	74
VII) Commission « Europe et International » de l'uB.....	81
Désignation des membres de la commission « Europe et International » par le Conseil d'Administration de l'uB.....	81
VIII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats.....	82
1. Passage de l'UNT (Université Numérique Thématique) d'UNISCIEL (Université des sciences en ligne) en GIP.....	82
2. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	83
3. Compte rendu des conventions hors subventions.....	84
IX) Questions diverses.....	84

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018)

*(La séance est ouverte à 13 h 30 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Chers collègues, chers amis, je vais ouvrir ce conseil d'administration.

Je vous remercie d'être toutes et tous présents.

On a un ordre du jour qui est lourd aujourd'hui puisqu'on devra débattre et délibérer, d'une part, sur les orientations budgétaires pour l'année 2019 et sur la partie de notre dotation qui est la dotation État et puis, d'autre part, sur la campagne d'emplois 2019 pour les enseignants/enseignants-chercheurs et pour les personnels administratifs, techniques et de bibliothèques.

Je vais ouvrir ce conseil par quelques éléments d'information sur les dernières semaines.

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Tout d'abord, je voudrais vous dire que nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous Mme Emmanuelle Vennin qui est professeure à l'UFR SVTE et qui intègre notre conseil d'administration suite au départ à la retraite de Sylviane Leoni.

Donc bienvenue. Bienvenue au conseil d'administration, Emmanuelle.

Parmi les points d'information, je voudrais rapidement broser avec vous quelques éléments de ces quelques dernières semaines.

D'abord, vous dire que nous avons rencontré, Christelle Serée-Chaussinand et moi, le 13 septembre dernier, une délégation de l'inspection générale dont l'objectif est de faire le suivi du dossier Parcoursup.

Vous savez que notre université fait partie des quelques universités en France qui ont été suivies depuis le mois de février, je crois, par l'inspection générale pour identifier les difficultés et problèmes qui se posent dans le déploiement de Parcoursup. On était, là, sur la dernière étape, je crois, de ce suivi de l'année.

Le message que je retiens de l'inspection générale, c'est que l'université de Bourgogne, du début à la fin de la procédure, est considérée comme une université qui a été tout à fait exemplaire dans le déploiement de cette nouvelle démarche.

Et de façon plus précise et chiffrée en ce début d'année, donc au 17 septembre maintenant, les inscriptions en première année à l'université de

Bourgogne sont en hausse provisoire de 7,9 % par rapport à l'année passée, à la même date. Nous avons, au 17 septembre, 6 032 étudiants qui sont inscrits en première année, ce qui, à date constante, représente 441 étudiants de plus par rapport à l'an passé.

Je vous rappelle deux grands chiffres. Au niveau de l'académie, l'estimation est de l'ordre de 500 bacheliers supplémentaires. Sur ces 500 bacheliers supplémentaires, nous avons, vous vous en souvenez, décidé d'augmenter nos capacités d'accueil d'environ 250. C'est-à-dire qu'on avait considéré que l'université de Bourgogne prenait à son compte cette augmentation de la démographie potentielle des étudiants pour la moitié de cette augmentation et, en réalité, nous sommes toujours... nous sommes aujourd'hui à 441 étudiants de plus.

Alors, probablement, il y aura des rééquilibrages qui vont se faire. Peut-être y a-t-il eu des inscriptions qui se sont faites de façon anticipée. Toujours est-il qu'on est, vous voyez, d'ores et déjà au-delà de cette augmentation que nous avons prévue de 250 étudiants par rapport à l'année 2017.

Et puis si on regarde en cette rentrée les inscriptions globales d'entrants et de réinscriptions, elles sont à la hausse de 5,7 % par rapport à l'an passé et toujours au 17 septembre, nous avons inscrit 22 574 étudiants, ce qui représente 1 213 étudiants de plus que l'an passé, à la même date.

Et donc tout ceci est bien conforme à la fois aux projections qu'on peut se faire en matière de démographie étudiante mais aussi à la politique volontariste que nous avons mise en place pour faire notre possible pour accueillir toujours davantage d'étudiants mais dans de bonnes conditions.

Voilà sur ce grand dossier de cette rentrée.

Sur les autres éléments de calendrier depuis ces dernières semaines, je voudrais vous dire que le 15 septembre, j'ai également répondu à l'invitation de la Croix-Rouge française qui organisait son forum régional Bourgogne-Franche-Comté à Dijon, place de la République, et qui avait souhaité, et j'ai bien entendu souhaité y répondre favorablement, que ce soit l'université de Bourgogne qui assure le discours d'ouverture de ce forum régional de la Croix-Rouge.

C'est un moment qui était important. C'est aussi un moment pour matérialiser le lien qui peut s'établir avec cette association qui a un rôle important puisque la Croix-Rouge a des besoins importants en matière de professionnalisation, en matière de formation continue, en matière de mastérisation de ses cadres et qu'elle souhaite s'appuyer sur l'université et singulièrement, en Bourgogne-Franche-Comté, sur notre université pour la formation de ses cadres.

Le lundi 17 septembre, nous avons accueilli les nouveaux personnels de l'établissement. Donc cela a été l'occasion comme chaque année d'une journée à la fois de présentation un petit peu formelle de l'organisation de l'université de Bourgogne, un buffet convivial avec les nouveaux collègues et puis une visite du campus qui était organisée.

Le lendemain, nous avons mis en place les groupes de coordination des secteurs scientifiques, des six secteurs scientifiques de l'université de Bourgogne et plus largement de l'université de Bourgogne et de ses partenaires du Grand Campus, et donc ces six groupes thématiques vont pouvoir commencer de travailler de façon opérationnelle pour réaliser ce travail de prospective thématique pour l'avenir de l'université de Bourgogne.

Nous avons également, la semaine dernière - c'était mardi, je crois -, inauguré sur notre campus deux nouvelles œuvres d'art, une œuvre à la Maison de l'étudiant, une œuvre à l'Atheneum, qui sont deux œuvres d'art qui ont été lancées à

l'initiative de Génération Campus. Cela a été l'occasion de rappeler la place de la culture dans les universités d'une façon générale et à l'université de Bourgogne en particulier en présence des deux artistes qui ont conçu ces œuvres.

Et puis, enfin, toujours sur le calendrier, nous avons, vendredi dernier, il y a trois jours, fêté les 50 ans de l'IUT de Dijon-Auxerre. Cela a été l'occasion de rappeler le positionnement important, stratégique de l'IUT de Dijon-Auxerre, bien sûr, mais d'une façon générale des IUT, dans la stratégie de l'université de Bourgogne.

Et puis toujours dans le même état d'esprit, je vous rappelle que nous irons inaugurer à Auxerre, le 3 octobre prochain, le quatrième bâtiment dédié à la vie étudiante du campus d'Auxerre et nous ferons à la même occasion une réunion, la réunion mensuelle des directeurs de composante, sur le campus d'Auxerre le jour de cette inauguration du quatrième bâtiment.

Voilà pour les principaux éléments de calendrier de ces toutes dernières semaines.

De façon, maintenant, plus engageante sur le plan politique, je voudrais vous dire que le texte sur les ordonnances qui vont gouverner l'avenir des regroupements d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche est désormais publié et nous avons, ce mercredi, à Besançon, une réunion de l'ensemble des chefs d'établissement avec le nouveau conseiller des membres... le nouveau conseiller, notre nouveau conseiller d'établissement. Cette réunion sera l'occasion d'une présentation détaillée de l'ordonnance et probablement d'une première prise de contact avec le conseiller d'établissement pour discuter de la démarche telle qu'elle pourrait se mettre en place en Bourgogne-Franche-Comté.

Alors, maintenant, de façon plus précise et plus technique, les éléments semblent se dessiner de la façon suivante.

Le texte de... Après cette concertation, en tout cas ce dialogue qui va se faire sur tous les sites, qui est déjà engagé sur un certain nombre de sites universitaires français, du reste, avec les conseillers d'établissement, l'ordonnance sera transmise au conseil d'État. Elle va transiter par le conseil d'État qui est susceptible ou pas de la faire évoluer. Elle quittera le conseil d'État probablement deuxième quinzaine de novembre. Elle sera examinée en conseil des ministres au mois de décembre pour promulgation de l'ordonnance au tout début du mois de janvier.

Ce qui veut dire que dès le tout début du mois de janvier, ceux des sites universitaires français qui ont déjà réfléchi à leur futur statut, à leur future forme juridique d'organisation, sont susceptibles de passer par cette ordonnance et l'État pourra, dès le début du mois de janvier, décider par décret des formes juridiques nouvelles qui sont appelées à se mettre en place. Ce n'est pas le cas dans notre région, bien entendu.

Et donc le délai de six mois qui court à partir de la promulgation de l'ordonnance, c'est un délai de six mois pour que le Parlement examine l'ordonnance et la ratifie et lui donne force de loi puisque, pour l'instant, ce que le Parlement a fait, c'était d'examiner la loi d'habilitation pour les ordonnances, ce qui a été fait et qui a été voté au mois d'août, mais l'ordonnance, le texte de l'ordonnance proprement dit n'a pas encore été examiné par le Parlement et ce sera le cas donc dans les six mois suivant la promulgation.

Ce qui veut dire que techniquement, pour qu'on comprenne bien les choses, sur certains sites qui veulent aller vite, le décret d'organisation des sites est susceptible d'être pris avant que l'ordonnance ait été formellement validée par le Parlement.

Voilà comment les choses se passent, mais de façon formelle, le Parlement sera bien amené à se prononcer.

Mais ce calendrier-là veut dire aussi que pour notre site Bourgogne-Franche-Comté, il n'y a pas d'urgence, on n'est pas tenu par ce délai de six mois et donc il n'y a pas... en soi, il n'y a pas d'absolue urgence pour prendre une décision nouvelle de structuration.

Le seul élément qui imprime un certain degré d'urgence pour revoir le cadre juridique de notre politique de site, c'est les exigences du jury international des IDEX et des ISITE qui sont des exigences croissantes par rapport aux exigences d'il y a deux ans et trois ans et le fait qu'on attend de nous, compte tenu de ces exigences croissantes, un degré d'intégration qui sera un degré d'intégration plus important.

Donc pour ce qui nous concerne, nous, ce n'est pas le calendrier de l'ordonnance qui prime, c'est l'exigence supplémentaire qu'imprime le jury des IDEX et des ISITE.

Donc ce calendrier, maintenant, il est assez raisonnablement calé et donc j'attends maintenant, d'une part, la réunion, la rencontre avec le conseiller d'établissement qui aura lieu ce mercredi et le conseil des membres de lundi prochain, pour proposer une date de réunion du congrès qui nous permettra tous ensemble de délibérer et de débattre... pas de délibérer, mais de débattre sur ces questions qui sont des questions essentielles. Je pense que j'y verrai un petit peu plus clair d'ici une semaine.

Et puis dernier point d'information, vous avez probablement possiblement vu dans les médias ce week-end que les autorités de santé publique, l'Agence régionale de santé, d'une part, et puis Santé publique France, ont décidé de relancer une nouvelle campagne de vaccination contre le méningocoque W. C'est une décision qui tient au fait qu'au cours des six derniers mois, cinq cas nouveaux d'infection invasive à méningocoque sont survenus sur le bassin de vie de Dijon et de Genlis et ceci représente un taux d'incidence qui devient significatif et qui justifie une nouvelle campagne de vaccination.

Donc cette campagne ne se déroule pas... elle n'a pas de caractère d'urgence, elle ne se déroule pas dans le même contexte que celle que nous avons connue fin 2016. Enfin, en tout cas tout début 2017. Elle va donc être pour l'essentiel confiée aux médecins libéraux, aux médecins traitants, mais l'université, parce qu'elle accueille beaucoup de résidents, puisque la tranche d'âge concernée est la tranche d'âge 17 ans-24 ans, l'université, bien sûr, prendra sa part dans cette campagne de vaccination et le centre de prévention universitaire sera impliqué dans cette campagne de vaccination qu'il est raisonnable de déployer avant l'hiver et avant que ne commencent des épidémies de grippe et de gastro-entérite qui font que le diagnostic entre les infections à méningocoque et puis les infections virales n'est pas toujours facile à porter cliniquement.

Voilà ce que je voulais vous donner comme éléments d'information avant de rentrer dans l'ordre du jour.

Est-ce que, les uns et les autres, vous avez quelques interventions ?

Sébastien.

M. Chevalier.- Pour bien comprendre ce que tu as dit sur le calendrier des ordonnances et puis le lien avec ISITE.

Ce que tu dis sous-entend qu'il y aurait des requêtes spécifiques du jury international ISITE qui pourraient intervenir d'ici les semaines et mois à venir avant même la grande audition qui devrait avoir lieu avant 2020 pour la prolongation

d'ISITE. C'est-à-dire qu'on peut attendre du jury international qu'il précise ce qu'il attend en termes de trajectoire ou d'évolution de statut du site pour que...

Et donc on attend cette décision du jury pour faire évoluer la COMUE, le périmètre, ou l'adapter à la loi par ordonnance, c'est bien cela ?

Le Président.- Oui, il n'y a pas de demande explicite et précise du jury sur Bourgogne-Franche-Comté, mais il y a un faisceau d'éléments qui vont dans le sens d'une demande de davantage d'intégration.

Il y a tout d'abord le fait que sur plusieurs sites universitaires dont les statuts sont en cours de discussion, comme Saclay par exemple, ou d'autres sites qui étaient en réévaluation, on a bien vu que le jury demandait des marqueurs forts d'intégration qui étaient des marqueurs d'intégration plus importante que quand ces sites sont passés une première fois devant le jury international.

Et en particulier, le jury, à ce moment-là, a demandé d'avoir la démonstration qu'il y avait un niveau d'intégration budgétaire plus important, a voulu avoir des assurances sur qui signe les budgets, a voulu avoir des assurances sur qui *in fine* décide des recrutements, et donc on peut raisonnablement penser que ce que le jury a demandé pour un certain nombre de sites qui étaient en phase probatoire quand il a réévalué les dossiers, il l'attend également du site Bourgogne-Franche-Comté.

Deuxième élément, c'est qu'à partir du moment où les ordonnances qu'on examinera tous ensemble en congrès, mais à partir du moment où les ordonnances mettent en place un cadre juridique nouveau qui est celui d'établissement expérimental, dans lequel des établissements dits « établissement composante » peuvent garder la personnalité morale et juridique... Donc ce cadre juridique nouveau est créé. On peut raisonnablement penser que le jury le sachant, il attendra que les sites suivent cette trajectoire et s'intègrent davantage dans ce cadre juridique. Donc là aussi, le simple fait que ce cadre juridique nouveau d'établissement expérimental très intégré soit une forme juridique possible, cela va nécessairement élever les attentes du jury en matière d'intégration.

Troisième élément assez récent qu'on a vécu depuis quelques semaines. On nous demande depuis quelques semaines, depuis avant l'été, de renoncer à la tutelle de nos UMR CNRS pour transférer la tutelle de nos UMR CNRS à la COMUE et cela est clairement quelque chose qui n'était pas prévu dans le schéma initial.

Dans le schéma initial, on avait parfaitement imaginé une cotutelle des UMR par les établissements et par la COMUE, mais on n'avait jamais imaginé renoncer à la tutelle de nos UMR. C'est une chose qu'on nous demande maintenant.

Donc on voit très bien qu'on veut nous engager sur un chemin qui est un chemin d'intégration très forte avec, en même temps qu'il y a des marqueurs d'intégration, il y a des marqueurs, je ne dirai pas de désintégration, mais en tout cas il y a des marqueurs de renoncement, en tout cas, à ce qui fait que nous sommes une université et qui sont des demandes qui nécessitent qu'on en débâte tous ensemble en congrès.

On voit très bien ce vers quoi on nous amène et la sorte de débat dans laquelle on veut nous amener, c'est : acceptez-vous d'aller vers une intégration très forte avec les transferts de compétence extrêmement forts qui ne sont pas ceux que vous aviez souhaités en 2015 et 2016 ? Si vous acceptez, on peut imaginer que vous conserverez votre ISITE et si vous n'acceptez pas, on considère que vous n'avez pas un projet partagé suffisamment fort pour garder ISITE ». C'est vraiment le débat qui va devoir animer notre réflexion au cours des semaines qui viennent.

Oui, je t'en prie.

M. Chevalier.- Et il y a possibilité... Si j'ai bien compris le texte, on a quatre possibilités :

- soit expérimentation/modification des statuts ;
- soit un grand établissement avec une personnalité morale gardée par les membres, avec des risques, j'entends bien ;
- troisième possibilité, c'est le rapprochement, donc on va dire que ce sont des COMUE vides ou quasi vides ;
- et puis quatrième possibilité, on peut aussi garder la structure telle qu'elle existe aujourd'hui.

Le Président.- Tout à fait. Tout à fait.

M. Chevalier.- Ce n'est pas interdit d'y réfléchir...

Le Président.- Oui, oui... Tout à fait.

M. Chevalier.- ...et de se dire que finalement, ce qui a été pensé il y a quelques années n'est peut-être pas si bête...

Le Président.- Tout à fait.

M. Chevalier.- Le système fédéral est le système qui perdure au niveau du site et qui ne met pas en danger la poursuite d'ISITE ou l'obtention définitive d'ISITE.

Le Président.- Mais là... Alors, c'est tout à... En tout cas, juridiquement, c'est possible.

On peut même penser, d'ailleurs, que les ordonnances pourraient ne pas s'appliquer à nous. C'est-à-dire qu'on pourrait très bien considérer que ces ordonnances, elles s'appliquent à ceux qui veulent évoluer dans leur forme juridique et qu'on peut très bien imaginer que nous, on soit tout à fait heureux de la forme juridique dans laquelle on est et qu'on n'éprouve pas le besoin de modifier notre statut.

Cela est quelque chose qui peut totalement être défendu, mais qui, à partir du moment où il y a cette possibilité juridique d'une forme beaucoup plus intégrée, va nécessairement élever le niveau d'exigence du jury international puisqu'on a vu que c'est ce qu'ils ont demandé à deux ou trois sites, notamment un site parisien et un site, je crois, de province, qui étaient des choses qui allaient bien au-delà des exigences qui avaient... en tout cas, des engagements qui avaient été pris il y a deux ans ou trois ans.

Donc ce qu'il faut qu'on arrive à apprécier, c'est quel est le risque pour ISITE si on prend la décision de ne pas évoluer dans la forme juridique qui est la nôtre, en sachant que d'ores et déjà, la demande qui nous est faite, dont on avait entendu parler jusqu'ici de transférer la tutelle de nos UMR CNRS à la COMUE, montre bien qu'il y a une volonté extrêmement forte d'aller vers quelque chose qui quand même désubstantifie les établissements.

Une université comme la nôtre qui n'assure plus la tutelle de ses UMR CNRS perd de fait le contact avec ses laboratoires, perd de fait le contact avec le CNRS qui est un éminent organisme national de recherche et, de fait, cela me

semble être quelque chose qui dénature, désubstantifie en profondeur ce que nous sommes.

Et donc, *a minima*, cela nécessite une discussion qui soit une discussion approfondie.

J'espère en avoir un petit peu plus... Un peu plus d'éléments de la part du conseiller d'établissement. En tout cas, ce qui est certain, c'est que la ministre, de façon itérative, a indiqué qu'elle voulait des projets de site qui soient des projets qui soient ambitieux et suite à la réunion que nous avons eue avec elle en avril, elle nous a envoyé une sorte de feuille de route dans laquelle elle demande des choses assez précises sur le positionnement respectif du président de la COMUE par rapport aux établissements, etc., etc. Donc on voit bien ce vers quoi on veut qu'on aille.

D'autres remarques à ce stade sur les points que j'ai traités en ouverture ?

S'il n'y a pas d'autres remarques, je voudrais vous proposer, avant de rentrer dans l'ordre du jour, si vous en êtes d'accord, il n'y a vraiment pas..., d'inverser le Point III de l'ordre du jour qui est la campagne d'emplois avec le Point IV.1 qui est les orientations budgétaires.

Je vous dis pourquoi. C'est qu'il est toujours plus efficace et plus facile de rentrer dans le débat sur la campagne d'emplois quand le socle de la discussion sur le budget a eu lieu et je pense que la discussion sur les orientations budgétaires pourrait utilement éclairer la discussion qu'on aura sur la campagne d'emplois.

Donc je vous fais cette proposition. Si vous n'êtes pas d'accord, évidemment ce n'est pas conforme à l'ordre du jour tel qu'on l'avait composé, donc on ne le fera pas. C'est vraiment quelque chose qui doit nous permettre de mieux tirer profit de nos discussions.

Est-ce qu'il y a des oppositions à cette proposition de l'ordre des points ? Pas de remarque particulière ?

Donc on va travailler comme cela et donc on va commencer tout d'abord par approuver le verbatim du conseil d'administration.

M. Debeaufort.-Merci, Monsieur le Président.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 10 juillet 2018

M. Debeaufort.- Bonjour à toutes et à tous.

Nous allons passer à l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 10 juillet dernier. Vous avez tous reçu le verbatim qui fait une centaine de pages. Cent une exactement.

Je ne sais pas si vous avez des commentaires ou des remarques sur ce verbatim.

S'il n'y a pas de commentaire ou de remarque, je vais vous le soumettre pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ? Deux personnes ne prennent pas part... Ah, pardon...

M. de Mesnard.- Je n'étais pas là.

M. Debeaufort.- Trois... Quatre.

Vous voulez que je recommence le vote sur... ? Jean-Marc ?

Donc quatre non-prises part au vote.

Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

23 voix pour, 4 refus de prendre part au vote

Et donc comme vous l'a annoncé le Président, et avec votre accord, nous inversons le point « Questions financières – Orientations budgétaires » avec les « Questions relatives aux ressources humaines » et nous commençons donc par ce point. Je vais donc passer la parole à Dominique Delmas qui va vous faire cette présentation.

M. Delmas.- Merci, Frédéric.

IV) Questions financières

1. Orientations budgétaires 2019

M. Delmas.- Chers amis, chers collègues, on va réaborder cette présentation donc du budget prévisionnel grandes masses. J'insiste sur le mot « grandes masses » puisqu'ici, on va donc juste vous présenter les grandes masses État avant décembre qui sera la présentation du budget prévisionnel avec l'ensemble des budgets agrégés, laboratoires et UFR.

Comme cette présentation a déjà eu lieu il y a maintenant deux-trois semaines... Ah, il y a un micro, c'est cela ? ... Merci.

Comme cette présentation, c'est exactement la même présentation que je vais vous faire qu'il y a deux ou trois semaines, je vais aller relativement vite sur les diapos préliminaires qui vous représentaient l'historique de la situation financière.

Juste pour vous rappeler ici que le résultat de fin d'exercice était à hauteur d'un peu plus de 5,2 millions et qu'il résultait de causes à la fois conjoncturelles et structurelles.

Conjoncturelles puisque nous avons eu des financements autres que l'État avait abondés, mais que ces financements, vous vous souvenez, nous avons une variabilité extrêmement importante, notamment en ce qui concerne les financements de la part du Conseil régional, également de l'Union européenne ou encore de l'ANR.

Et puis structurelles puisqu'il résultait de mesures que nous avons prises en mai 2016 et également dans le cadre du plan de retour à l'équilibre financier 2017.

Ce résultat d'exercice nous avait permis de redevenir maîtres de nos choix en particulier sur le prélèvement du fonds de roulement et ce, dès le BR1, pour effectuer un certain nombre de mises en sécurité des usagers ou de mises en conformité de certains équipements, et puis également une somme, vous le voyez, de 830 000 euros sur des équipements qui étaient destinés à un certain nombre de missions de notre établissement.

Alors, je vais revenir juste sur cette diapositive un petit peu plus sur le contexte national pour vous dire qu'effectivement, la préparation de ce budget prévisionnel s'est effectuée dans un contexte national affichant donc une baisse des droits d'inscription dès la rentrée 2018-2019.

Le second point important était la création de la contribution vie étudiante et campus, ou CVEC, qui devait permettre... qui doit permettre, en tout cas, le

financement d'une offre sportive et culturelle qui sera définie par le conseil d'administration.

Et puis, enfin, la loi de finances 2018 qui prévoit une augmentation du budget de l'ESR, vous le voyez, de 209 millions d'euros dont 15 millions d'euros permettant de financer la mise en œuvre de la loi ORE, et 50 millions pour financer le glissement vieillesse technicité. Il faut savoir donc que l'uB, vous le voyez, a reçu pour 2018 780 220 euros pour le GVT alors qu'il coûte, vous le savez, près de 1,5 million d'euros à l'établissement, donc 52 % de la somme qui a été versée.

La compensation également relative à la hausse de la CSG correspondant à +1,7 point au 1^{er} janvier 2018. Le ministère, lui, a estimé une indemnité compensatrice à hauteur de 813 583 euros, ce qui correspond en fait au plafond d'emplois État, alors que notre besoin, lui, est de 913 000 euros pour l'uB.

Et puis, enfin, question : que nous réserve la loi de finances 2019 ?

Donc ici, un bref rappel du calendrier. Nous nous étions vus le 5 septembre dernier pour discuter donc et débattre de ces orientations stratégiques. Nous nous retrouvons donc aujourd'hui pour, une nouvelle fois, cette présentation et donc voter ces orientations budgétaires grandes masses avant le 23 octobre qui sera un retour des budgets des composantes au pôle Finances, une consolidation et un envoi des documents au Rectorat prévu le 26 novembre, puis une présentation et un vote de ce budget agrégé le 11 décembre, avant une mise en exécution en janvier.

Je vais vous représenter les différentes lignes, de nouveau, de ce budget avec donc côté dépenses et côté recettes.

Alors, avec côté dépenses... côté recettes tout d'abord, les droits universitaires. Celle-ci donc, vous le voyez, est estimée à 4 610 000 en 2018, donc pour 2019 nous l'estimons à 4 340 000. Cette diminution, en fait, résulte d'une diminution des droits d'inscription de 14 euros, somme qui doit bien évidemment être multipliée par le nombre d'étudiants non boursiers, soit environ 19 000 étudiants, soit une baisse, vous le voyez, de 270 000 euros par rapport à notre prévision 2018.

Il est également important de mentionner la fin du droit annuel au titre de la médecine préventive pour 5,10 euros et la fin de la part des droits dédiés au FSDIE pour 16 euros.

Alors, en lieu et place est instaurée une nouvelle contribution. Donc vous avez vu, on a une baisse des droits universitaires mais, d'un autre côté, on a une autre enveloppe qui va venir compenser une partie de ces droits universitaires, à savoir la fameuse CVEC (« contribution vie étudiante et de campus ») qui est créée par la loi « orientation et réussite des étudiants ».

Cette contribution unique est due par l'ensemble des étudiants non boursiers à hauteur de 90 euros par étudiant. Ces 90 euros, pour rappel, sont collectés par les CROUS, lesquels reversent aux établissements une partie de celle-ci à hauteur de 41 euros par étudiant inscrit en formation initiale et là, par contre, c'est y compris les étudiants boursiers.

En revanche, il y aura une péréquation nationale qui sera faite, de sorte que nous ne sommes pas sûrs du tout d'avoir ces 41 euros.

Devant cette incertitude, nous avons minoré la somme versée à hauteur de 35 euros ainsi que le nombre d'étudiants à hauteur de 25 000, vous le voyez, ce qui aboutit à cette enveloppe de 875 000 euros pour 2019, ce qui paraît somme toute raisonnable.

Par ailleurs, je vous rappelle ici que les droits universitaires des doctorants sont repris en gestion par la COMUE, soit environ 160 000 euros.

En ce qui concerne la subvention de charges pour service public (SCSP), le point de départ pour l'estimation 2019 est la notification prévisionnelle 2018 reçue au 21 décembre 2017, en tenant compte en partie du PPCR.

Alors, juste donc sur ce petit graphique, vous est indiqué le nombre de boursiers qui reste relativement stable après une augmentation ces deux dernières années et, vous le savez, ce nombre pèse sur notre charge de fonctionnement puisque la dotation en ce qui concerne les bourses n'est pas compensée entièrement par l'État et donc revient à la charge de l'établissement, ce qui baisse d'autant notre dotation de fonctionnement.

Ensuite viennent les contrats doctoraux qui, eux, sont relativement stables dans le temps et, de ce fait, nous proposons de maintenir cette estimation à celle de 2018, à savoir 3 621 384 euros.

Puis vient notre transfert socle qui correspond au transfert de notre masse salariale, c'est-à-dire à la masse du plafond 1, soit des emplois statutaires hors contrats doctoraux.

Nous sommes partis pour cette estimation de la notification définitive 2017 ainsi que de la notification prévisionnelle 2018 reçue en décembre dernier, lesquelles intègrent les contrats doctoraux.

Alors, juste pour vous rappeler que ces notifications intègrent des mesures importantes qui ont été prises en 2017 et 2018 et, par conséquent, font partie intégrante de notre dotation, à savoir :

- l'ouverture au titre d'APB, pour 109 500 euros en 2017,
- la compensation au titre de la démographie étudiante, pour 830 675 euros en 2017,
- la compensation PPCR plus le point d'indice, pour 286 642 euros en 2018,
- et la compensation du GVT, pour 780 220 euros en 2018.

Tenant compte donc de ces facteurs, l'estimation pour 2019, vous le voyez, est de 172 459 253 euros.

En ce qui concerne l'OCIM, je vous rappelle qu'il s'agit d'une dotation fléchée qui est stable dans le temps, nous nous proposons de la reconduire pour une enveloppe de 500 000 euros.

Ensuite, il apparaît une nouvelle recette qui correspond à la mise en accessibilité et en conformité de nos locaux. Cette enveloppe de 300 000 euros est fléchée pour le patrimoine, comme cela a été notifié par courrier ministériel en fin d'exercice et, bien évidemment, nous retrouverons ces 300 000 euros du côté des dépenses lorsque l'on va les aborder juste après.

Pour la réserve de précaution qui, pour rappel, avait doublé en 2015 et est stable depuis cette date, ainsi nous vous proposons de la maintenir à hauteur de 1 080 899 euros. Néanmoins, vous le savez, le ministère peut à tout moment jouer sur cette enveloppe et la réviser à la hausse.

En ce qui concerne les prélèvements de 4, 6 et 8 %, nous proposons une légère hausse, vous le voyez, de +100 000 euros, amenant l'enveloppe à 700 000 euros.

Juste sur ce petit tableau. Sur 2016-2017, le réalisé, vous le voyez, est toujours légèrement supérieur au prévisionnel et, même si effectivement on peut observer certaines diminutions, notamment sur les contrats de recherche, on observe néanmoins ici une augmentation notamment avec la formation continue, les VAE et puis également le nombre d'ouvertures de diplômes, et puis chose extrêmement importante, je vous l'avais soulignée lors de mon intervention au

dernier CA, c'est l'augmentation de la prise en charge par les entreprises qui fait augmenter significativement, vous le voyez, cette variation.

Viennent ensuite les reversements à hauteur de 600 000 euros et le reversement préciput de 300 000 euros qui, je vous le rappelle, est calculé par l'ANR sur la base des subventions préciput octroyées en année N-1 et il vaut mieux être prudent sur ces prévisions, ce d'autant plus que le préciput a été suspendu en 2018.

Ensuite, les recettes de TVA qui ne doivent plus apparaître puisque nous sommes maintenant en mode GBCP et donc, bien évidemment, elles n'ont plus d'impact budgétaire.

Soit un total pour 2019 de 201 165 572 euros contre 200 202 590 euros en 2018.

Par ailleurs, comme à chaque fois, les amortissements non neutralisables qui étaient ici donc de 4 870 000 en 2018 passeraient à 4 412 491 euros pour ce budget primitif 2019, soit au final un total répartition grandes masses côté recettes à hauteur de 196 753 081 euros contre 195 332 590 euros en 2018.

Voyons maintenant donc les dépenses avec, tout d'abord, notre plus grande enveloppe qui est la masse salariale.

Alors, juste donc, sur ce petit graphique, vous rappeler que la trajectoire initiale du PREF qui devait nous conduire ici à une économie de 3,1 millions d'euros en 2018 est à 1,2 million d'euros en 2019.

Alors, vous le savez tous, Mme la Vice-présidente RH vous le rappellera dans un instant, il s'agit d'assouplir ce plan de retour à l'équilibre financier, mais n'oublions pas qu'il est néanmoins nécessaire d'abaisser ce taux de rigidité qui correspond au rapport des dépenses de masse salariale sur le total des produits encaissables.

Attention, quand je parle du total des produits encaissables, ce n'est pas le total des produits grandes masses État. Ce sera à la fin, lorsqu'en décembre, nous aurons le budget agrégé, qu'il nous faudra effectivement pouvoir calculer ce taux.

Celui-ci donc était de 84,4 % en 2016, ce qui signifie qu'il ne restait à l'établissement que 15 % pour fonctionner et créer. Celui-ci est descendu à 83,2 % en 2017 et nous devrions pouvoir atteindre une cible aux alentours de 82-80 % comme cela est recommandé par les inspecteurs généraux.

Nous avons donc ici une estimation de la campagne d'emplois pour 2019 à hauteur, vous le voyez, de 172 472 000 euros.

Ensuite vient le second poste de dépenses le plus important, à savoir le financement par l'établissement de l'offre de formation qui était de 4 136 635 euros en 2018 et nous avons fait donc le choix d'augmenter ce financement d'un peu plus de 600 000 euros pour atteindre une enveloppe de 4 741 000 euros pour 2019.

Viennent ensuite donc le pôle Patrimoine et les crédits patrimoine composantes pour lesquels nous avons à la fois ajouté les 300 000 euros que j'ai évoqués précédemment concernant la mise en accessibilité et en conformité des locaux, mais également d'augmenter ce budget patrimoine de manière à ce que des tâches que nous avons différées au vu de la situation financière puissent être urgemment réalisées.

Cela représente donc une augmentation, vous le voyez, de plus de 770 620 euros, aboutissant à une enveloppe financière de 5 823 850 euros.

Puis viennent les services centraux avec une légère baisse de 25 000 euros, soit une enveloppe de 1 535 000 euros.

Ensuite, les dotations aux UFR, et comme je vous l'ai annoncé, malgré le PREF qui se continue, on a fait également le choix politique de ne pas diminuer les

dotations à destination des composantes voire même de l'augmenter dans certains cas particuliers. Je pense notamment à l'UNESS ou à la formation aux gestes et premiers soins d'urgence, notamment pour l'UFR Santé. Ce qui nous a conduit à une augmentation de 223 210 euros, soit une enveloppe financière globale de 2 332 291 euros.

En ce qui concerne les dépenses des services communs et généraux, la diminution d'un peu plus, ici, de 530 000 euros n'est, en réalité, pas une réelle diminution puisque cela sera remplacé par le nouveau fléchage de la CVEC dont je vous parlerai juste dans un instant.

Puis vient la partie recherche avec les laboratoires. Nous vous proposons un maintien de la dotation récurrente... En tout cas, de la dotation de l'enveloppe récurrente des laboratoires, l'augmentation de 10 000 euros étant liée à la réorganisation du LE2I en trois laboratoires distincts. Néanmoins, vous le savez, maintenant la répartition de cette enveloppe appartient à la COMUE.

Le pôle Documentation pour la recherche a une enveloppe constante à hauteur de 47 500 euros.

De même le pôle Culture pour la recherche est constant à hauteur de 108 900 euros.

Le pôle Patrimoine pour la recherche, qui correspond à l'entretien des bâtiments pour la recherche et que l'on doit faire ressortir en mode GBCP, a une enveloppe financière maintenue à hauteur de 1 150 000 euros.

La DNUM pour la recherche, c'est-à-dire en fait le fonctionnement du datacenter, est également constante à hauteur de 90 250 euros.

Puis viennent les crédits à répartir, en commençant par les crédits à répartir recherche qui, je le rappelle, ne concernent pas les crédits récurrents des laboratoires. Ces crédits passent de 702 500 euros à 459 000 euros dont la cause, vous le voyez, est mentionnée dans l'encadré, à savoir le départ à la COMUE des études doctorales et fonds doctorants ainsi que des écoles doctorales.

Puis viennent les crédits à répartir pédagogiques qui passent de 23 000 à 3 000 euros. Alors, ce n'est pas une diminution puisqu'en fait, les 20 000 euros sont attribués au C2I2E et sont désormais transférés à la dotation de la DNUM dans l'enveloppe services communs et généraux.

Enfin viennent les crédits à répartir autres qui sont, en fait, notre réserve de précaution, et comme nous avons nettement moins de marge que l'année dernière, celle-ci diminue à hauteur de 471 038 euros, ce qui représente, vous le voyez, sur notre budget, une simple marge d'erreur de 0,2 % sur le budget grandes masses État, soit donc un fifrelin.

Et, enfin donc, la dernière ligne, la CVEC, qui ne peut financer, je vous le rappelle, que des actions à destination des étudiants. Celle-ci devra faire l'objet d'une commission, bien évidemment, afin de vérifier que ces fonds sont bien dûment utilisés. Donc notre proposition est de passer par cette CVEC afin de financer ce qui l'était par la dotation de fonctionnement de l'établissement, à savoir, vous le voyez dans le petit encadré :

- le SUAPS, à hauteur de 200 000 euros,
 - la convention FSDIE, à hauteur de 400 000 euros,
 - le CPSU, à hauteur de 150 000 euros,
 - le pôle Culture-Atheneum, à hauteur de 65 000 euros,
 - et « La P'tite Fac », à hauteur de 60 000 euros,
- soit donc bien les 875 000 euros que nous avons estimés côté recettes.

De manière, vous le voyez, à arriver ici à un équilibre grandes masses côté dépenses et côté recettes de 196 753 081 euros.

Avant de conclure, je voudrais de nouveau, comme je l'ai fait la dernière fois, remercier vivement l'ensemble des services qui ont fait un travail vraiment remarquable pour que nous puissions vous présenter ces choix politiques, en particulier le pôle Finances sous la direction de Magali Khatri, le pôle Pilotage sous la direction d'Aurélie Gérin, le pôle RH sous la direction de Pierre-Étienne Thepenier et, bien évidemment, en associant notre DGS, Alain Heureux, qui a mené tout cela de main de maître.

M. Debeaufort.- Est-il très heureux ?

M. Helleu.- Très heureux.

M. Delmas.- Pourquoi ? J'ai dit Alain Heureux, non ?... Pardon, Alain Helleu. Excusez-moi. C'est un lapsus révélateur peut-être.

(Sourires)

Le Président.- Merci. Merci, Dominique.

Avant d'engager le débat, je résume... je vous résume rapidement les principaux éléments de ces orientations budgétaires.

C'est tout d'abord un contexte, vous avez bien compris, qui reste marqué par de grandes incertitudes à la fois dans les financements régionaux, dans les financements... - je prends juste comme exemple ce qui s'est passé en juin dernier sur la recherche -, financements nationaux - un exemple, le GVT -, et puis financements européens avec les règles d'éligibilité du FEDER, de plus en plus stringent. Donc contexte d'incertitudes.

Contexte marqué, néanmoins, par le retour à des comptes excédentaires pour l'année 2017 et donc je crois vraiment... on peut résumer ce budget par trois vrais choix politiques qui vous sont proposés.

Le premier, c'est, comme depuis 2012, de maintenir stable le budget de fonctionnement de nos laboratoires.

Seconde orientation forte, c'est d'augmenter de 800 000 euros le budget du pôle Patrimoine, notamment pour faciliter les dépenses de mise en sécurité et les dépenses de grande maintenance.

Et puis troisième orientation forte, et on le fait cette année et je suis heureux qu'on puisse le faire et vous le proposer après des années difficiles, c'est d'augmenter le budget de fonctionnement des composantes et spécifiquement le volume financier que nous sommes capables de consacrer à notre offre de formation puisque vous voyez qu'on augmente d'environ 600 000 euros le volume financier qui est consacré à l'offre de formation.

Voilà les trois grandes orientations politiques qui sont traduites dans ce projet de budget qui est maintenant ouvert à votre discussion.

Sébastien.

M. Chevalier.- Une question de « méthodo » ou de rappel. Est-ce que tu peux nous rappeler les prélèvements de 4, 6, 8 % ? Qu'est-ce qui est concerné dans ces prélèvements ? De quels types de prélèvements parle-t-on ?

M. Delmas.- Alors, je vais peut-être laisser Magali répondre.

Le Président.- Répondre à cela, oui. C'est vraiment...

Mme Khatri.- Il s'agit des prélèvements au titre des frais de gestion appliqués sur...

M. Chevalier.- Sur contrat, sur recettes...

M. Delmas.- Oui...

Mme Khatri.- Sur tout. Sur contrats, sur recettes, sur...

M. Delmas.- Contrats de recherche... Formation continue.

Mme Khatri.- Formation continue, oui.

M. Chevalier.- Juste pour poursuivre. Cela veut dire que dans les recettes, on ne prend jamais pleinement les recettes de formation continue. On prend simplement les frais de gestion liés à ces recettes. Idem sur les contrats de recherche.

Mme Khatri.- Simplement, ici, on est dans le cadre des orientations budgétaires, donc il ne s'agit pas de retranscrire le budget intégral, le budget initial 2019 qui sera, lui, soumis au vote du conseil d'administration du mois de décembre.

M. Chevalier.- D'accord.

Mme Khatri.- Donc là, on est bien sur les orientations budgétaires et on estime le volume de dépenses et le volume de recettes que l'établissement entend avoir de manière stable, on va dire, récurrents sur 2019.

M. Chevalier.- Et dernière question sur ce point. Est-ce qu'on considère dans les recettes, il ne me semble pas l'avoir vu, les recettes qu'on va collecter via SAYENS, donc via forcément Welience, c'est-à-dire tout ce qui est valorisation de transferts qui est, certes, hébergée ou collectée par l'organisme de transfert hébergé par la SATT mais, quelque part, qui correspond à notre activité ?

J'ai déjà posé, il y a quelques mois, une question à peu près similaire et je suis toujours troublé qu'on ne mentionne jamais ces recettes qui sont des vraies recettes pour l'établissement, même si elles ne sont pas hébergées dans l'établissement directement.

Je ne suis peut-être pas clair.

M. Delmas.- Si.

Mme Khatri.- Non, mais de la même manière, ces recettes-là seront intégrées dans le cadre du budget initial.

M. Chevalier.- D'accord, ce n'est jamais...

Mme Khatri.- Là, on est vraiment sur les grandes masses finalement, autant côté dépenses que recettes. Donc on pouvait avoir jusqu'à présent l'équivalent dans les frais de gestion qu'on pouvait prélever au titre de la SATT. Dans la mesure où, effectivement, les modalités de la SATT ont été revues dans le courant de l'exercice, on ne peut plus pratiquer de la même manière pour en tenir compte dans les orientations budgétaires.

M. Chevalier.- OK, merci.

Le Président.- Merci, Magali.

D'autres remarques sur ces orientations budgétaires ?
Cédric.

M. Clerc.- Donc vous avez décidé de mettre ce point à l'ordre du jour avant la campagne d'emplois. Les deux sont corrélés, vu le poids de la masse salariale dans ce budget.

Le SNPTES est contre ces grandes orientations, donc qu'on nous mette l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour en avant, ce qui ressort, c'est qu'on fait quand même un petit peu de la casse sociale aujourd'hui. C'est-à-dire qu'on va recruter encore un volant de contractuels considérable.

Il faut savoir que depuis plusieurs années, les contractuels, qu'ils soient ou pas renouvelés, ont quand même une perte de pouvoir d'achat importante puisque rien, aucune revalorisation ne leur est proposée.

L'an dernier, même les primes ont baissé, ce qui fait qu'ils ont encore perdu davantage et que, comme nous l'avons rappelé lors du comité technique par exemple, ou comme nous le martelons par ailleurs, nos collègues contractuels qui pallient au manque de financement peut-être de notre université ne sont même pas considérés au niveau du premier échelon fonction publique des corps dont ils remplissent les fonctions.

Tant que cet effort ne sera pas fait, je pense que le budget, pour le SNPTES, n'est pas acceptable en l'état. On est bien conscient des contraintes qui pèsent sur l'établissement. Je pense qu'il y a un minimum quand même de reconnaissance pour les personnels à avoir et, à ce jour, ce n'est pas visiblement d'actualité.

On verra aussi que des mesures indemnitaires sont en cours de modification pour un certain nombre de personnels et que les propositions qui sont faites actuellement lors de ce groupe de travail avec notamment les organisations syndicales tendent à ne pas reconnaître toujours les fonctions de certains voire, à terme, permettront... ces mesures permettront à l'établissement de faire quelques économies.

Le Président.- Merci pour cette intervention.

D'autres remarques ou d'autres questions sur ces orientations budgétaires ?
Sébastien.

M. Chevalier.- Oui, l'explication de vote est de la même teneur que celle de Cédric Clerc pour le SNPTES. Effectivement, les listes « Agissons pour une autre université » considèrent que ce qui nous attend à la campagne d'emplois, qui est une campagne d'emplois encore dure et avec peu de perspectives d'ouvertures de concours ou de possibilités de recrutement de maîtres de conférences ou de

professeurs, donc qui est directement connectée à ce budget, ne permet pas d'avoir une assise suffisante pour l'université en termes de développement. Donc nous nous abstiendrons sur ce travail préliminaire du budget 2019.

Le Président.- D'accord, je voudrais simplement dire à cette remarque qu'effectivement, on anticipe un petit peu sur la question de la campagne d'emplois. Néanmoins, les propositions d'ouvertures de postes, en tout cas pour les enseignants/enseignants-chercheurs, seront doublées dans la campagne d'emplois que l'on propose cette année par rapport à celle qui a été proposée l'année passée et c'est quelque chose, qui dans le contexte très contraint dans lequel on est et qui est marqué par un fort niveau d'incertitude, est tout à fait notable et doit être pris... voilà, doit véritablement être pris en compte.

Par ailleurs, j'entends ces remarques. Il sera intéressant qu'on puisse discuter un jour de ce que seraient les alternatives que vous pourriez proposer dans ce contexte et d'incertitudes et de tensions budgétaires extrêmes que vit le système français d'enseignement supérieur et de recherche depuis maintenant plusieurs années, dans une conjoncture, en plus, d'augmentation de la démographie étudiante.

Moi j'ai vraiment le sentiment qu'après des années difficiles, on offre des perspectives d'assouplissement qui sont tout à fait significatives cette année, qui nous... La proposition qu'on fait me semble être celle qui est la plus ambitieuse pour ne pas se mettre en danger en termes d'équilibre budgétaire. Je n'aimerais pas que sur le compte financier 2019 qui sera voté au début de l'année 2020, on se retrouve en déficit. On se met, je pense, pas très loin de cette limite mais, en même temps, je crois que c'est notre responsabilité de développer la formation, la recherche et de matérialiser cette ambition à travers le budget. Donc il sera intéressant un jour qu'on puisse parler ensemble, peut-être en dehors du conseil d'administration, de ce que pourraient être des alternatives à cet équilibre budgétaire qu'on vous propose.

Vous vouliez intervenir.

M. Magnat.- Moi, c'était à propos de la CVEC. On est d'accord qu'on parle seulement d'estimation ici. Est-ce que vous avez, dans vos projections, une idée de la date à laquelle le CNOUS rendra ses arbitrages ou pas du tout ?

Le Président.- La question de la CVEC est une bonne question. D'abord... Je n'ai aucune information, voilà. Aucune information ni sur les dates ni sur les montants. Ce que je sais, c'est qu'il semble qu'au niveau national, la collecte soit plutôt bonne, plutôt satisfaisante.

Vous savez qu'on avait une grande incertitude et que si le niveau de collecte de la CVEC n'avait pas été approprié, le risque était que l'on soit en dessous de 41 euros.

Il semble qu'au niveau national, les choses fonctionnent plutôt bien et donc on pourrait raisonnablement penser qu'on devrait tendre vers les 41 euros. Il n'y a pas de certitude pour l'instant. Il n'y a pas non plus de certitude sur le calendrier.

Ce que je voudrais vous dire également, c'est que ce qu'on vous propose ici en termes de ventilation de la CVEC, c'est quelque chose qui est prévisionnel et quelque chose qui devra être, bien entendu, examiné et validé par la commission... une commission *ad hoc* dont on va parler tout à l'heure dans les points de la CFVU.

C'est-à-dire que formellement, le conseil d'administration doit aujourd'hui se prononcer sur les grandes masses du montant de la CVEC qui sont de

875 000 euros et il appartiendra ensuite à la commission *ad hoc* de délibérer sur la ventilation qui vous est proposée mais, en tout cas, qui est celle qu'on vous propose parce qu'on a également le souci que les grandes missions d'appui à la vie étudiante soient couvertes et c'est la raison pour laquelle on fera cette proposition.

M. Magnat.- D'accord, et en attendant le versement de cette CVEC...

Le Président.- Oui ?

M. Magnat.- ...vous tournez... en fait, vous faites une avance...

Le Président.- Oui.

M. Magnat.- ...sur service, c'est cela ?

Le Président.- Oui, l'établissement fait une avance, tout à fait. C'est absolument exact. Je crois que la CVEC sera reversée aux établissements pour un tiers au début de l'année 2019 et puis le reste en fin d'année 2019. Donc effectivement, l'établissement va faire la banque et va assurer l'avance de trésorerie, tout à fait.

M. Magnat.- D'accord. Donc concrètement, en fait, oui, c'est un peu comme tout le temps avec les services de l'État, c'est à l'université de prendre la responsabilité et après...

Le Président.- Oui.

M. Magnat.- ...concrètement, vous n'êtes même pas sûrs, parce que c'est un virement en tiers, d'avoir la totalité de ce qui vous est dû.

Le Président.- Je pense que si la collecte est bonne, il y a eu un engagement sur 41 euros par étudiant, je vois difficilement cet engagement ne pas être tenu.

M. Magnat.- Oui...

Le Président.- Mais ceci dit, on peut aussi être instruit par l'expérience. On vous a montré tout à l'heure que sur certaines masses financières... Regardez le GVT par exemple. Le GVT devait être couvert. En réalité, en 2018, il n'est couvert qu'à hauteur de 50 % de la dépense pour l'instant. Donc on voit bien que le dogme de l'État qui ordonne et qui paye ce qu'il a ordonné est loin d'être couvert et d'être assumé.

M. Magnat.- D'accord et...

M. Delmas.- Juste...

M. Magnat.- Excusez-moi. Justement, j'allais vous poser la question. L'estimation que vous avez faite, s'est faite sur des critères... Comment dire ?

Objectifs par rapport à justement des points de comparaison sur déjà des versements de l'État qui ont été faits sur certains services ou c'est...

Le Président.- Non, non, non. Sur la CVEC,... Sur la CVEC, on fait... C'est la première année que la CVEC se met en place, donc on fait une estimation qui est grossière, qu'on estime être sécurisée. On nous dit 41. Nous, on est prudent. On a décidé ici de ventiler 25...

M. Delmas.- 35 euros.

Le Président.- ...35 euros pour 25 000 étudiants. Donc on est sur une estimation prudente, c'est-à-dire on considère que sur cette proposition, on a plus de chance d'avoir de bonnes surprises que d'avoir de mauvaises surprises.

M. Magnat.- D'accord. Merci.

Le Président.- Merci.
Pas d'autres questions ?
Cédric.

M. Clerc.- Pour faire suite à votre remarque, le SNPTES est tout à fait prêt à discuter quand vous voulez sur ce que vous voulez.

Après, il y a un constat. Enfin, vous nous avez annoncé une hausse d'étudiants de 5,7 %. Donc la limite de l'exercice, elle est là aussi. On va accueillir toujours, et tant mieux, plus d'étudiants et le budget descend, on gèle encore des postes, etc. Je ne sais pas jusqu'où cela sera possible. Après, il y a peut-être une question de qualité qui est à prendre en compte.

Le Président.- Je suis d'accord. On a fait cette année des efforts. Comme chaque année depuis 2012, d'ailleurs. On a fait des efforts considérables pour honorer notre mission d'accueil des jeunes. On a tout de même, il faut être honnête, on a tout de même, sur l'accueil des étudiants, reçu des financements complémentaires de l'État cette année qui sont des financements qui sont des financements substantiels et raisonnables dont je ne peux pas vous donner le montant parce que je n'ai pas les chiffres précis en tête, mais dont une partie est dans notre socle de dotation. Donc je crois qu'il faut trouver le bon équilibre de la critique.

On est globalement sur une trajectoire pluriannuelle au cours de laquelle il y a eu des transferts de charges incontestables aux universités, mais spécifiquement sur l'année qui vient de s'écouler et spécifiquement pour Parcoursup, l'accompagnement sur la démographie étudiante pour la rentrée que nous sommes en train de vivre, est un accompagnement qui a été raisonnable et qui a été, on va dire, raisonnablement à la hauteur des attentes.

Ce qui ne veut pas dire qu'il en sera de même pour les années qui viennent.

En tout cas, pour cette année, il n'y a pas lieu d'exprimer de mécontentement, en tout cas sur cette question spécifique de Parcoursup.

Je vous ai dit sur le GVT, par exemple. Le GVT n'a été couvert qu'à hauteur de 50 %. GVT 1,5 million, couverture à 780 000 euros. Le différentiel, il est assumé par l'établissement.

M. Debeaufort.- Si je peux me permettre et ajouter. Quand on regarde le tableau des dépenses entre 2018 et 2019, on augmente quand même de 3 millions et qui s'explique aussi par l'augmentation des effectifs et de leur prise en compte.

Le Président.- S'il n'y a pas d'autres interventions, d'autres remarques ou d'autres interrogations sur cette première étape de notre construction budgétaire, qui est la construction des grandes masses de la dotation État, et effectivement il y a tout un ensemble de choses qui vont se rajouter notamment la formation continue, notamment les reversements de SAYENS, qui se rajouteront sur notre budget intégré de décembre, s'il n'y a pas d'autres remarques, je vais soumettre à votre approbation ces orientations budgétaires pour l'année 2019.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Trois oppositions.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Sept abstentions, c'est cela ? Très bien.

Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote, qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Très bien.

Écoutez, merci. Merci pour votre appréciation d'ensemble sur ce budget.

19 voix pour, 3 voix contre, 7 abstentions

Et donc on va maintenant pouvoir passer à sa déclinaison en termes de recrutement dans le cadre de la campagne d'emplois pour l'année 2019, donc je vais passer la parole à Stéphanie Grayot-Dirx.

III) Questions relatives aux ressources humaines

Campagne d'emplois 2019 enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS

Mme Grayot-Dirx.- Bonjour à tous.

Je vais vous présenter la campagne d'emplois 2019. Vous avez reçu les documents pour aujourd'hui, qui sont les documents détaillés emploi par emploi, par composante et pour les services.

J'ai repris deux diapositives que je vous avais déjà présentées il y a quelques semaines, quelques jours de cela, qui donnent une vision globale de cette campagne d'emplois que je vais vous représenter rapidement mais l'objectif, cet après-midi est surtout qu'on puisse échanger à partir des documents que vous avez reçus pour préparer ce conseil.

L'objectif sur cette campagne d'emplois était, compte tenu du PREF mais aussi des éléments dont on avait connaissance, d'essayer d'assouplir un petit peu cette campagne par rapport à celle de l'année passée qui était une campagne difficile dans le cadre de la mise en place du PREF.

Donc nous avons maintenu, concernant la campagne relative aux personnels BIATSS, finalement la même démarche que l'année passée, mais en essayant d'accroître quand même le nombre de publications pour des concours ou des mutations.

Pour mémoire, l'année dernière, on envisageait seulement deux concours, alors qu'en réalité, on a accueilli en plus deux nouvelles personnes sorties de l'IRA, une pour le site du Creusot et une pour le site de Chalon, par rapport aux prévisions qui étaient celles de l'année dernière.

Mais vous voyez qu'on a largement augmenté, même si ce n'est évidemment pas totalement satisfaisant, compte tenu des besoins de notre établissement. On a

quand même augmenté nos prévisions de publications pour des concours ou des mutations.

Nous avons maintenu la politique qui consiste à recruter des contractuels sur un certain nombre d'emplois qui est une politique évidemment temporaire et qui n'est pas celle que nous avons précédemment, mais qui est celle que nous vous proposons aujourd'hui, compte tenu de la situation de l'établissement.

Nous avons maintenu des gels que nous avons opérés l'année passée, sauf un qui concerne le poste de responsable administratif au Creusot qui avait été gelé à la demande du Rectorat et qui a été donc dégelé avec l'arrivée d'un nouveau collègue sorti de l'IRA sur le site du Creusot et qui est là depuis... qui a intégré notre personnel depuis début septembre.

Et nous avons opéré quatre gels supplémentaires par rapport à la campagne de l'année passée.

Ensuite, sur les enseignants/enseignants-chercheurs. Donc je reprends ici la diapo que je vous avais présentée précédemment. 20 emplois proposés à la publication contre 10 l'année passée, dont 4 requalifications internes sur lesquelles j'aurai l'occasion de revenir.

Il y a eu notamment une demande de précision par mail vendredi. Il y a sur les documents que vous avez eu, une coquille qui concerne la page de l'ESIREM, si ma mémoire est bonne, mais qui n'est pas sur une colonne qui est soumise à votre vote mais qui concerne l'occupation du poste en 2018-2019, où il y a eu une coquille qui fait apparaître un gel alors qu'en fait, nous avons, avec cette composante, accordé la possibilité dès cette rentrée de recruter un contractuel sur ce poste qui était redéployé donc vers l'ESIREM.

En revanche, les informations qui figurent sur la page de Sciences et Techniques dont vient le poste est juste.

Sur le reste des requalifications internes ou des redéploiements, cela concerne des changements de localisation ou des postes de MCF qui sont transformés en PR ou des postes de MCF transformés en PRAG à la demande de la composante.

Le total cumulé des gels s'élève à 54 contre 60 l'année passée.

Et nous avons autorisé davantage de publications différées avec des recrutements d'ATER ou de contractuels second degré sur les emplois qui figurent en publications différées dans le document.

Et puis nous avons d'ores et déjà, j'en avais parlé un peu, lors du précédent conseil d'administration, commencé à identifier avec certaines composantes des publications qui nous apparaissent d'ores et déjà prioritaires pour la campagne prochaine. Donc il s'agit notamment de postes qui concernent la 22^e section pour l'UFR Sciences humaines et sociales et puis un poste qui concerne l'UFR STAPS pour le laboratoire Psy-DREPI où là les besoins ont été d'ores et déjà clairement identifiés, mais ne sont pas soumis à votre vote puisque cela ne concerne pas la campagne 2019, mais je m'étais engagée à le dire oralement aujourd'hui, donc je le fais pour que vous ayez cette information quant aux priorités qui sont déjà cernées pour la prochaine campagne.

Par ailleurs, il y a un poste qui apparaît dans vos documents pour l'UFR Sciences et Techniques qui est le poste de Mme Terrasse sur lequel nous n'avons pas procédé à des arbitrages au moment des DOM. C'est pour cela que sur le document, il n'y a rien. On en a rediscuté encore récemment avec la composante et, pour cette rentrée, nous avons accordé la possibilité de recruter un ATER et, évidemment, le poste sera rediscuté dans le cadre de la prochaine campagne

d'emplois. Il s'agit du décès d'une collègue qui est arrivé extrêmement brutalement cet été et pour lequel... pour cet emploi, nous n'avons pas pu avoir une discussion approfondie avec la composante.

Concernant cette campagne d'emplois, lors du comité technique qui s'est tenu il y a quelques jours de cela, sur les deux campagnes, campagne BIATSS et enseignants/enseignants-chercheurs, le vote est identique : 7 votes contre et 2 abstentions.

Et puis pour le CAC, je vous ai remis les chiffres sur la diapo :

- pour le personnel BIATSS : 27 pour, 4 contre, 22 abstentions,
- et pour les enseignants/enseignants-chercheurs : 25 pour, contre 5, et 23 abstentions.

Je suis à votre disposition pour que nous puissions échanger sur les documents que vous avez reçus pour préparer ce conseil d'administration. J'imagine que vous avez des questions ou des remarques.

Le Président.- Oui, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Il y a beaucoup de questions et de points que je souhaiterais aborder.

Je vais commencer par un constat global que j'avais déjà un petit peu fait lors de la dernière réunion, en particulier en pointant le fait que seuls trois postes de maître de conférences sont publiés.

Quand on regarde les chiffres globalement, plus qu'une diminution du nombre d'emplois occupés, ce qui apparaît surtout, c'est un fort recours aux CDD, ATER pour les enseignants-chercheurs ou CDD pour les personnels BIATSS, pour occuper des fonctions ou postes non publiés - publications différées.

Donc je dirais qu'on ne réduit pas vraiment le taux de rigidité, mais qu'on augmente clairement le taux de précarité ou le sous-financement des heures à effectuer par les personnels non titulaires. Donc... Enfin, je pense que cela révèle la nécessité, le besoin de ces postes, donc on ne peut pas se passer de ces postes.

Donc il y a une volonté de baisser le taux de rigidité mais, en fait, on a des postes dont on ne peut pas se passer et on augmente la précarité, ce qui ne peut pas vraiment nous satisfaire.

Ensuite, le deuxième point, c'est lié à un courrier que j'avais envoyé au mois de juillet, je crois, à M. le Président.

Selon... Alors que je reprenne... C'est l'article 11 de la loi du 22 janvier 2018, à propos de la programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. Cet article 11, je le relis :

« À compter de l'exercice 2019, le plafond des autorisations d'emplois prévu en loi de finances initiale, spécialisé par ministère, conformément à l'article 7 de la loi organique [...] du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, ne peut excéder de plus de 1 % la consommation d'emplois constatée dans la dernière loi de règlement, corrigée de l'incidence des schémas d'emplois, des mesures de transfert et des mesures de périmètre intervenus ou prévus ».

Donc si je comprends bien cet article, la conséquence immédiate, c'est une disparition des emplois gelés sur l'ensemble des programmes de la LOLF et notamment de la MIREs.

Donc un collègue du SNESUP à l'université de Paris XIII a calculé qu'en ne consommant pas 2,8 millions de masse salariale notifiée en 2017, l'université perdra 111 postes gelés sur les 130 en 2019.

Alors, je n'ai pas pris le temps de faire le calcul pour l'université de Bourgogne, mais concrètement... Oui ?

Mme Grayot-Dirx.- Si je peux me permettre.

Mme Cénac-Guesdon.- Oui.

Mme Grayot-Dirx.- En fait, on n'est pas concerné par cet article de loi. Moi, j'avais vérifié au mois de juillet.

Mme Cénac-Guesdon.- Oui.

Mme Grayot-Dirx.- Alors, c'est dans mes mails et mon ordinateur, donc je ne peux pas y accéder là, mais s'il vous faut une réponse écrite pour clarifier tout cela, on le fera bien volontiers. J'avais vérifié et on n'est pas concerné par cet article-là.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

Mme Grayot-Dirx.- Ce n'est pas ce type d'établissements qui sont visés par ce texte-là.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord, parce que c'était l'objet de ma question, c'est : du coup, concrètement, combien on risquait de perdre à l'université.

Mme Grayot-Dirx.- J'avais bien entendu. Du coup, j'avais vu passer cela, cela m'avait alertée. Donc j'ai vérifié. On n'est pas concerné par cet article de loi. Après le CA, je retrouverai tous les éléments.

Mme Cénac-Guesdon.- En même temps, on peut comprendre la logique de l'État qui dit que si on nous fournit un certain plafond d'emplois et que les établissements n'utilisent pas ce plafond d'emplois, on envoie le signal que finalement, on n'a peut-être pas besoin de ces emplois, ce qui n'est pas une très bonne idée pour faire face à l'augmentation des effectifs étudiants.

Ensuite, d'autres points.

J'avais, dans le compte financier 2017, comptabilisé... Je crois qu'il était indiqué qu'il y avait à la louche, je crois, 180 000 heures complémentaires et vacations.

Donc si on fait une règle de trois, cela représente, si on divise par 192 heures, on trouve... pour être plus claire, cela représente 935 postes d'enseignants-chercheurs qui manquent à l'université de Bourgogne pour assurer les heures de cours.

Donc là, je parle des heures de cours 2017. Sachant que depuis, on a quand même... Alors, là aussi j'ai repris les chiffres, mais par rapport à l'année 2016-2017, on a plus de 4 000 étudiants qu'on attend pour cette année.

Il manquait déjà 935 postes en 2017, là je ne fais même pas le calcul de ce qui va manquer cette année. Ou alors on ne va pas ouvrir des groupes de TD supplémentaires et ce seront des conditions qui seront quand même extrêmement difficiles pour nos étudiants.

Donc j'entends bien les contraintes financières qui sont les nôtres, comme vous l'avez énoncé tout à l'heure, mais ce que je vois au quotidien, c'est des groupes de TD qui augmentent et c'est des étudiants qui continuent d'arriver. Que pour les services de scolarité, par exemple, une inscription de plus, c'est un travail en plus, il n'y a pas la possibilité de les regrouper dans des groupes de TD supplémentaires, et que les scolarités sont vraiment à flux très, très tendus.

Pendant combien de temps encore allons-nous faire semblant qu'on est capable de faire notre métier et d'assurer nos missions avec les moyens qu'on nous donne au niveau de l'État ?

Maintenant, sur un cas plus particulier, donc sur le poste de Dominique Faudot.

Je passe, en fait, sur le côté qui me surprend un petit peu, mais on occupe déjà le poste avec un contractuel alors qu'on n'a pas encore voté formellement en CA qu'on le redéployait de la composante Sciences et Techniques à l'ESIREM, mais passons sur le détail du calendrier.

Mme Grayot-Dirx.- Pour le moment, il n'y a personne sur le poste.

Mme Cénac-Guesdon.- Ah ! D'accord. Merci.

Après, sur le redéploiement à proprement parler, de ce que j'ai compris des collègues informaticiens avec lesquels j'ai échangé, la demande du labo d'informatique de Bourgogne, c'était de demander un poste de maître de conférences 27 pour l'IEM et de laisser le chapeau de prof initialement. C'était leur demande si mes informations sont bonnes.

La perte de ce poste est vraiment très lourde de conséquences pour leur équipe de recherche où ils ont dix enseignants chercheurs dont deux départs à la retraite dans les moins de trois ans et c'est le deuxième poste perdu sur les dix.

Alors que les heures complémentaires en informatique sont très importantes, donc je m'étonne un peu, vu les besoins vraiment en informatique aussi bien en enseignement et les conséquences que cela a sur ce laboratoire qui est déjà en restructuration et dont les conditions sont déjà très difficiles à cause de la restructuration, cela fait... Enfin, je suis un peu surprise que le poste soit redéployé à l'ESIREM.

Mme Grayot-Dirx.- Sur ce dernier point, je vais apporter des précisions. Il est bien entendu que le redéploiement vers l'ESIREM se fait comme une contrainte pour l'UFR Sciences et Techniques qui n'était pas d'accord avec cette proposition de redéploiement quand on en a discuté avec elle.

Les critères qui président aux décisions que l'on propose aux composantes et aux conseils, je les avais déjà listés l'année dernière, je peux les reprendre.

Il y a évidemment la mémoire des gels opérés les années passées, les besoins... Enfin, ces taux de gel, on les analyse évidemment par rapport à la composante mais aussi par rapport aux départements à l'intérieur de la composante et par rapport aux sections, et quand on examine les sections, il nous arrive bien entendu de regarder ce qui se passe dans la section. Pas seulement dans la composante, mais dans l'ensemble de l'université.

C'était le cas pour la 27^e et il se trouve que... Enfin, cela est une partie des critères dont on tient compte.

On regarde évidemment les politiques des laboratoires et leurs besoins. Les besoins en formation continue, les besoins en termes de partenariats à l'extérieur de l'université, etc. Il y a tout un tas de critères qui rentrent en ligne de compte.

Concernant la situation de la section 27, il y a des forts besoins en enseignement et le potentiel n'est pas le même à l'UFR Sciences et Techniques et à l'ESIREM.

Juste, je peux reprendre les chiffres. En 27^e section pour l'UFR Sciences et Techniques, ils ont un effectif de 10 postes de professeurs, 17 postes de MCF. Quant à l'ESIREM, ils ont 1 PR et 3 MCF, avec des forts besoins en enseignement.

On n'a pas beaucoup effectué de redéploiements depuis que nous proposons au conseil d'administration des campagnes d'emplois. Il nous a semblé, en tout cas pour cette année, pour l'ESIREM, important de renforcer le potentiel d'enseignement au sein de l'ESIREM. D'où cette proposition de redéploiement.

M. Debeaufort.- Si je peux me permettre pour ajouter. C'est des éléments qu'on a pris en compte dans cette campagne d'emplois et donc tu peux ajouter sur les chiffres, sur les trois composantes les plus consommatrices de la 27^e section : une composante couvre 40 % de sa charge d'enseignement, l'autre 22 % et la troisième plus de 75 %. Donc à un moment donné, on est quand même un petit peu obligé de regarder les forces vives par rapport à la couverture des besoins pédagogiques.

Certes, on prend en compte le volet recherche et les laboratoires, mais quand on a des disparités qui vont de 20 à 75 % de différence de taux de couverture d'enseignement, cela devient prioritaire à certains moments et à certains endroits.

Sur la volumétrie des heures complémentaires et en nombre de postes équivalents auxquels cela correspond, on ne peut pas considérer la totalité des heures complémentaires parce qu'un grand nombre de formations, entre autres toutes les formations professionnalisantes, ont une obligation de présenter 20 à 25 % dans les IUT d'intervenants professionnels, c'est forcément des heures de vacances. C'est à peu près la même chose sur les écoles d'ingénieurs. Et au ministère, pour être accrédité sur des licences professionnelles, par exemple, c'est plutôt 40 % de professionnels.

Certes, cela ne va pas diminuer de 90 % l'équivalent poste temps plein, mais c'est aussi à intégrer dans la volumétrie des heures complémentaires considérées.

Mme Cénac-Guesdon.- Juste une remarque sur la volumétrie des heures complémentaires.

L'équipe en question considère un peu cette perte comme une double peine, étant donné qu'ils ont fermé le master Multimédia l'année dernière pour répondre aux injonctions de diminution du nombre d'heures sur la composante et donc ils voient un peu comme une double peine le fait que maintenant qu'ils ont moins d'heures complémentaires parce qu'on les a forcés à former des formations... fermer, pardon, je ne trouve plus mes mots... Des formations, on redéploie les postes qui étaient afférents, donc...

Le Président.- Sébastien.

M. Chevalier.- J'ai bien noté que cette campagne est plus ouverte que celle de l'an passé. Effectivement, les données le prouvent.

J'avais les données d'il y a deux ans, on est retombé sur un régime de recrutement à peu près équivalent à celui d'il y a deux ans. Avec une différence notable cependant, c'est des postes à publication différée, donc avec les CDD possibles chez les BIATSS, là où en 2000... Je retrouve mes données... En 2017, on avait 24 publications différées, on en a 60 cette année comme l'an passé.

Je l'ai dit la dernière fois, je le redis, cela pose des vrais problèmes dans les laboratoires, et dans les composantes plus globalement, avec des postes qui sont difficilement... Comment dire ? On a une réelle difficulté de recrutement sur ces postes en CDD de par les niveaux de salaire d'une part, devant aussi le peu de perspectives de concours qu'il y a derrière.

On a des postes qui sont la plupart du temps hautement techniques, que ce soit de la technicité par rapport à... administrative ou de la technicité en termes de gestion de manip et de produits de laboratoire.

Donc, moi, cela me pose une vraie question sur, finalement, la paupérisation technique de notre établissement et cela m'inquiète véritablement parce qu'au quotidien, dans les labos, on en souffre et, je l'ai dit la dernière fois, je pense qu'un jour, on aura un pépin d'hygiène et de sécurité lié à ces renouvellements, à ce turnover épouvantable chez les personnels techniques notamment.

Il y a une deuxième analyse que j'ai faite, en fait, en regardant les tableaux qu'on a reçus pour ce conseil d'administration et j'ai regardé le nombre de mutations et de détachements que nous avons dans cette campagne d'emplois.

Bien sûr, il y a un certain nombre de mutations qui datent de quelques années, et donc j'ai regardé si... J'étais franchement étonné du nombre, avant d'en faire l'analyse quantitative. Donc j'ai regardé ce que nous avons les années précédentes.

En 2016-2017, donc sur la campagne d'emplois 2017, le nombre total chez les enseignants/enseignants-chercheurs, le nombre total de mutations et de détachements était de 26 personnes.

L'année suivante, donc pour la campagne d'emplois 2018, nous étions à 28 personnes.

Je ne suis pas remonté avant pour voir si c'était une donnée stable.

Et cette année, on est à 47 personnes.

Donc je voudrais savoir si vous aviez fait cette analyse également, si on est capable de l'expliquer.

Je ne veux pas faire de la surinterprétation, mais je trouve que c'est un signal quand même assez mauvais pour notre établissement dans la mesure où cela signifie qu'il y a des gens qui mutent vers d'autres établissements, alors soit avec une perspective de travail différent, soit avec une perspective de bien-être au travail ou d'évolution de conditions de travail plus favorable que dans notre établissement.

Donc je voudrais savoir si vous partagez cette analyse ou, si vous ne la partagez pas, comment vous pouvez expliquer le presque doublement du nombre de mutations et de détachements cette année.

Et puis j'ai eu une... Alors, on ne va pas engager la discussion, mais je suis prêt à voir avec le Président et son équipe sur les possibilités d'avoir des plans ou des perspectives pour l'emploi.

Moi, je suis toujours étonné que notre établissement demande aussi peu de 49.3 dont je sais que la procédure est complexe et on n'est pas... Enfin, il n'y a pas de garantie, mais en n'en demandant pas du tout, c'est clair qu'on n'aura pas de poste dans le cadre du 49.3.

Pour travailler avec l'UTBM depuis peu, depuis qu'une partie de l'UTBM a intégré l'ICB sur l'activité de recherche, je sais que tous les ans, l'UTBM demande deux à trois 49.3, avec plus ou moins de succès mais, bon an mal an, il y a un certain nombre de postes qui sont pourvus par cette possibilité.

Donc ma deuxième question, c'est pourquoi on utilise peu cet outil pour promouvoir notamment des maîtres de conférences en professeurs dans l'établissement.

Mme Grayot-Dirx.- Alors, je vais peut-être... Un mot sur les mutations. Je me garderai à ce stade, effectivement, de surinterpréter les chiffres. On travaille à l'heure actuelle, au sein du pôle RH, sur le bilan social... Que je ne me trompe pas d'année, Pierre-Étienne je te regarde... 2016-2017, donc cela va nous donner un ensemble d'éléments chiffrés et tant que je n'ai pas vu ce bilan social cumulé 2016-2017 que je pourrai, du coup, comparer un peu plus finement avec les chiffres de cette année puis je reprendrai les bilans sociaux des années précédentes, à ce stade, je me garderai bien de surinterpréter les chiffres.

Ensuite sur le 46.3...

M. Chevalier.- 49.3.

Mme Grayot-Dirx.- C'est vrai, il faut être clair et net, c'est assez peu demandé... Pardon, le 49.3. C'est assez peu demandé par les composantes. Peut-être faudrait-il, effectivement, qu'on les aiguille un petit peu sur ce terrain-là. C'est vrai.

M. de Mesnard.- Tu as Emmanuelle.

Mme Vennin.- Excusez-moi, je n'ai pas l'habitude.

Je rejoins tout à fait la remarque de Sébastien concernant ces postes-là. Je pense qu'on aurait besoin d'avoir un retour d'information dans les UFR parce qu'on est plusieurs justement à prendre conscience au sein de nos UFR de la difficulté qu'on va voir, dans les années à venir, à avoir un recrutement, en création en tout cas, et c'est vrai que c'est une orientation qu'on envisage fortement.

Sauf qu'on se heurte très, très vite au manque de précision, on va dire, sur la politique que décide d'adopter l'université. Sachant qu'il y a des universités ailleurs en France qui, chaque année, décident de flécher ce genre de postes. Donc c'est vrai que nous aussi, on a cette interrogation.

Le Président.- Philippe.

M. Salvadori.- Juste pour revenir sur le... Sans surinterpréter, mais en interprétant quand même les données.

Bon, cette campagne d'emplois, elle est très mauvaise. Ce n'est pas parce qu'elle est moins pire que la précédente qu'elle devient bonne.

On sait bien pourquoi, c'est la conséquence de ce budget. C'est *in fine* la conséquence d'un certain désengagement de l'État, gouvernement après gouvernement, par rapport aux besoins de l'enseignement supérieur. Parce que la cause de nos déficits, moi je l'attribue d'abord au manque d'engagement de l'État même si, nous l'avons remarqué, la démographie étudiante a été un peu mieux accompagnée dans son augmentation, cette année, que les années précédentes.

Alors, maintenant, bien évidemment, ce budget sera voté, cette campagne d'emplois sera votée. Il n'en reste pas moins que ces choses-là engagent à moyen et à long terme.

Vous avez l'habitude, Monsieur le Président, de nous rappeler notre excellente situation dans les tréfonds du classement de Shanghai qui est due évidemment à un effort sur le long terme.

Les estimations, les évaluations du classement de Shanghai se font principalement sur les publications qui sont le travail de collègues qui sont là depuis de nombreuses années et qui ont engagé des recherches qui donnent lieu à publication généralement trois, quatre, cinq ans après le début de ces recherches.

En regardant quand même cette campagne dont on voit le peu d'enthousiasme qu'elle suscite... Et comment en susciterait-elle dans la communauté ? Parce que si j'additionne les abstentions et les votes contre au CAC sur la campagne enseignants-chercheurs et enseignants pour la..., c'est une chose assez rare pour être soulignée, les partisans sont moins nombreux que les sceptiques, on va dire cela. Les sceptiques pour ne blesser personne.

Là, on est en train... Alors, je note qu'il y a un peu plus de mises au concours, mais qu'il y a nettement plus de publications différées où pour certains cas, on peut se demander quel sera l'horizon réel de cette mise au concours différée parce qu'elle est quand même soumise à beaucoup d'incertitudes.

Tout cela n'est pas pour vous le reprocher, mais simplement pour vous dire que les chiffres que Sébastien vous a donnés, que vous avez sur, en gros, un taux de fuites hors de l'université, de départs pour dire les choses de manière moins polémique, mais enfin, si les gens pouvaient rester, généralement ils resteraient, je crois, le taux de départs devient alarmant. Il devient alarmant et si nous continuons cette politique de la chaise vide scientifique et technique, votre classement de Shanghai dans cinq ans, dans dix ans, il risque d'être soumis à une dégradation.

D'ailleurs, on dit toujours « ah oui ! Vous savez, c'est très mauvais partout, les campagnes d'emplois », bon. Je note quand même que nos collègues ont trouvé ailleurs en nombre très important de quoi satisfaire leurs légitimes ambitions. Cela veut dire que dans la médiocrité généralisée et imposée au paysage universitaire français, il y a peut-être des sites où on réserve un peu plus les chances d'intégrer de nouveaux collègues, de promouvoir des collègues qui le méritent et de dégager des politiques scientifiques fortes.

Moi, cela m'inquiète vraiment. Une fois de plus, ce que je dis là, ce n'est pas... C'est, si j'ose dire, au-delà de votre tête. Ce n'est pas vous qui êtes visé, c'est la situation faite à l'enseignement supérieur et particulièrement à une université moyenne comme la nôtre qui a des ambitions à la fois territoriales et internationales tout à fait légitimes, mais je trouve cela très inquiétant pour un avenir très rapproché.

Je me suis abstenu sur le budget précédemment, j'avais très envie de voter contre, mais bon, on va vous laisser une chance de vous améliorer mais... Sans trop d'illusions. Mais quand même.

Je rejoins ce que disait Peggy. Combien de temps encore allons-nous, nous, cette communauté, faire comme si de rien n'était, c'est-à-dire administrer notre déclin ?

De temps en temps, symboliquement, nous comme communauté, nous pourrions indiquer à nos instances supérieures, au ministère notamment, que ce n'est pas... enfin, que la position budgétaire faite à notre communauté comme à toutes les communautés universitaires françaises ne va pas dans la bonne direction.

Et moi, je ne suis pas pour faire dans le misérabilisme un peu obligé et syndical - pardon, chers représentants des syndicats -, mais en l'occurrence, quand même, les choses ne vont pas dans le bon sens.

On pourrait quand même le reconnaître un peu plus fortement parce que sinon, je ne vois pas comment nous pourrions forcer notre autorité de tutelle à nous entendre si nous ne lui disons rien. Si nous ne lui disons simplement « écoutez, voilà, on a fait les sacrifices que vous vouliez, ça va... ça va dans le bon sens » comme vous avez dit, Monsieur le Président.

Non, moi je trouve que cela ne va pas dans le bon sens et je suis réellement inquiet. La communauté est inquiète, elle est dans le doute.

Le budget que nous avons voté est un budget technique dont le seul horizon qu'il a dégagé, c'est de réduire le taux de compression à 80 %, eh bien cela, on ne s'enthousiasme pas pour la réduction d'un taux de compression, je suis désolé.

La communauté doute. De plus en plus, nos collègues songent à des situations... Je le dis et je le redirai parce que je pense que c'est quelque chose d'important. Ils songent à des situations individuelles de fuite quand ils le peuvent ou de rétractation par rapport aux engagements.

Nous avons reçu de l'argent pour accompagner les hausses d'effectifs, tant mieux. Seulement, dans certaines disciplines, nous n'avons pas les gens pour les mettre en face. Je ne parle même pas des titulaires, je parle de la possibilité de recruter des vacataires.

C'est-à-dire que quelle que soit notre bonne volonté ici, maintenant, le défaut d'enthousiasme des équipes et le défaut d'un vivier que nous pouvions accompagner, notamment avec les postes d'ATER, tout cela fait que demain, nous aurons peut-être de l'argent pour payer les vacataires, mais que nous n'aurons pas de vacataires à payer parce qu'il n'y en a plus, et dans une ou deux disciplines dans le périmètre que je connais bien, cette situation, nous l'avons atteinte cette année. Je crois qu'au second semestre, il y aura des disciplines dans lesquelles nous ne pourrons pas faire cours.

Donc tout cela n'est pas très satisfaisant.

Je nous trouve bien techniques aujourd'hui. Tout cela se passe avec beaucoup de simplicité. Sous une simplicité morne de... Eh bien moi, je ne renonce pas, voilà. Je ne renonce pas à trouver que ce budget n'est pas bon et que cette politique d'emplois, quels que soient les efforts et la qualité du travail que vous avez fait, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, je le redirai parce qu'il faut être parfaitement honnête... La plus belle fille du monde ne peut pas donner plus que ce qu'elle a. Cette campagne ne peut pas être bonne parce que les conditions budgétaires faites par le gouvernement à notre université, ces conditions ne sont pas bonnes.

Pardonnez-moi d'avoir été peut-être un petit peu long par rapport, mais beaucoup plus court que mes interventions habituelles, vous le reconnaîtrez.

(Sourires)

Le Président.- Bien... Je crois qu'on n'administre pas le déclin. Je crois qu'on ne peut pas dire cela. Quand on regarde, encore une fois, le positionnement de l'université de Bourgogne dans les grands classements internationaux, où l'université de Bourgogne rentre et progresse dans ces classements, on ne peut pas dire qu'on administre le déclin. Par contre, je pense qu'on peut dire qu'on administre une situation qui est une situation de pénurie et cela, c'est tout à fait vrai.

Je suis d'accord avec toi sur le fait que la prise en compte dans ces grands classements, ce n'est pas une chose qui se construit sur les quelques années qui viennent de s'écouler, et même pas sur les cinq ou dix dernières années. C'est quelque chose qui est très profond, qui se construit sur la solidité même du tissu de recherche d'un établissement qui est quelque chose qui se construit sur des dizaines d'années.

C'est bien comme cela que les choses se construisent et, à ce moment, on est plutôt, de façon objective, sur une université qui est en phase de rayonnement et certainement pas de déclin, mais je crois que la vraie question, c'est quel est le modèle d'enseignement supérieur et de recherche que veut notre pays et pas le gouvernement actuel, d'ailleurs. C'est une tendance qui est une tendance qui se déploie depuis maintenant une quinzaine d'années, qui est d'arriver à concentrer la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche française sur une dizaine de très grands sites.

Alors, on dit parfois dix, on dit parfois quinze, on dit parfois dix-huit. Si on est dix... Si c'est dix, on ne sera pas dedans. Si c'est quinze ou dix-huit, on sera peut-être dedans. On sent bien que la Bourgogne-Franche-Comté, on est un petit peu à la croisée des chemins sur cette cartographie.

Et pour moi, la vraie difficulté, c'est ce que veut la nation pour son enseignement supérieur et la recherche et comment elle veut la financer, à l'heure où on a deux éléments... Enfin, moi, j'ai deux éléments d'inquiétude forts.

C'est la volonté d'aller à marche forcée vers de grands sites qui vont remplacer... En tout cas, la volonté, ce qu'on voit bien à travers les ordonnances dont on a parlé tout à l'heure, la volonté, c'est que les établissements cèdent la place à des structures nouvelles qui seront des structures de site et que les établissements actuels viennent se fondre dans ces établissements expérimentaux qui seront, un jour, des grands établissements.

Il y a cette volonté-là et donc il y a un investissement très fort, budgétaire, qui est fait pour favoriser la création de ces très grands sites et donc, là-dedans, on a le sentiment parfois que le grain « établissement » n'est pas le grain qui est porté politiquement au niveau de l'État. J'ai même parfois... Il m'arrive même parfois de penser que quand je parle des classements internationaux de l'uB, je dérange, voilà. Je dérange l'État et je dérange la Région, qui ne se satisfont pas de voir qu'un établissement peut avoir un très bon rayonnement.

Et puis deuxième élément qui est un élément d'inquiétude très fort, c'est le constat que les grandes écoles, les écoles d'ingénieurs, les écoles de management développent de façon très large maintenant des cycles Bachelor. Que cet été, l'École polytechnique vient de se voir accorder l'autorisation que son Bachelor vaille le grade de licence. C'est une chose à laquelle on s'attendait depuis un petit moment, mais on voit très bien le modèle qui se dessine, en tout cas qui risque de se dessiner, c'est qu'à côté des universités de service public comme les nôtres, qui sont étranglées financièrement, se développe une offre de formation Bachelor qui sera, un jour, une offre licence avec des droits d'inscription élevés. Et donc on voit clairement se construire un dispositif d'enseignement supérieur et de recherche à deux vitesses et cette trajectoire est une trajectoire qui est continue depuis une quinzaine d'années.

Donc l'inquiétude, elle est là. L'inquiétude, c'est : quelle place pour des établissements comme le nôtre ? Et de fait, cela va être l'objet de la discussion qu'on devra avoir en congrès, dans une trajectoire régionale, interrégionale, qui est tout entière tournée vers une politique de sites. Quelle place ? Quelle est la politique de l'État pour des établissements de la taille du nôtre, de taille moyenne, qui sont des

établissements qui ont un ancrage territorial fort et qui ont et qui assument très bien leur rôle au plus près au service des jeunes lycéens pour en faire des étudiants, mais qui sont néanmoins des établissements qui gardent intacte leur ambition de rayonnement international ? Comment, dans ce paysage que l'État veut mettre en place et est en train de mettre en place, un établissement comme le nôtre est financé raisonnablement et peut continuer à vivre sur ses deux pieds, le pied de l'ancrage régional et puis le pied du rayonnement international ? Et cela, c'est quelque chose qui est effectivement compliqué.

Maintenant, dans ce cadre-là, qui est un cadre qui nous échappe complètement, qui est un cadre totalement contraint budgétairement, vous voyez bien qu'après deux années qui ont été des années extrêmement difficiles et qui ont été marquées par l'efficacité des mesures de retour à l'équilibre... Je déplore d'avoir dû faire cela. Vous savez, moi, je serais le plus heureux des présidents si je pouvais abonder et financièrement et en emplois les justes besoins de tous, mais la... Je ne peux pas distribuer plus que ce que l'État nous donne.

Vous voyez bien que le budget qu'on vote aujourd'hui, c'est environ 195 millions d'euros – 196 millions d'euros sur ressources d'État pour un budget total qui est d'environ... qui va être d'environ de 230 millions d'euros. Donc 80 % de notre budget est un budget qui vient de l'État. Nous ne pouvons pas redistribuer plus que l'on nous donne et donc la grande question est : quel modèle veut l'État pour les établissements de la taille du nôtre ?

Dans cette incertitude, j'ai le sentiment que la campagne d'emplois qu'on vous propose, qui est quand même marquée par un doublement des publications d'emplois d'enseignants/enseignants-chercheurs – dix l'an passé, vingt cette année – et une multiplication, on passe de deux à dix-huit pour les emplois BIATSS, c'est quelque chose qui... dont on peut regretter que ce ne soit pas plus ambitieux, mais qui, compte tenu de la contrainte budgétaire qui nous est imposée, qui est exogène et qui nous est imposée, est, je crois, le maximum de l'assouplissement qu'on puisse se permettre par rapport aux contraintes de retour à l'équilibre et à la nécessité de ne pas rechuter.

Je ne voudrais pas, je ne voudrais vraiment pas qu'en 2020, on se retrouve avec un compte financier qui soit un compte financier négatif parce que cela, alors pour le coup, je pense que cela ouvrirait une période qui serait une période de très profond découragement pour l'université de Bourgogne à une période où on a plutôt besoin de faire preuve de beaucoup de volontarisme dans ce paysage régional éminemment compliqué.

Louis ?

M. de Mesnard.- Sur les classements, je souscris. Les classements, on sait bien ce qu'il faut en penser, mais c'est comme les médailles quand on est militaire : il vaut mieux en avoir que d'être un brave et de ne pas en avoir. L'université a fait montre de sa bravoure scientifique et elle récupère des médailles. Je ne suis pas sûr que nos voisins en aient autant. Par rapport à leurs moyens, d'accord ? Je ne suis pas certain.

Sur la deuxième question. C'est vraiment un problème, la discussion, la réponse du Président, ce que tu as dit, Philippe. C'est un véritable problème. En gestion, on est confronté à ce modèle : est-ce que le gouvernement finira par soutenir essentiellement les écoles de commerce - minimum 7 000 euros l'année ; sur cinq ans, 35 000 euros -, des étudiants endettés, etc., ou est-ce qu'on laissera des enseignements de gestion du service public se développer ?

Certaines universités... enfin, académies du sud de la France, peut-être un peu sur la frontière italienne, là, ont montré que c'est plutôt la solution écoles de commerce qui a été privilégiée, je crois bien, et c'est très, très inquiétant. Donc il faut qu'on se batte le mieux qu'on peut.

M. Salvadori.- Très... Très rapidement. Ce n'est pas en supprimant des postes ou en les gelant qu'on lutte contre la concurrence des écoles, voilà. Il me semblerait qu'au contraire, pour lutter contre la concurrence, il faut se muscler. Mais c'est peut-être une vue de l'esprit.

On est tous d'accord pour dire qu'on ne pourra pas maintenir une recherche de qualité, quels que soient les critères d'évaluation, en supprimant des postes.

Or, je crois que ce qu'il y a quand même derrière ces politiques, c'est qu'on voit comment on entre dans les gels et qu'on ne voit pas comment on en sortira à hauteur de là où nous avons placé d'emblée la barre, voilà.

C'est cela qu'il nous faut préparer assez rapidement parce que pour le reste, on est tous d'accord qu'on préfère défendre notre modèle d'université que laisser les marchands du temple faire croire qu'ils sont plus efficaces et plus savants que nous. Là-dessus, on est tous d'accord. Mais il faut...

Je le dis et je le redis : moi, ce qui m'interpelle, c'est, d'une part, la situation que nous faisons... que nous nous faisons aujourd'hui et, d'autre part, à moyen terme.

C'est 60 postes et quelques ou c'est... je crois que si on additionne, cela fait plus de 80 postes, soit gelés pour les enseignants-chercheurs soit gelés... soit à publication différée. Nettement plus de 80, d'ailleurs. Eh bien, voilà, c'est repousser vers le futur le moment où nous devons revenir vers une politique de postes beaucoup plus ambitieuse et rien dans le budget ici ne construit cet... Mais ce n'est peut-être pas le but de l'exercice. Ne construit cet avenir, la visibilité de cet avenir. C'est cela qui m'inquiète profondément.

En d'autres termes, je ne voudrais pas que notre université, compte tenu de tout ce qui a été rappelé sur nos effectifs étudiants comme sur nos ambitions internationales en matière de recherche, que les 60 postes grosso modo d'enseignants-chercheurs qui sont là désormais non pourvus d'une manière ou d'une autre soient techniquement perdus parce que cela aurait de graves conséquences et pour la région et pour notre établissement, bien sûr, mais aussi pour la région, pour son attractivité, son dynamisme et tout ce qu'on voudra.

Mme Grayot-Dirx.- On entend bien vos inquiétudes. Je crois qu'il faut aussi regarder la tendance et, en tout cas, la volonté de rouvrir des postes, elle est bien présente.

Après, il y a tout un tas d'éléments qui nous échappent et qui ont été rappelés, je n'y reviendrai pas.

Je voudrais juste introduire un élément quand même supplémentaire dans le débat, et je sais qu'on aura l'occasion d'y revenir, c'est que vous avez évoqué le taux de rigidité sans dire le nom, mais c'était bien de cela dont il était question tout à l'heure dans vos propos. Dans les paramètres de ce fameux taux de rigidité, il y a aussi les recettes que l'établissement peut réussir à augmenter...

M. Salvadori.- Tout à fait d'accord.

Mme Grayot-Dirx.- Et il faut qu'on soit très attentif et j'oserais dire, pour utiliser une métaphore qui a été employée juste avant, qu'on soit en ordre de bataille aussi pour être sur le marché de la formation continue. Il faut qu'on regarde de façon très attentive ce qui se prépare sur ce terrain, mais je sais que la volonté du Vice-président du CA, c'est de mettre à l'ordre du jour de nos prochaines réunions cette question de la formation continue, donc il faut que l'établissement aussi se mobilise, parce que cela nous donnera des moyens de recruter aussi davantage et de mieux assurer nos missions.

M. Salvadori.- Moi, je suis... Je souscris parfaitement à ce que vous venez de dire. Je pense que la bataille pour établir un taux acceptable, ce fameux taux de rigidité, passe moins par la contraction des dépenses que par la quête de recettes nouvelles et là-dessus, justement pour être présent sur le marché de la formation continue, encore faut-il que nous ayons des enseignants pour enseigner, voilà.

Donc là, vous voyez que l'affaire peut se lire de différentes façons. Il y a un investissement dans la ressource humaine dont il faut payer le prix si nous voulons gagner la bataille des marchés de la formation continue, et là-dessus, je suis entièrement d'accord avec vous. Vous m'accorderez cela pour une fois, cette convergence est rare. Pour ce qui est de notre présence sur les marchés, nous sommes d'accord.

M. de Mesnard.- Je suis tout à fait d'accord et je crois qu'il faudrait qu'on réfléchisse bien parce qu'il me semble que le gouvernement a fait évoluer l'apprentissage, l'alternance, etc., et il ne faudrait pas qu'on se trouve dépossédé. Je crois que c'est la crainte des filières comme l'IAE dans lesquelles on est très fort dans ces domaines-là. Qu'on se trouve dépossédé au profit d'autres acteurs parce que ce serait très grave pour l'établissement. Donc il faut qu'on réfléchisse bien à quelle stratégie adopter pour rester sur le marché.

Sachant que quand on intervient, on est très, très apprécié à mon avis.

M. Debeaufort.- Pour terminer sur ce volet de la formation continue, moi, j'ai sollicité notre service de formation continue, le SEFCA, avec Gilles Brachotte, et en allant aussi chercher les expertises extérieures pour faire une vraie analyse du type SWOT de ce qu'on possède aujourd'hui et surtout vers quoi on doit aller par rapport à la réforme et en particulier à la loi « avenir professionnel » qui va énormément impacter notre façon de travailler dans le cadre de la formation continue, de l'apprentissage, etc.

J'espère que le travail sera fini pour qu'on puisse le présenter au conseil d'administration du mois de décembre parce qu'il faudra probablement prendre des décisions en début d'année 2018 par rapport à des orientations à prioriser ou pas en termes de formation continue, par exemple.

Le Président.- Allez-y.

Mme Privé.- Je prendrai juste la parole sur une explication de vote.

Moi, je voterai contre cette campagne d'emplois pour les différentes raisons qui ont été exposées pendant les différents échanges.

En effet, le désengagement progressif de l'État, il est très inquiétant. Le nombre de postes gelés, cela a un impact sur la vie de tous les jours des étudiants et des enseignants.

Ce désengagement qui est très inquiétant, je trouve et on trouve à l'UNEF, et le problème souligné par l'enseignement supérieur à deux vitesses avec des écoles qui seront très élitistes, etc. et des universités, comme l'université de Bourgogne, qui pourraient se retrouver délaissées, ce que nous, on ne trouve pas du tout acceptable et pas du tout profitable pour les étudiants et pour les universités.

Donc, du coup, on votera contre.

Le Président.- Merci. Merci pour cette intervention.
Cédric, vous vouliez intervenir.

M. Clerc.- Sans trop de surprise, je pense, le SNPTES votera contre ce projet de campagne d'emplois.

Effectivement, je ne reprendrai pas tout ce qui a été dit auquel nous souscrivons.

Pour les enseignants-chercheurs, c'est vrai qu'aujourd'hui, encore aujourd'hui, j'avais deux mails ce matin de collègues qui cherchent des personnes pour faire des enseignements dans tel ou tel domaine et on trouve visiblement difficilement. On vient chercher des personnels BIATSS dans des disciplines scientifiques dans lesquelles ils sont compétents. On demande par tous les moyens à trouver des gens à l'extérieur. Cela devient quand même compliqué et presque inquiétant sans présager des personnes qu'on trouvera. Savoir qu'on va mettre demain des gens qui peut-être n'ont pas du tout de formation pédagogique devant des étudiants, c'est aussi quelque chose peut-être qui pose question. Je ne sais pas, c'est... C'est quelque chose que je (*mot inaudible*).

Quant aux recettes, concernant les personnels techniques, eh bien, il y a beaucoup de gens sur les plateformes qui font aussi des prestations. Aujourd'hui, on nous demande aussi d'aller voir. Des collègues nous disent « il faut que je fasse des prestations pour Untel, pour ceci », que cela passe par la SATT ou pas. Mais ils n'ont plus le temps, en fait, de faire cela. Il y a leur activité au quotidien, il y a de moins en moins de monde et en se privant de personnels techniques, on se prive peut-être aussi de recettes supplémentaires.

Se mettre sur un microscope... Je le dis comme cela. Un exemple, un microscope électronique ou pas, on ne s'y met pas du jour au lendemain et en étant performant et en pouvant débiter ses échantillons et donner les résultats. Voilà.

Le Président.- Merci.
Pascal, vas-y.

M. Neige.- Oui, je voulais juste compléter, intervenir un petit peu sur le propos qui vient d'être tenu sur les endroits où on n'arrive pas à avoir de vacataire ou de personnel pour enseigner.

Alors, ce n'est peut-être pas valable partout, mais la règle a été assez assouplie vis-à-vis des doctorants. On peut les solliciter pour leur faire faire des vacances si c'est possible. Ce n'est pas possible partout, mais c'est quand même possible à un certain nombre d'endroits.

Et puis je rappelle que l'établissement vient de mettre un certain nombre de postes en contrats complémentaires sur les contrats doctoraux justement pour aider à l'enseignement et, pour la deuxième année consécutive, on n'avait pas assez de demandes. On n'est pas allé au bout de ce que l'on proposait. Donc il faut vraiment solliciter les doctorants.

Ce que j'observe aussi c'est que les doctorants, de plus en plus, ne font pas les trois années, en fait, en activité complémentaire. Ils font sauter une année pour finir la thèse ou pour faire autre chose. Peut-être qu'il faut les... revenir vers eux et essayer de les convaincre de faire ces trois années en activité complémentaire.

Donc, en fait, on met 68 postes en activité complémentaire et donc chacun fait 64 heures, donc c'est quand même pas mal d'heures injectées un petit peu partout.

Cela ne résout pas tous les problèmes, mais cela permet quand même d'en résoudre un certain nombre.

Mme Grayot-Dirx.- Je peux ajouter également qu'au moment des DOM, cela fait partie des discussions qu'on a avec les directeurs de composante de savoir s'ils arrivent ou pas à trouver des vacataires dans leur discipline.

Après, on peut faire face ou pas mais, en tout cas, cela fait partie des éléments de discussion et, pour revenir sur un propos que vous avez tenu tout à l'heure, Monsieur Salvadori.

Je pense que vous évoquiez... J'imagine que vous évoquiez à un moment donné la Psychologie. Le département de Psychologie.

M. Salvadori.- Non, non.

Mme Grayot-Dirx.- Non ? Parce que je sais que, par exemple, en ce moment, ils ont du mal à trouver...

M. Salvadori.- Ah oui, oui !

Mme Grayot-Dirx.- Pour faire face aux besoins en enseignement. Donc j'ai vu la directrice de département, il y a quelques jours, et l'attention peut aussi être attirée et on peut rectifier le tir d'une année sur l'autre. Ce n'est pas satisfaisant dans l'immédiat mais, voilà, on peut aussi, quand il y a des endroits où cela coince vraiment et où on est informé du fait qu'il y a des difficultés dans une discipline pour trouver des vacataires, on peut arbitrer autrement et trouver un support d'ATER ou d'autres solutions.

M. Salvadori.- C'est...

Mme Grayot-Dirx.- Ou publier un poste.

M. Salvadori.- C'est l'histoire de l'Art moderne pour lequel nous n'avons pas d'enseignant en cours magistral parce que les doctorants contractuels théoriquement ne peuvent pas, et heureusement, d'ailleurs. Heureusement.

Et c'est aussi sur le fait que nous donner des doctorants contractuels là où on a supprimé des ATER, ce n'est quand même pas un jeu à somme égale.

M. Neige.- Oui, ce n'est pas les mêmes...

M. Salvadori.- Ce n'est pas les mêmes.

M. Neige.- Ce n'est pas le même nombre d'heures.

M. Salvadori.- On est d'accord, mais... Bon, si vous nous donnez des doctorants contractuels en nombre suffisant, certes, c'est parce que vous nous avez aussi supprimé un certain nombre de postes d'ATER, voilà. Bon.

Alors, quand je dis « vous », ce n'est pas... Une fois de plus, vous me comprenez, je n'attaque (*mot inaudible*) personne.

Le Président.- Tania et puis Peggy.

Mme Carnet.- Donc je prends la parole pour l'UNSA et je vais parler un petit peu des problématiques puisqu'on a abordé la problématique de ne pas trouver des enseignements et des heures d'enseignement dans certaines filières.

Moi, je voulais quand même dire qu'au niveau des BIATSS, le problème est quand même relativement important. Il y a des filières qui sont sous tension. Dans les services de scolarité, les BIATSS ne sont pas forcément (*mot inaudible*), ils sont à flux tendu. Elles travaillent, je dirais, beaucoup plus que sept heures par jour en ce moment. Surtout en ce moment.

Et moi, je me rends compte aussi qu'il n'y a pas forcément eu des affectations de personnels BIATSS à des endroits très pertinents. Il y a des services qui sont encore en souffrance, notamment dans les services centraux, et notamment j'ai cru comprendre aussi à l'IUT d'Auxerre qui n'a pas de RA.

Donc pour toutes ces raisons, je... l'UNSA votera contre cette campagne d'emplois.

Mme Cénac-Guesdon.- Juste pour revenir sur la discussion sur les doctorants, je pense que ce serait intéressant d'avoir les chiffres. Autour de moi, une des raisons, même la raison principale pour laquelle les doctorants n'ont pas demandé de complément d'enseignement, c'est parce qu'ils ne parlent pas français et je pense que le développement de notre offre de formation vers l'international fait qu'on donne des bourses de thèse à des étudiants qui ne sont pas en France depuis longtemps et qui ne parlent pas encore français. Je pense que cela ne doit pas être anodin dans le pourcentage de doctorants qui ont des contrats chez nous.

Le Président.- Merci.

D'autres questions ou d'autres commentaires sur cette campagne d'emplois ? Non, pas d'autre intervention ?

Je voudrais revenir rapidement et puis on pourra conclure et on pourra passer au vote. Je voudrais revenir rapidement sur le modèle tel qu'on peut imaginer que l'État veut le construire pour l'enseignement supérieur et la recherche en France.

S'il s'agit bien de mettre en place un nombre limité de grands sites universitaires qui seront considérés comme des sites universitaires d'excellence, qui sont des sites qui se verront attribuer des moyens de façon significative, on voit bien que ce qui est en train de se dessiner, c'est clairement ce qui a été dit depuis quelques années, avec une cartographie en deux niveaux ou deux divisions, peut-être trois divisions, avec des grands sites qui auront légitimité à faire de la recherche sur lesquels les moyens seront concentrés et puis des sites au niveau desquels se fera l'accueil des étudiants en licence et puis qui, ensuite, enverront leurs étudiants sur les cycles de master et de doctorat sur des universités plus prestigieuses.

Si c'est bien là le modèle qui est en train de se dessiner pour la France et si c'est bien sur ces grands sites universitaires que seront, à l'avenir, fléchés les moyens... Et cela peut aller très vite. Si c'est les IDEX et les ISITE pérennisés qui

deviennent les sites universitaires de demain, il est certain... et je le dis pour anticiper le débat qu'on aura dans les semaines qui viennent probablement, il est certain qu'à cet égard, avoir obtenu un ISITE est quelque chose qui est déterminant pour l'avenir.

Mais, en même temps, vous avez bien compris que le corollaire au niveau de l'espace Bourgogne-Franche-Comté sera probablement de s'engager vers un dispositif qui soit un dispositif beaucoup plus intégré que ce que nous avons imaginé, que ce que nous avons espéré, que ce que nous avons souhaité et je ne sais pas ce qu'il faut dire, mais en tout cas quelque chose qui n'est pas ce qu'on avait anticipé les uns et les autres.

Donc ce que je vous dis là va être probablement le cœur de la discussion qu'on va devoir avoir, nous, à l'université de Bourgogne, mais globalement au niveau de l'espace Bourgogne-Franche-Comté, dans les semaines qui viennent, quand on décidera de ne pas revoir ou de revoir le cadre juridique des relations qui nous lie les uns aux autres.

On a... Dans ce monde qui se dessine avec une première et une seconde division universitaire, vous voyez qu'on a réussi, en obtenant une initiative d'ISITE, on a réussi à se mettre à l'interface entre la première et la deuxième division et que, pour l'instant, dans cette période probatoire d'une part, où rien n'est acquis, mais dans cette période où la COMUE est marquée par des dysfonctionnements qui sont des dysfonctionnements très forts, on voit bien qu'on peut à la fois sortir vers le haut, mais au prix probablement d'une perte de notre autonomie, ou, au contraire, sortir de cette période vers le bas dans une cartographie qui fera de nous un établissement de deuxième voire de troisième division universitaire.

Je pense que tout ceci, ce sera... c'est le cœur et ce sera le cœur des discussions qu'on devra avoir dans les semaines qui viennent.

Dans un monde de l'enseignement supérieur français où ces évolutions qu'on voyait se dessiner depuis une quinzaine d'années, elles s'approfondissent actuellement et elles sont menées actuellement avec encore davantage de vigueur, encore davantage d'autorité qu'elles ne l'ont été depuis dix ou quinze ans.

Je pense que l'enjeu, pour nous, université de Bourgogne, il va être là et je vous le dis de façon... Enfin, comment vous le dire ? J'essaie de vous le dire d'une façon... sans a priori, voilà. Sans a priori vis-à-vis des décisions qu'on sera amené à prendre pour l'avenir.

Philippe.

M. Salvadori.- Pardonnez-moi, c'est pour une question. À vous entendre m'est revenu... Vous faites le lien entre la... qui me semble un peu lâche dans la façon dont vous le faites en tous les cas, entre la politique d'emploi et le problème qui nous lie à la COMUE, mais justement là, je me souviens, je crois me souvenir qu'il y avait une obligation dans le cadre d'ISITE de réserver un quota non négligeable des postes mis au concours au périmètre central de... Et je me demandais si c'était un critère dont on tenait compte... dont vous avez tenu compte ou pas, parce que cela avait divisé en son temps. J'avais fait des remarques assez désobligeantes là-dessus. Je suis vraiment désolé de le rappeler, mais je voulais savoir, et c'est en écoutant M. le Président que, tout d'un coup, cet élément d'appréciation d'ISITE, réserver 10 % des postes vacants au périmètre... Je crois que c'était 10... 10 %.

M. Debeaufort.- C'est... Je ne peux pas... Je n'ai pas regardé les chiffres en détail, mais c'est tous les postes qui sont mis en publication différée sur les...

M. Salvadori.- Fellowships.

M. Debeaufort.- ...qui rentrent dans...

M. Salvadori.- D'accord. C'est cela qui nous permettrait éventuellement de dire qu'on remplit... Voilà.

M. Debeaufort.- Mais ils sont directement, je veux dire...

M. Salvadori.- Oui, oui.

M. Debeaufort.- ...dans le cadre de...

M. Salvadori.- Non, mais c'est comme cela que j'apprécie cela. Je dis cela parce que comme M. le Président évoque à juste titre l'inquiétude que nous avons tous d'être mal évalués sur la poursuite du dossier ISITE, je me demandais si... Parce qu'on n'en avait jamais explicitement parlé jusqu'à présent dans nos politiques d'emploi, donc c'était l'occasion.

Merci de votre réponse.

Le Président.- Merci à tous pour ces interventions, ces commentaires, ces questions, et s'il n'y a pas d'autres questions et d'autres interventions, je vais donc soumettre à votre approbation la campagne d'emplois... Alors, tout d'abord, la campagne d'emplois BIATSS.

Donc qui s'oppose ? Neuf... Donc neuf oppositions.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui ne participe pas au vote ?

Merci.

18 voix pour, 9 voix contre, 1 abstention

Sur la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs.

Qui s'oppose ? Donc neuf également.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui ne prend pas part au vote ?

Très bien. Merci.

18 voix pour, 9 voix contre, 1 abstention

Merci infiniment pour ces débats, ces discussions approfondies.

Et donc on va pouvoir reprendre le fil des questions financières par le Point IV.2 de l'ordre du jour qui est un point assez technique, qui va être présenté par Alain Helleu, qui porte sur une demande de remise gracieuse de sommes mises à la charge de l'agent comptable.

Je précise qu'il ne s'agit pas de notre agent comptable actuel, mais qu'il s'agit de l'agent comptable qui était affecté précédemment dans notre université.

IV) Questions financières (reprise)

2. Demande de remise gracieuse des sommes mises à la charge de l'Agent comptable

M. Helleu.- Donc il s'agit, en fait... Cela fait suite à un contrôle auprès de la Cour des Comptes. C'est arrivé en novembre 2012 sur les comptes de l'université et le comptable de l'époque qui était le comptable Gilles... M. Gilles Genet, qui est parti... en fait, qui a quitté l'université en 2014, a fait l'objet d'un arrêt de débet contre ses comptes.

Le magistrat instructeur, en juin 2016, a envoyé un réquisitoire pour connaître les justifications sur 5 points.

Alors, par un arrêt... Donc il a donné un certain nombre de justifications. Mais ensuite, la Cour des Comptes par un arrêt du 17 mai 2018 a, en fait, constitué... cela se dit comme cela, constitué le débet, le comptable comme débiteur à hauteur d'une somme de plus de 51 000 euros, 51 029,71 euros, vis-à-vis de l'université de Bourgogne.

Alors, Gilles Genet, qui est le comptable incriminé, a demandé une remise gracieuse avec un certain nombre d'éléments. Alors, j'ai les éléments, je peux les donner. Je vais vous les donner.

Alors, un point sur la procédure.

La procédure est tout à fait classique parce que l'arrêté... l'article 90 de la loi de finances rectificative de 2011 nous dit qu'il peut y avoir une demande de remise gracieuse qui est faite auprès du ministre du Budget et que cette demande de remise gracieuse doit faire l'objet d'un avis de l'organe délibérant de l'établissement public. Donc c'est à ce titre-là que cela été soumis.

Donc il a envoyé un courrier, en fait, au Président le 21 août 2018 demandant au Président Alain Bonnin, lui demandant de soumettre au conseil d'administration la demande de remise gracieuse que lui-même adresse au ministre du Budget pour avis. C'est ce qui est soumis à ce jour.

Alors, il y a un certain nombre d'éléments qui sont prévus. Donc il y a eu cinq éléments prévus auxquels il apporte des réponses.

Le premier élément, ce qui lui était reproché, c'était le versement indu à un missionnaire, à quelqu'un qui est parti en mission, à hauteur de 156 euros en 2010 réduit à 36 euros recouverts en 2011, donc un débet de 120 euros. Et la Cour considère que cette situation a créé un préjudice pour l'uB, alors que la mission en non-valeur accordée n'exonère pas la responsabilité de l'agent comptable et, pourtant, ce que dit l'agent comptable, c'est que cette erreur était évidemment complètement indétectable au niveau de l'agence comptable car, en fait, il s'agissait d'un homonyme et en nom et en prénom. Il n'a pu voir l'erreur.

Ensuite, le deuxième point, c'était le non-recouvrement de plusieurs chèques impayés d'un montant total de 1 203 euros avec un débet de 1 203 euros. C'étaient des chèques impayés. C'étaient des retards... Vous les voyez, des retards de remise d'huissiers et, malgré tout, les huissiers, après (*mot inaudible*), sont arrivés à recouvrer les sommes mais, malgré cela, la Cour des Comptes a retenu un débet sur... contre l'agent comptable.

Ensuite, on a eu le paiement de deux vacations à un personnel enseignant avec un débet de 885 euros. La Cour constate... elle s'en tient à constater que le paiement de la vacation par un montant supérieur au plafond établi par la réglementation crée un préjudice pour l'uB, un préjudice fonctionnel dans la mise en jeu de la responsabilité de l'agent comptable. Mais à l'époque, le contrôle de ce type

de mouvement de paye par l'agence comptable était en plein développement et les services... L'erreur porte, en fait, sur une procédure RH qui n'a pas été décelée à temps par l'agent comptable. En l'absence de services de contrôle de la paye rattachée à l'agence comptable, c'était là aussi indétectable pour l'agent comptable.

Le point... Donc là, on vient de voir trois points. Le quatrième point concerne le versement d'une subvention annuelle à l'APUB. Un versement de subvention assez important. Et au-delà d'un certain montant, il aurait fallu une convention entre l'uB et puis l'APUB. Il n'y avait pas cette convention. Alors, la somme a été versée, donc la subvention a été versée et la Cour des Comptes a constaté qu'il n'y avait pas de convention, donc demande au comptable le remboursement des sommes.

Cette situation est un peu curieuse quand même parce que parfois, on a le conseil d'État qui fait une autre analyse et qui admet que même s'il n'y a pas de convention, dans la mesure où la finalité de la convention était (*incompréhensible*) du bénéficiaire et que l'intention de payer est établie par l'ordonnateur en bonne et due forme, en fait, on aurait dû... voilà. La Cour des Comptes est allée un peu loin dans son contrôle. Elle a été un peu rude. Sachant que le conseil d'État admet que même en l'absence de convention respectant l'esprit, on est quand même sous une forme de dépense obligatoire à caractère social.

Le cinquième point concerne le paiement au profit de deux agents d'indemnités liées au fait... au défaut d'un texte, mais qui avait... Enfin, il y avait un texte qui était applicable, qui était un décret de 1980... de 2010, pardon. Il y a eu un décret de 2010 qui a été abrogé en 2010. La délibération du conseil d'administration est intervenue en octobre 2011, mais le débet étant intervenu dans le temps entre l'application du nouveau décret 2010 et la délibération du conseil d'administration de 2011.

Alors là, ce que dit le comptable, c'est qu'en fait, on lui reproche une mesure. Donc, en fait, c'était la délibération du conseil d'administration. Mais lui n'a pas du tout... n'est pas en charge d'un contrôle de légalité, il est en charge de la régularité et il paye un certain nombre de rémunérations au vu de pièces justificatives. Et là, en l'occurrence, il avait toutes les pièces justificatives, mais il n'était pas chargé d'un contrôle de la légalité des actes du conseil d'administration.

Donc ce sont des choses assez classiques.

Vraisemblablement, il aura... Enfin, je ne peux pas préjuger de ce que dira le ministre, mais il aura sans doute une remise gracieuse, mais il faut qu'il y ait un avis, alors favorable ou défavorable, du conseil d'administration.

S'il est défavorable, je ne sais pas quel effet cela peut avoir puisque... Alors, précédemment, c'était un avis de la Cour des Comptes, maintenant c'est un avis de l'organe délibérant. Si c'est défavorable, de toute façon cela n'empêche pas du tout le ministre du Budget de passer outre. S'il est favorable... bon, voilà, le ministre peut aussi ne pas en tenir compte.

Je crois que c'est plus une information du conseil d'administration sur les cas d'ouverture de la demande de remise gracieuse.

C'est une procédure classique, encadrée par des textes, et c'est à ce titre, donc au titre de l'article que je vous ai dit tout à l'heure, l'article 90 de la loi de finances de 2011, que la demande gracieuse est soumise pour avis à l'organe délibérant de l'établissement.

Si vous avez des questions, je peux y répondre.

Le Président. - Merci, Alain.

Est-ce que, les uns et les autres, avez des besoins de précisions ?

Alain.

M. Helleu.- Alors, la proposition qui est faite, c'est un avis favorable et c'est là-dessus qu'il faut voter.

M. Debeaufort.- Je vous soumetts donc au vote de donner ou pas un avis favorable à la demande de remise gracieuse du débet d'un montant de 51 029,71 euros prononcé à l'encontre de M. Gilles Genet.

Je vous le soumetts au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

27 voix pour (unanimité)

Le Président.- Donc Alain va garder le micro pour le point suivant qui est une question assez technique également, qui porte sur l'harmonisation des tarifs de VAE pour les doctorants avec la COMUE UBFC.

3. Harmonisation des tarifs VAE doctorat avec UBFC

M. Helleu.- Voilà, donc c'est une procédure qui nous est présentée par la COMUE. Il s'agit, en fait, de l'acquisition du diplôme de doctorat par la VAE. Alors, c'est un doctorat par la validation des acquis de l'expérience. Il y a une note qui vous a été remise, qui est assez détaillée, avec un certain nombre d'éléments.

Ce qui apparaît donc, c'est que depuis le 1^{er} janvier 2017, la COMUE, la communauté d'universités et d'établissements universitaires de Bourgogne, la COMUE qu'on appelle « UBFC », a la compétence pour les équipes doctorales et donc établit une procédure de validation des acquis.

Sachant qu'il faut donc :

- une activité professionnelle, salariée ou non salariée ;
- une activité électorale, syndicale, bénévole ou volontariat ;
- une inscription sur une liste des sportifs de haut niveau.

Donc cela fait partie des personnes qui peuvent justifier de ces éléments.

Ensuite, il y a la mise en place d'un conseil d'orientation.

Il y a des conditions de recevabilité administrative et pédagogique qui vous sont proposées, ainsi que la procédure administrative d'accompagnement... accompagnement et mémoire de doctorat déposé dans le cadre de la VAE.

Ensuite, vous trouvez tout à la fin... Alors, on parle de la composition du jury.

Tout à la fin sont prévues des modalités tarifaires qui sont celles qu'a votées la COMUE, à hauteur de 6 000 euros pour le doctorat.

Ces dispositions doivent être adoptées dans chaque établissement.

Il va de soi que ce n'est pas nous, ce n'est pas du tout l'université qui encaisse les droits d'inscription.

Et on est sur une procédure qui est partagée entre tous les établissements.

Un point qui est à corriger, c'est un point dans la dernière page parce que c'est un document qui a été fait avant les grandes vacances et y figure la collègue décédée, Josette Théry. Donc c'est un point, évidemment, qu'il faut modifier.

Et cela vous est soumis pour un vote puisque les conseils d'établissement de l'ensemble des sept établissements de l'université... enfin, tous ceux qui sont

habilités à délivrer le doctorat, puisque la COMUE délivre les doctorats en leur nom depuis le transfert, sont amenés à voter sur ce document qui vous est proposé. C'est un document assez complet.

Le Président.- Merci, Alain.

Les uns et les autres, avez-vous des questions ou des commentaires sur cette proposition ?

Louis, tu veux intervenir.

M. de Mesnard.- Oui, ce que je vais dire ne concerne pas directement l'université de Bourgogne, mais personnellement, je trouve que c'est un très mauvais système, ce système de délivrer le doctorat par VAE.

On doit être à peu près, je pense, le seul pays à délivrer le doctorat sans thèse et, à mon avis, cela constitue un abaissement de ce qu'est le doctorat.

Je pense que les verrous ne sont pas suffisamment clairs et nets et donc, déjà qu'on peut avoir des mauvaises thèses soutenues et qui reçoivent le doctorat... Mais là, on risque d'avoir des gens qui simplement auront une longue carrière derrière eux et seront nommés docteurs comme on fait des VAE de M2, et là cela se justifie, mais transformer le doctorat en une sorte de super M2 qu'on pourrait obtenir par VAE, sans vraiment avoir fait de recherche, moi je pense que c'est une mauvaise chose.

Alors, évidemment, nous... je voterai le dispositif, on est dans le cadre de la loi. Moi, je respecte la loi, mais je crois que cette loi est mauvaise, voilà.

Je ne sais pas ce qu'en pensent les autres collègues, docteurs eux-mêmes.

M. Chevalier.- On va faire un débat court, mais je ne partage pas du tout ton analyse et je fais confiance au dispositif qui est vertueux pour tous les diplômés, il n'y a pas de raison qu'il n'y soit pas pour le doctorat, et vu la difficulté pour obtenir et valider complètement, et vu la longueur du processus et le sérieux mené par les jurys pour délivrer le diplôme, cela ne fait aucun doute que la personne qui, malgré son expérience, n'a pas montré des résultats en termes de recherche, une capacité à mener des actions de recherche, n'obtiendra pas le doctorat via la VAE. Donc je n'ai aucun doute là-dessus. Au contraire, je pense qu'il faut faire confiance au système et je trouve que c'est valable de permettre de reconnaître le diplôme le plus élevé du système éducatif via ce dispositif de VAE.

M. de Mesnard.- C'est que le doctorat n'est pas que le diplôme le plus élevé. Le doctorat, c'est aussi : « voilà, je montre par un chef-d'œuvre... » Au sens moyenâgeux du mot. Les compagnons réalisaient un chef-d'œuvre. « Je montre par la réalisation d'un chef-d'œuvre que je suis capable de faire de la recherche, d'être moi-même... de guider moi-même la recherche. » Et là, je ne suis pas certain qu'on arrive à cela.

Et d'ailleurs, il y avait un système qui tombe... qui est peut-être tombé en désuétude mais qui existe, à mon avis, toujours, c'était la thèse sur travaux et on aurait très bien pu se contenter de ce système, le développer.

Les gens qui, à un âge assez avancé, voulaient avoir le doctorat, eh bien, ils donnaient trois publications et ils mettaient quelques pages pour un petit peu présenter ces trois publications et ils les soutenaient. Cela pouvait aller relativement vite.

J'ai peur que la recherche française ne sorte pas très grandie du système doctorat par VAE. Quel que soit le sérieux des jurys, c'est une autre question. Je ne conteste pas que la COMUE ne va pas faire le travail sérieusement.

M. Debeaufort.- Oui, si je peux me permettre, je couperai la poire en deux en disant que la VAE, pour moi, c'est un dispositif qui est excellent pour reconnaître l'implication des gens qui sont en activité professionnelle.

Après, c'est au jury qui doit faire passer cette VAE d'avoir des exigences. Des exigences en termes de niveau mais aussi de rendu, puisque quand on passe une VAE, il y a un document à rendre, à justifier. Cela peut être adossé à des publications. Et là, c'est là où j'allais dire... Pour moi, ce n'est pas très différent d'un jury de thèse classique.

Moi, je connais des ingénieurs d'études sans aller très loin, dans mon labo, qui mériteraient d'avoir le doctorat et ils ont plus de publications que certains maîtres de conférences de notre labo, et qui font le boulot d'encadrement, etc. Et cela se justifierait pleinement même s'ils ne se sont jamais inscrits *stricto sensu* en thèse.

M. de Mesnard.- Justement. Ces ingénieurs-là, ils peuvent passer une soutenance sur travaux, ils n'ont pas besoin de la VAE. Ils prennent leurs trois meilleurs articles, ils font un chapeau, voilà, une introduction générale, une conclusion générale, ils soutiennent devant un jury, ils ont leur doctorat. Il n'y a aucun problème.

Et donc à mon avis, ce dispositif, il n'était pas nécessaire et je crois que la France est le seul pays qui le fasse. Donc c'est cela qui me gêne un peu.

M. Debeaufort.- Oui, je suis d'accord avec toi, Louis, mais le problème, c'est que pour le moment, ce n'est pas tellement la pratique et nos pratiques, d'encourager nos collègues ingénieurs d'études, par exemple, à passer une thèse sur travaux, alors que la possibilité de la VAE les encouragera peut-être à passer le pas.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou discussions sur la question ?

Donc je vous propose de le mettre au vote.

Donc nous devons approuver la procédure de doctorat par la validation des acquis de l'expérience telle que définie par la COMUE et en accord avec les établissements, puisque cela a été discuté entre les établissements également.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Je vous remercie.

24 voix pour, 1 abstention

Nous aurons dans un des prochains CA la même question, ou relativement proche, qui concernera les droits spécifiques sur les masters ISITE. Les masters internationaux qui ont été votés à la COMUE mais qu'il nous faudra également voter dans nos instances. Donc nous attendons les remontées des composantes concernées pour pouvoir passer cela en CFVU. Nous serons sur la même logique puisque les masters ISITE sont portés par la COMUE.

Je vous remercie.

Je vous propose qu'on passe au point suivant qui sont les tarifs, subventions et dons.

4. Tarifs, subventions et dons

M. Debeaufort.- Vous avez reçu les tableaux. Alors, je ne sais pas si cela vaut le coup que je zoome parce que, de toute façon, même en zoomant beaucoup, c'est quand même un peu chargé.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur ces tableaux de tarifs, subventions et dons ?

Pas de questions, ni de commentaires ?

Écoutez, je vais vous les soumettre pour approbation également.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

25 voix pour (unanimité)

5. Sorties d'inventaire

M. Debeaufort.- Dernier point pour les questions financières, ce sont les sorties d'inventaire que je vous projette également. Vous avez eu les documents.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces sorties d'inventaire ?

Non plus, donc je vous le soumetts au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

23 voix pour (unanimité)

Nous en avons donc fini avec les affaires financières et nous allons passer sur les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire, la CFVU, du 17 septembre dernier, et j'appelle Jean-Jacques Boutaud pour venir nous en faire une exégèse comme il aime à se le rappeler.

Jean-Jacques, tu as la parole. Je te laisse le temps de t'installer.

M. Boutaud.- Technique exhaustive.

(Sourires)

V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 17 septembre 2018

1. Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) : composition de la Commission UB

M. Boutaud.- Bonjour à toutes et tous.

Désolé pour ces petits préparatifs.

Alors, menu... copieux comme d'habitude mais gérable sans doute. J'ai fait un PowerPoint raccourci pour aller à l'essentiel.

Donc vous avez les éléments qui ont d'abord été abordés... Je suis toujours très heureux, je vous le rappelle, de pouvoir travailler et décanter les dossiers déjà au niveau de la commission de la pédagogie, c'est vraiment un laboratoire très, très intéressant, et ensuite de les réexaminer en CFVU et de vous en offrir les avis.

Alors, le premier point concerne la contribution « vie étudiante et campus » avec... qui nous renvoie au décret de juin 2018, avec un certain nombre de dispositions à prendre et notamment dans sa disposition, la...

Donc chacun sait que cette contribution se substitue à la cotisation annuelle de sécurité sociale mais qu'elle va nécessiter aussi la mise en place d'un dispositif particulier, notamment avec cette commission dont les membres sont rappelés ici et les termes du décret sont assez précis. Je ne vais pas m'étendre trop mais quand même c'est important de le rappeler avant de laisser peut-être la parole à Ambre Adamiak.

Une commission réunissant les différents acteurs et notamment les représentants des étudiants sera créée dans chaque établissement afin de proposer une répartition du montant global de la contribution étudiante entre les différents services impliqués dans la vie du campus.

La commission, c'est très important, veillera à la répartition équilibrée du fonds entre les différents services concernés, en tenant compte de la politique menée par l'établissement dans les différents domaines de la vie du campus.

La répartition, cela nous intéresse directement, sera transmise au conseil d'administration pour adoption après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire pour les universités et pour les autres établissements par l'instance compétente qui s'en tient lieu.

Alors, Ambre, je te laisse peut-être la parole par rapport à... Puisque tu as animé cette réunion préparatoire et de préfiguration à cette commission.

Mme Adamiak. - Oui. Merci, Jean-Jacques.

Bonjour à tous.

Très rapidement, du coup, au niveau de la contribution... enfin, de la commission de la CVEC.

Il nous était demandé, suite au décret qui est paru effectivement cet été, de monter la composition de cette commission.

Le décret stipulait peu de choses, hormis le fait que les élus étudiants se devaient d'être majoritaires au cours de cette commission.

Comme vu avec le PAJI précédemment, il y avait deux lectures possibles du décret :

- une lecture un peu plus rigide qui devait faire intervenir la totalité des élus étudiants donc du CA, de la CFVU et du CR, ce qui nous amenait à 26 élus étudiants, cela faisait beaucoup ;

- et une lecture un petit peu plus souple du décret nous permettait de prendre un pourcentage proportionnel au nombre d'élus étudiants présents dans les différents conseils, chose que nous avons faite, et nous sommes parvenus à un chiffre de 12 élus étudiants sur les trois conseils... enfin, les trois conseils des conseils centraux, pardon.

Cette commission... Il a donc été décidé que cette commission serait présidée par le vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiante.

En présentiel également :

- le directeur général des services de l'université ou son représentant,
- un directeur de site territorial,
- un directeur de composante,
- et un représentant du CROUS ou son remplaçant, évidemment.

Il a été émis par la CFVU d'ajouter un représentant des personnels donc dans cette composition également. C'est pourquoi cela nous est soumis aujourd'hui en conseil d'administration.

Et en membres invités de cette commission, il y aurait également :

- le directeur du pôle Finances ou son représentant,
- et le directeur du PFVU ou son représentant.

L'idée était de partir sur une commission où nous ne sommes pas trop nombreux pour que les débats puissent être, non pas stériles, mais puissent nous aider à avancer et prendre de bonnes décisions, à savoir que cette commission permettra la ventilation des fonds reversés donc par le CROUS. Cependant, toutes les décisions prises au cours de cette commission se verront votées en CFVU et en CA par la suite.

M. Debeaufort.- Merci, Ambre.

Si tu me permets, un élément quand même à préciser. Cette proposition a fait l'unanimité des voix en CFVU à une réserve près, c'est qu'il y ait un représentant des personnels non enseignants de l'établissement...

M. Boutaud.- Un personnel.

M. Debeaufort.- Pardon, un personnel de l'établissement.

M. Boutaud.- Je l'ai mentionné en haut de l'écran, mais évidemment c'est un peu caché par les projecteurs. Je parle de notre point de vue. Mais nous l'avons bien enregistré, on l'a bien noté et c'était une remarque tout à fait pertinente. Une proposition tout à fait pertinente.

Le Président.- Oui, la CFVU a unanimement approuvé cette proposition qui était faite et qui était raisonnable.

Peggy voulait intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est essentiellement des questions.

Est-ce qu'il serait possible d'avoir plus d'un seul représentant des personnels ? Parce qu'il y a des chances que les décisions qui soient prises par cette commission aient des impacts sur les personnels administratifs. Donc un personnel pour 12 étudiants, c'est un petit peu déséquilibré.

Après, je n'ai pas d'idée préconçue...

M. Boutaud.- Oui, oui.

Mme Cénac-Guesdon.- ...sur le nombre utile.

M. Boutaud.- En fait, il n'y avait pas d'arrière-pensée particulière si ce n'est qu'on voulait, je parle, Ambre tu confirmeras peut-être, c'était d'éviter évidemment une commission trop lourde. On voulait qu'elle soit efficace, donc on restait sur un périmètre autour de 12, ce qui nous paraissait le chiffre idéal. Enfin, d'une vingtaine

au total. Une fois qu'on avait les 12 élus étudiants, on arrivait à peu près à une vingtaine. Donc, voilà, c'était le principe d'organisation.

Après, il ne m'appartient peut-être pas évidemment d'en juger, mais on entend bien cette proposition-là.

Mme Cénac-Guesdon.- L'autre proposition, c'est... Après, je n'ai pas réfléchi à une forme particulière pour l'indiquer, mais c'est quand on a vu ce que donnait la démocratie dans les conseils centraux, si on fait voter un conseil central pour élire des étudiants, cela risque d'être exactement comme les élections qu'on a eues au début de notre mandat pour les différentes... pour les différentes commissions et que finalement ne soit représentée qu'une seule liste. Donc pour éviter cela... Alors, après, c'est lourd si on demande proportionnelle à la représentation des différentes listes dans les conseils, mais au moins peut-être ajouter quelque chose qui spécifie qu'il y a une pluralité de listes représentées. Pour éviter que tous les élus soient de la même liste.

Le Président.- Peut-être Ambre, tu peux répondre à ces questions puisqu'il me semble tu en as présenté les éléments en CFVU et que cette chose-là a été anticipée.

Mme Adamiak.- Oui, tout à fait, pardon.

Au niveau des élus étudiants, puisqu'après là, au niveau de... On va pouvoir revoir, après, au niveau de la procédure de désignation des membres.

Actuellement, en tout cas, là, jusqu'à cette fin de mandat actuel, donc jusqu'en mars 2020, pour les élus étudiants, donc comme stipulé, il y aura trois élus au CA. Sur ces trois élus au CA, il y aura, à l'heure actuelle, un élu UNEF, un élu UNI, un élu Associatifs et Indépendants. Parce que le but, c'est d'avoir une parité aussi. Qu'il n'y ait pas justement qu'une seule liste de représentée et j'insiste très... enfin, de manière très large là-dessus.

Au niveau de la CFVU, actuellement il y aurait un élu UNEF, un élu UNI et cinq Associatifs et Indépendants puisqu'on a quand même treize élus Associatifs et Indépendants sur seize.

Et, par contre, au niveau du CR, deux élus, mais ce qui pose problème puisqu'aucun des trois représentants étudiants actuels n'ont déposé de liste aux dernières élections. Par conséquent, il faut qu'on voie pour un moyen à court terme, pour l'instant, pour remplacer ces deux élus au CR, mais effectivement il est de bon ton, et c'est prévu, au niveau des statuts, à la suite de la commission, d'ajouter effectivement une phrase qui stipulera la parité. En tout cas, c'était mon souhait. La parité des différentes listes pour cette commission...

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

Mme Adamiak.- ...puisque cela doit être une commission, de toute manière, qui sera transparente et c'est pourquoi les élus étudiants de toutes les listes sont effectivement conviés à y assister.

Mme Cénac-Guesdon.- Merci pour cette réponse. Donc on n'a pas besoin de le stipuler dès le texte de la proposition a priori.

M. Debeaufort.- Ambre, si je peux me permettre. Tu as dit « parité », tu veux dire « représentativité ».

Mme Adamiak.- Représentativité. Excusez-moi, je ne suis vraiment pas bien. J'essaie de faire au mieux.

Oui, représentativité.

Le Président.- Mais on pourrait très bien, là, dans le texte, rajouter « 12 élus étudiants assurant la représentativité de toutes les listes présentes dans les conseils centraux », par exemple. Cela ne pose pas de difficulté et, comme cela, cela sera clairement indiqué et il n'y aura pas de... Voilà, il n'y aura pas d'ambiguïté pour les élections suivantes. Donc « assurant une représentativité de l'ensemble des listes présentes dans les conseils centraux ». Je pense que cela permet de lever toute difficulté ou ambiguïté.

Oui, allez-y.

Mme Privé.- Une petite question, du coup, plus pour toi, Ambre, par rapport à ces élus étudiants. Au niveau des suppléants. Cela, c'est assez technique, enfin technique, au niveau des suppléants, ce seront les suppléants qui seront les mêmes par rapport aux conseils ou est-ce que ce seront des suppléants autres qui seront désignés pour ces élus étudiants ?

Mme Adamiak.- En théorie, pour te répondre, au niveau du fonctionnement, ce sera un petit peu comme au niveau du fonctionnement de la commission FSDIE, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de suppléant.

Mme Privé.- D'accord.

Mme Adamiak.- Vous allez avoir la possibilité de faire procuration. Cependant, effectivement, il n'y aura pas de suppléant. Après, rien ne vous empêche de faire...

Enfin, je pense qu'au niveau de ce fonctionnement, cela sera comme cela. Je vous avoue que là pour... Cet été, j'ai travaillé au niveau de la composition. Cela reste flou au niveau des statuts finaux qui vous seront présentés une prochaine fois. Cela, c'est à revoir en théorie.

M. Debeaufort.- Habituellement, il y a des suppléants sur les conseils, mais pas sur des commissions de travail. Pas sur les commissions.

Mme Adamiak.- Oui, pas sur les commissions.

Mais rien ne vous empêchera de faire parvenir les consignes de vote au (*mot inaudible*).

Le Président.- Est-ce qu'on pourrait... Moi, j'entends la remarque de Peggy. Est-ce qu'on propose deux représentants des personnels ? On pourrait dire un représentant des personnels administratifs et un représentant des personnels enseignants et cela nous permet d'avoir une ouverture et une meilleure représentativité dans cette commission. Est-ce que cela c'est quelque chose qui pourrait... Donc je pense que c'est tout à fait raisonnable et acceptable.

Étant entendu que pour cette désignation, la démarche qui était prévue est de choisir ces représentants parmi les représentants des élus des conseils centraux à l'occasion d'une réunion *ad hoc* à laquelle ils seront convoqués et ils pourront élire entre eux un représentant.

Ambre, je pense que ce n'est pas déraisonnable...

Mme Adamiak.- Oui.

Le Président.- ...d'enrichir la commission avec un représentant des personnels administratifs et techniques et un représentant des personnels enseignants. Cela me paraît tout à fait raisonnable.

Donc je vous propose qu'on acte cette modification, de la même façon qu'on acte le fait que les élus étudiants étaient représentatifs des différentes listes.

M. Debeaufort.- S'il n'y a pas d'autre question ou commentaire, je vais vous soumettre au vote le texte tel que vous l'avez reçu, auquel on précise les deux représentants du personnel, un représentant personnels enseignants, un représentant personnels BIATSS, et en spécifiant la représentativité des différentes listes étudiantes présentes dans les conseils, bien évidemment.

Donc qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie.

23 voix pour (unanimité)

Et je rends la parole à Jean-Jacques pour le point suivant qui est le compte rendu... le référentiel, pardon, commun des études.

M. Boutaud.- Merci.

2. Référentiel commun des études 2018-2019

M. Boutaud.- Oui, effectivement. Donc vous savez que c'est un groupe de travail au fil de l'eau avec les réformes qui arrivent, celles qu'il faut acter, celles qu'il faut préparer.

Alors, on va bientôt rentrer dans le dur. On a fait une première réunion le 10 septembre, avec le nouvel arrêté de licence, mais on n'en était pas encore là. Il fallait surtout ajuster les différents points... le corpus juridique par rapport à notre référentiel commun des études.

Alors, je dois vous dire qu'il s'agissait... Cette réunion a eu lieu le 23 mai, celle qu'on va entériner avec un certain nombre de dispositions. Elle a eu lieu le 23 mai et elle était essentiellement technique et notamment, elle était inspirée par le travail du réseau Apogée qui a fait un certain nombre de recommandations.

Donc on a pratiquement passé deux heures à étudier ces recommandations du réseau Apogée et notamment, cela touchait principalement les modalités du redoublement en master, les modalités de compensation en master. Par exemple, l'article 1.4.2, on peut compenser évidemment à l'intérieur du M1, on peut compenser à l'intérieur du M2 entre les deux semestres, mais la compensation ne joue pas, il fallait le rappeler très clairement, entre les années M1 et M2. Et puis

évidemment, il y avait l'actualisation du corpus juridique avec l'intégration de la loi ORE du 8 mars 2018. Donc un certain nombre de choses.

Donc je vous épargne peut-être ces modifications techniques mais qui étaient importantes.

Une quand même qui n'est pas secondaire. Elle concernait le plagiat. Il fallait être tout à fait clair là aussi. Cela intervient en fin du référentiel d'études qui est, je vous le rappelle peut-être, un document qui fait une vingtaine de pages à peu près et il était nécessaire, étant donné que c'est une pratique, malheureusement, dont on observe de plus en plus la fréquence, d'être précis et explicite à ce niveau-là et de montrer qu'au-delà des examens écrits sur table, il est souligné le fait que les fraudes liées au plagiat, lors du contrôle continu ou de devoirs à la maison, sont sanctionnables en application des règles applicables dès lors que le plagiat est vérifié.

Vous voyez, cela contient, par exemple, ne serait-ce qu'une observation comme le contrôle continu, eh bien, le référentiel commun des études ne précise pas encore complètement ce qu'on entend par contrôle continu. On sait qu'à minima, c'est au minimum deux possibilités d'évaluation dans le cours de l'année. C'était un peu faible quand même.

Donc c'est typiquement le genre de questions dont on va s'emparer, mais lors de notre réunion de septembre, on a listé, en fait, le nouvel arrêté sur la licence et qui comporte près de 24 articles. On a vu qu'il y aurait évidemment beaucoup de travail et qu'on programme à minima, je pense, quatre séances dans le courant de l'année sur cette question spécifique. Sachant que... Peut-être trois séances, en tout cas, avant... d'ici le mois de mars. Donc je vais faire des propositions de date pour qu'on soit... pour qu'on tienne à peu près ce calendrier.

M. Debeaufort.- Peggy, oui ? Peggy, une question ?

Mme Cénac-Guesdon.- Avant la question, juste... Je ne suis pas sûre d'avoir eu l'occasion de le dire précédemment, mais je trouve que nous avons la chance à l'université d'avoir un document comme le référentiel commun, quelque chose qui synthétise vraiment tout ce qui est... enfin, de l'ordre de l'obligatoire, j'ai envie de dire, et puis d'avoir les mesures spécifiques de l'établissement.

Donc je sais qu'il avait été question de mettre mieux en évidence les deux aspects, d'ailleurs, pour un travail futur, mais je trouve que ce document est vraiment très utile pour nos équipes et je regrette de n'avoir pu participer à la dernière réunion...

M. Boutaud.- Oui mais, en général, vous nous faites part avant de vos observations...

Mme Cénac-Guesdon.- Oui.

M. Boutaud.- ...de vos remarques, donc elles sont intégrées. Je les relève quand j'anime le groupe de travail.

Mme Cénac-Guesdon.- Et du coup, moi je n'avais pas vu avant de venir au CA aujourd'hui, nos élus n'étaient pas là non plus à la commission, à la CFVU, donc cela vient peut-être un petit peu tard, mais... Alors, c'est page 5, je lis la phrase (*suite inaudible*), d'ailleurs : « *Les examens en contrôle continu doivent faire l'objet*

de plus d'une évaluation au cours de l'année universitaire ». C'est quelque chose qui n'était pas écrit, il me semble, en tant que tel dans les versions précédentes. Donc j'entends bien le... enfin, l'objectif.

Par contre, le fait qu'il soit applicable dès cette année, dès ce semestre en particulier, il y a... C'est une phrase qui nécessite des remises en cause de certains fonctionnements.

M. Boutaud.- Oui... Oui, oui.

Mme Cénac-Guesdon.- Donc je sais, et en particulier dans notre composante, que par exemple, ce qui est évalué en projets dans les fiches filières, c'est indiqué comme contrôle continu parce que c'est du contrôle continu et puis il y a une note qui est celle de la soutenance qui tient compte du travail qui a été fait en contrôle continu, mais... Alors, cela veut dire quoi deux évaluations pour les projets ou des choses comme cela ? Donc je pense que cela... C'est quelque chose qui transforme en profondeur un peu ce qu'on veut faire et nous donner un an pour appliquer cette spécificité, je pense que ce serait une bonne chose.

Et puis de façon générale, ce serait peut-être pas mal de pouvoir envoyer à la communauté universitaire les modifications qui ont lieu d'une année sur l'autre parce que...

M. Boutaud.- Oui, les...

Mme Cénac-Guesdon.- ...le référentiel est actualisé, mais on...

M. Boutaud.- Par exemple, de les identifier en rouge...

Mme Cénac-Guesdon.- Par exemple.

M. Boutaud.- ...simplement sur les évolutions.

Mme Cénac-Guesdon.- Voilà.

M. Boutaud.- D'accord.

Mme Cénac-Guesdon.- Que les collègues sachent ce qui a évolué d'une année sur l'autre parce qu'ils ne vont pas comparer les deux versions de vingt pages de l'année dernière avec cette année...

M. Boutaud.- Oui.

Mme Cénac-Guesdon.- ...pour voir quelles sont les choses qui ont été modifiées.

M. Boutaud.- Alors, on y avait réfléchi avec Aline Fulon et puis on a hésité à envoyer cette version avec des mentions en rouge parce qu'on s'est dit « cela va donner le sentiment d'un document martyr » et on voulait donner un senti... au contraire, la perception d'un document bien finalisé. Mais je comprends. On peut le faire. Cela ne pose aucun souci.

Mme Cénac-Guesdon.- Juste peut-être...

Mme Grayot-Dirx.- Peut-être que c'est dans un mail qu'il faut peut-être prendre le temps...

Mme Cénac-Guesdon.- Oui.

Mme Grayot-Dirx.- ...de récapituler les changements principaux, ce qui permettra aussi, à travers le mail, d'attirer l'attention des collègues sur la pièce jointe.

Pour ma composante, je sais que pour tous les examens, on l'a dans les enveloppes avec les sujets, etc.

Pour en discuter avec un certain nombre de collègues qui surveillent, je constate que malheureusement, le document n'est pas toujours lu. Donc c'est vrai que si on envoie le document avec un petit mail d'accompagnement... voilà.

Je mesure le travail que cela peut représenter, mais je pense que cela peut permettre de sensibiliser aussi la communauté et les inviter à aller voir le document *in extenso* en pièce jointe.

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a d'autre question ou commentaire sur le référentiel des études... commun des études ?

Dans ce cas-là, je vais vous le proposer au vote pour approbation.

Pour approbation du référentiel commun des études LMD pour l'année universitaire 2018-2019.

Donc qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

20 voix pour (unanimité)

Et je vais rendre la parole à Jean-Jacques pour le compte rendu de la commission de la pédagogie du 6 septembre dernier.

M. Boutaud.- Cela commence avec AGIL, je pense... Le premier point. L'intitulé, je ne sais pas si tu l'as. Alors, on va le dire comme cela. Voilà.

3. Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 6 septembre 2018

- Annexes aux fiches filières relatives aux parcours personnalisés de formation dans le cadre du dispositif AGIL

M. Boutaud.-Le premier point, c'est les annexes aux fiches filières relatives aux parcours personnalisés de formation dans le cadre du dispositif AGIL, pour reprendre l'intitulé exact.

Faut-il encore présenter AGIL, approche globale de l'intégration en licence ?

Vous vous souvenez qu'on était resté sur un petit point d'incomplétude, malgré tout, qui concernait explicitement l'organisation de la remédiation.

Il y avait deux points importants, être très précis sur l'organisation des examens... des enseignements et des éléments de formation qui sont offerts dans le cadre de la remédiation et puis aussi définir très clairement la nature du contrat pédagogique qui est passé entre les parties concernées évidemment, vous le voyez

ici, l'engagement du côté de l'université et l'engagement du côté des étudiants avec réciprocité.

Je dois vous dire qu'on est assez heureux parce qu'on voit que dans l'organisation de la licence à partir de l'an prochain, il y aura nécessité de faire un contrat pédagogique de réussite étudiante pour chaque étudiant. Il ne sera pas fait finalement à la volée, de façon... parce qu'il aura à comporter des éléments quasi individualisés par rapport au contrat pédagogique donc qui sera fait entre les parties intéressées.

Donc je ne vous ai pas remis... Donc on a... Évidemment, on vous a envoyé les documents qui concernent les sept composantes intéressées par AGIL : Droit, AES, Économie, Lettres, Sciences et Techniques, SVTE, et STAPS, et donc vous avez les annexes complètes pour ces sept composantes et vous avez aussi la rédaction complète du contrat telle qu'elle a été composée, conçue d'une composante à l'autre.

Donc pour que ce ne soit, malgré tout, pas trop allusif, je vous ai reporté les mentions extrêmement importantes dans les termes de ce contrat.

Par exemple, l'université de Bourgogne s'engage à proposer aux étudiants, et on le précise, l'organisation générale des cours, les modules de remédiation transversale, le suivi pédagogique renforcé et les modalités d'évaluation. Cela, ce n'était pas toujours très clair ou bien défini dans nos conseils antérieurs.

Quant à l'étudiant, il s'engage à suivre les enseignements. Par exemple... Je vous ai mis un exemple ici. Les cours de L1 classique, les modules de remédiation transversale et les modules de remédiation disciplinaire.

L'assiduité est extrêmement importante, aux modules de remédiation, on va dire toutes formations... tous éléments de formation confondus.

Et puis évidemment, on demande, certaines composantes insistent beaucoup sur la possibilité de remplir tout au long de l'année le journal d'apprentissage qui leur est remis à l'entrée du dispositif.

Alors, évidemment, signature des parties intéressées, le nom de l'étudiant, et puis les référents de sorte que l'étudiant n'est pas évidemment livré à lui-même et sait à chaque moment à qui il peut se référer, à titre personnel avec son enseignant référent ou plus généralement auprès des... Enfin, quels sont ces relais administratifs au sein de la composante.

Voilà, tout cela est très éclairci et je ne sais pas s'il y a des questions par rapport au document que vous avez reçu notamment.

Mme Cénac-Guesdon.- Non, c'est juste une question naïve et technique. Qu'est-ce qui se passe si l'étudiant refuse de s'engager ?

M. Boutaud.- Ah ! Alors, quand on parle d'un contrat, il a surtout vertu morale, et c'est difficile. Mais enfin, là on lui offre un dispositif, évidemment, de licence en quatre ans avec, évidemment, cette année 1 en deux temps. On s'est vraiment posé la question s'il sort en...

La seule sanction, c'est la sortie du dispositif AGIL. À ses risques et périls. Cela veut dire, en toute conséquence, une probabilité, malheureusement, plus forte pour lui d'échouer complètement la première année, alors qu'avec le dispositif AGIL, notre hypothèse, c'est que ce ne soit pas une année morte, une année vide et qu'il ait, là encore, au moins les premiers pas dans la licence qui soient assurés avec cet accompagnement. Et cela...

Alors, nous allons mettre aussi en place avec le CIPE, c'était aussi ma demande et c'est un dossier que je suis de près avec Cathy Perret, on fera une évaluation de ce dispositif, évidemment. On ne va pas évidemment laisser les choses en l'état. C'est extrêmement important pour nous, en année 1, de voir si ce dispositif fonctionne et on sera en mesure à la fin de l'année de vous donner des pourcentages précis sur, évidemment, la réussite.

L'objectif principal, évidemment, c'est la réussite des étudiants, quel que soit, on va dire, la lourdeur de ce dispositif qui a été... On sait que ce n'était pas évident de faire les choses dans le délai qui nous était accordé, mais on va faire l'évaluation de ce dispositif.

M. Debeaufort.- Oui, Mademoiselle ?

Mme Privé.- Donc quand vous dites « évaluation du dispositif », vous parlez taux d'échec, taux de réussite, taux de passage en deuxième première année si je puis m'exprimer ainsi.

M. Boutaud.- Oui... Oui.

Mme Privé.- Et est-ce qu'on aura aussi... Parce qu'on avait déjà abordé le sujet en conseil d'administration. Aura-t-on des chiffres sur, par exemple, les élèves s'inscrivant dans le parcours en milieu d'année, donc fin du semestre 1, ou en sortant fin du semestre 1 parce qu'ils réussissent et qu'ils peuvent postuler à une licence normale ?

M. Boutaud.- Alors, cela, précisément, c'est ce qui va être discuté avec le CIPE.

Dans les principes, ce qui est vraiment important déjà, c'est de pouvoir entendre les différentes parties, c'est-à-dire les étudiants, comment ils évaluent le dispositif, les difficultés qu'ils ont pu rencontrer et, évidemment, du côté des enseignants, eux-mêmes, comment ils ont perçu les limites du système, comment on peut l'améliorer.

Je pense... Enfin, d'instinct, mais c'est une question à voir. Ou intuitivement, on va le dire comme cela, je voulais qu'on prenne peut-être un peu de temps pour l'évaluation de ce système.

Si j'ai bien suivi votre proposition, c'est de le faire soit en fin de semestre 1 ou un peu plus tard. Bon, intuitivement, je dirais, ne pas le faire tout de suite en fin de semestre 1, attendre un peu. Mais franchement, on agira aussi sur les recommandations expresses du CIPE qui a toute compétence à ce niveau-là et je suis heureux que le CIPE, en général, et Cathy Perret en particulier, aient accepté cette mission.

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a d'autre question ou commentaire sur les annexes aux fiches filières du dispositif AGIL ?

Dans ce cas-là, je vais vous le soumettre au vote pour approbation des annexes aux fiches filières relatives aux parcours personnalisés de formation dans le cadre du dispositif AGIL.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

M. Salvadori.- Pardon, pardon...

M. Debeaufort.- Pardon.

M. Salvadori.- Je m'abstiens.

M. Debeaufort.- Une abstention.

Mme Cénac-Guesdon.- Je ne prends pas part au vote.

M. Debeaufort.- Et combien de non-prises part au vote ? Une non-prise part au vote. OK.

19 voix pour, 1 refus de prendre part au vote, 1 abstention

M. Boutaud.- Ce qui me donne tout le loisir d'aborder les relations internationales.

M. Debeaufort.- Voilà.

- Projets internationaux

M. Boutaud.- Cela ira très vite parce que nous n'avons que deux dossiers, un non diplômant et un diplômant. Donc vous les avez ici en écran, mais c'est plus sûr peut-être sur votre propre écran avec les fichiers qui vous ont été envoyés.

Premier échange non diplômant avec le Bénin et l'université d'Abomey-Calavi.

En fait, ce sont des accords déjà existants, mais il fallait les officialiser, leur donner vraiment les contours et le texte cadre de coopération, ce qui manquait jusque-là.

Nous sommes, alors là, avec le Bénin exclusivement dans un cadre de recherche aux niveaux master, doctorat et post-doctorat, et peut-être que ce n'est pas exprimé comme cela explicitement, mais aussi, vous l'avez compris, dans le cadre de cet accord de coopération, il y a peut-être une possibilité supplémentaire de lever des fonds pour la dynamique de ce partenariat, donc dans le cadre de la recherche.

Et le deuxième accord, cette fois, est diplômant. Il s'agit de la mise en place d'un nouvel accord pour accueillir des cadres de niveau master avec l'École supérieure d'ingénieur en sciences appliquées, l'ESISA, à Fès.

C'est une école privée. On a souvent vu que les partenariats ou les accords de coopération se faisaient avec des écoles privées, et c'est le travail qui est mené aussi, et je les en remercie là aussi, au niveau des Relations Internationales, qui vérifient évidemment toute la qualité pédagogique, administrative, institutionnelle de ces écoles.

Donc c'est un accueil qui concerne un maximum de six étudiants marocains. Il n'est pas prévu, je crois, de réciprocité. Par année académique. Sur l'ensemble des cinq spécialités du master de mention STIC, « Sciences et technologies de l'information et de la communication ».

Un bel accord. Donc six étudiants maximum. Cela ne veut pas dire qu'il y aura six étudiants obligatoirement par année, mais là encore... Alors, Bernhard Altheim, quand il nous a présenté le dossier, nous disait que jusque-là, les

démarches se faisaient à titre individuel, il fallait davantage procédurier pour faire cet accueil global dans vraiment ce que l'on appelle un accord cadre.

M. Debeaufort.- Ce qui amène aussi l'accompagnement de l'ESISA aux candidats qui viendraient faire le Master 2 en France.

Je ne sais pas... Je ne crois pas que tu aies précisé que ces deux projets internationaux ont eu un avis favorable à l'unanimité en CFVU.

M. Boutaud.- Oui, mais c'est mentionné évidemment sur le document.

M. Debeaufort.- C'est caché...

M. Boutaud.- Oui, on ne le voit toujours pas.

M. Debeaufort.- Donc s'il n'y a pas de question ou de remarque sur ces deux projets d'échanges internationaux, je vais vous les soumettre pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

21 voix pour (unanimité)

Et je vais rendre de nouveau la parole à Jean-Jacques pour un projet, avec l'UFR STAPS, de délocalisation de la licence STAPS en Grèce.

- UFR STAPS : projet de délocalisation en Grèce de la Licence STAPS

M. Boutaud.- Oui, alors, je vais essayer d'être synthétique parce qu'on pourrait y passer quelques heures tant le projet est riche.

Il nous a été présenté par Lionel Crognier, déjà, dans le cadre de la politique qui est menée par l'UFR STAPS.

En fait, ce qui est extrêmement important, c'est de voir évidemment l'évolution de STAPS, avec aujourd'hui 2 000 étudiants et plus de 700 étudiants en huit ans entre Dijon et Le Creusot.

Et des données essentielles pour STAPS, c'est... concernent les relations internationales et dans le cadre de cette réflexion qui est menée sur l'évolution à l'international de STAPS, il y avait une heureuse proposition de Charalambos Papaxanthis avec la Grèce, on s'en doute peut-être, et Charalambos nous a vraiment expliqué.

C'est vrai que cela peut être un peu long, je vais essayer là encore de résumer les éléments en montrant que la Grèce, tout d'abord, elle est dans une situation économique difficile, vous le savez, et pour ce qui concerne les formations et l'enseignement supérieur en Grèce, et notamment aussi le développement de ces formations qui relèvent du territoire des STAPS chez nous, il y a un *numerus clausus* qui est évidemment très difficile à gérer pour les structures qui souhaiteraient davantage d'accueil, mais qui sont confrontées à cette disposition et avec, pour conséquence, la sélection, pour ne pas dire l'exclusion, d'un grand nombre d'étudiants et leur expatriation.

Donc l'idée est simple, c'est de... Or, il y a une nouvelle disposition en Grèce, la loi prévoit que des organismes privés, sous l'égide et l'accréditation du

ministère de l'Éducation nationale, puissent délivrer une licence d'une université étrangère. Donc dans le cadre de cette disposition, qui ouvre la possibilité de partenariat entre nos universités et ces collèges, qui deviennent en quelque sorte des universités antennes au niveau des relations internationales. Évidemment, le tout sous, évidemment, le contrôle et la vigilance des Relations Internationales pour voir...

D'ailleurs, à cet égard, il y avait un premier point d'achoppement qui concernait le pourcentage d'enseignements délivré par les enseignants-chercheurs de l'uB à Athènes qui n'était à l'origine qu'entre 25 et 30 %, ce qui paraissait un peu faible pour les Relations Internationales par rapport aux chiffres que nous privilégions. Mais dans le cadre des activités physiques, il apparaissait qu'encadrer, par exemple, des activités purement physiques... athlétiques sur place n'avait pas vraiment d'intérêt et qu'il fallait se concentrer sur des enseignements, évidemment, qui relevaient de la formation en dehors des activités physiques elles-mêmes.

Donc c'est une question qui a été abordée, réglée avec les Relations Internationales et qui n'était plus un point d'hypothèque sur ce projet.

Alors, il y a eu un PowerPoint très, très clair, je l'ai sous les yeux, qui nous présentait évidemment toute l'ambition de ce projet sur une licence, point important, qui se fait sur quatre ans. Il y a deux fois... En fait, la dernière année se décompose en deux temps avec... c'est un peu particulier, avec une Licence 3 qui s'appelle « Éducation » et une Licence 3, la deuxième année, qui concerne l'enseignement... l'entraînement, pardon, sportif. Et c'est peut-être sur ce deuxième volet de la deuxième année de L3 que la présence se justifiait moins, des enseignants de l'uB. Mais, évidemment, tout le contrôle des examens, toute l'évaluation est faite avec les enseignants de l'uB dans le cadre de ce partenariat.

Les langues d'études sont le grec, l'anglais et le français.

Il y a des droits d'études qui ont été discutés aussi. Enfin, il y a eu des questions, heureusement, autour de... Puisque les droits sont de 3 500 euros. Mais par rapport, évidemment, aux tarifs qui sont pratiqués en Grèce par rapport à ces collèges, on est tout à fait dans la fourchette et Charalambos Papaxanthis nous rappelait que par rapport à un étudiant qui, de toute façon, s'il a échoué par rapport... n'est pas retenu par le *numerus clausus* est condamné à s'expatrier, nous sommes évidemment avec des frais moindres par rapport à cette formation.

Alors, une chose qui est intéressante aussi, nous sommes évidemment sur la base d'une licence de quatre ans, mais à la fin de la première année, une évaluation sera faite et si l'exercice n'est pas concluant, on ira soit sur des modifications importantes pour cette formation soit, évidemment, sur l'arrêt de cette formation si véritablement on faisait un constat d'échec important.

Mais nous n'en sommes pas là. La volonté évidemment de chacun des partenaires, c'est que cela fonctionne.

C'est un projet qui nous a paru vraiment intéressant, évidemment au plan pédagogique, au plan économique, au plan des relations internationales et puis je dirais aussi au plan d'une coopération internationale heureuse avec un pays, malgré tout, en difficulté.

Alors, je peux peut-être aborder des points plus précis si vous le souhaitez sur le fond du dossier que j'ai sous les yeux.

M. Debeaufort.- Sébastien a une question.

M. Chevalier.- Oui, une précision. C'est un diplôme qui va être délivré par l'université de Bourgogne ? Ce n'est pas un bi-diplôme, on est d'accord ? Ce n'est pas un diplôme qui est délivré à la fois par Athènes et par Dijon ? C'est un diplôme de...

M. Boutaud.- C'est un diplôme délivré par l'université de Bourgogne.

M. Chevalier.- Mais on a le droit de délivrer une licence en quatre ans et j'allais dire de l'assumer aussi ouvertement ? Parce que les licences, vu de France, je pense, c'est en trois ans.

M. Boutaud.- Dans la mesure où c'est une relation internationale telle que je l'ai compris, qui est faite sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale, donc cela veut dire que le dispositif a été intégré.

M. Chevalier.- D'accord, et une autre interrogation...

M. Boutaud.- Je vérifie en même temps.

M. Chevalier.- Et une autre interrogation. Donc j'ai vu qu'il y a 25 % à peu près de la maquette qui va être délivré par des enseignants de Dijon qui vont aller à Athènes. Alors, j'ai vu que le conseil de la composante a, à l'unanimité, voté et ma question, qui n'est pas vicieuse, est-ce bien raisonnable quand on connaît déjà la charge qui est importante sur certaines composantes ?

M. Boutaud.- Oui, alors, on a posé la question, c'est... On a posé la question. En fait, les étudiants... les enseignants intégrés à ce partenariat, à ce nouveau dispositif, ne sont pas en surcharge, donc ils ont encore une liberté d'aller enseigner à l'étranger. J'ai posé la question.

M. Chevalier.- Tu veux dire qu'ils ne font pas leurs 192 heures ? ...

M. Boutaud.- Non, ils ont encore une certaine... Ils ont encore une certaine labilité pour pouvoir aller au-delà de leur...

M. Debeaufort.- Ils ne sont pas encore à 1,5 service, pour faire simple.

M. Boutaud.- Voilà.

M. Debeaufort.- Et par ailleurs, une partie des heures qu'ils iront faire en Grèce seront normalement compensées par les recettes, par des vacataires. Pour pouvoir rémunérer des heures de vacation à volume équivalent dans le dispositif. Je n'ai pas la présentation, mais pour ce que j'en ai lu, si j'ai bien compris. C'est-à-dire que les recettes spécifiques à cette licence expatriée permettront de compenser et de payer les vacataires pour assurer une partie des enseignements qui ne seraient plus assurés ici par les collègues qui seront sur ces temps-là en Grèce. Je ne sais pas si j'ai été clair.

M. Chevalier.- Oui, oui.

Et une autre question. Les frais de déplacement sont à la charge de l'université grecque ?

M. Boutaud.- Oui.

M. Debeaufort.- Oui... Oui, tout à fait.

M. Boutaud.- Oui, oui. Tout à fait.

M. Chevalier.- Et alors, du coup, est-ce qu'il y a une forme de compensation aussi pour le surplus de travail que cela va demander aux personnels BIATSS de la composante ? Parce que c'est l'uB, donc c'est le service scolarité de STAPS, j'imagine, qui va gérer le dossier ou en partie le dossier des inscrits grecs dans cette licence dijono-athénoise.

M. Debeaufort.- Alors, dans le dossier, il a été présenté que les recettes permettront de couvrir un personnel...

M. Boutaud.- Administratif.

M. Debeaufort.- Administratif et pédagogique.

M. Boutaud.- Oui.

M. Debeaufort.- Un secrétariat pédagogique. Donc normalement, cela doit couvrir le coût d'un personnel catégorie B pour assurer du secrétariat pédagogique. Oui, Peggy ?

M. Boutaud.- Je vérifierai malgré tout, Sébastien, le premier point sur la... Parce que je...

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai plusieurs questions concernant ce dossier qui me... Enfin, j'étais pourtant présente à la commission de la pédagogie, mais c'est en relisant que me sont venues ces questions.

Finalement, je me demande pourquoi ce n'est pas les Relations Internationales qui... Enfin, pourquoi ce n'est pas traité dans le point « Relations internationales ». Donc cela, c'est la première question.

Alors, peut-être qu'elle est en lien aussi avec la deuxième question. Est-ce qu'il ne faut pas une attestation particulière du ministère, donc non seulement pour le fait que ce soit une licence en quatre ans, comme le disait Sébastien Chevalier il y a quelques instants, mais aussi pour le pourcentage d'enseignants de l'uB ? Parce que cela va être une licence de l'uB dans laquelle on n'a que 25 % d'enseignement. Est-ce qu'il n'y a pas une demande particulière à faire, du coup, au ministère et qui aurait dû être faite par les RI ? Mais si ce n'est pas passé par les RI... Enfin, je...

Le fait que ce soit à part comme cela qui me pose question.

Et puis après, sur la question de la rentrée. Donc c'est effectif, si j'ai bien suivi, à la rentrée prochaine, au 15 octobre. Donc les inscriptions administratives faites par, en particulier, la scolarité en STAPS vont être effectives dès tout de suite maintenant, avec les surcharges de travail qu'elles ont. Étant donné que c'est une de

nos composantes en tension, est-ce que c'est bien raisonnable de commencer dès le 15 octobre ?

Donc je trouve que c'est vraiment un très, très beau projet...

M. Boutaud.- Oui.

Mme Cénac-Guesdon.- Mais, par contre, le fait que la rentrée soit là, au 15 octobre, me paraît vraiment prématurée. Pourquoi on ne pourrait pas commencer à la rentrée suivante ?

M. Boutaud.- Parce que c'était aussi une demande expresse de la composante elle-même. C'est la raison pour laquelle j'ai commencé en disant que c'était important d'avoir la présence de Lionel Crognier.

Je lui avais demandé parce que je voulais qu'au-delà du porteur de projet, Charalambos Papaxanthis, on ait la voix de la composante.

Et Lionel Crognier nous dit « cela a été voté très largement dans notre UFR » et donc cela, c'est important.

Donc eux, par rapport aux questions que nous évoquons, le suivi administratif, les contraintes de déplacement, toutes ces questions avaient été abordées en composante et on nous offrait toutes garanties à ce niveau-là.

Mme Cénac-Guesdon.- Il y a des personnels BIATSS de la scolarité dans le conseil de composante de STAPS ?

M. Boutaud.- J'imagine... Enfin, oui... Je pense que statutairement, de plein droit, mais...

Donc cela, c'était un élément important mais... Effectivement... Alors, par rapport à la question sur les Relations Internationales. Il me semble que ce sont des dossiers qui ne sont pas de la même amplitude ni au même degré puisque souvent, pour ne pas dire toujours, au niveau des dossiers qui sont abordés au niveau des Relations Internationales, il s'agit d'un nouvel accord de partenariat qui touche un certain nombre d'étudiants ou dans des proportions réduites, trois, quatre, six étudiants, avec réciprocité ou non. Et là, on est carrément dans le cadre d'une création de licence, donc d'un diplôme qui est lourd, dans des dispositions particulières qu'évoquait Sébastien. Par exemple, sur les quatre ans. Donc cela peut évidemment poser problème.

On se dit qu'avec la disposition AGIL, on a bien admis cette possibilité de faire la licence en quatre ans...

Mme Cénac-Guesdon.- Justement...

M. Boutaud.- Donc c'est une question qui se posait...

Mme Cénac-Guesdon.- Justement, les RI ont l'expérience de ce genre de choses.

M. Boutaud.- Alors, ils ont été complètement associés à ce projet. Il faut dire que... Ah oui !

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

M. Boutaud.- Et j'avais demandé aussi, là encore, dans la première réunion en commission de la pédagogie, j'avais demandé à Bernhard Altheim de rester pour aborder ce dossier en toute clarté parce que je savais que Bernhard Altheim en particulier et les RI en général avaient des questions encore à ce niveau-là et je voulais qu'en commission de la pédagogie, on voit si cela pouvait être un point de butée encore ou pas. Et Bernhard Altheim nous a dit « non, effectivement, on avait des questions... ».

Dans la mesure où il s'agit, effectivement, d'un cas très spécifique, avec ces activités sportives, physiques sur place, l'encadrement d'un enseignant-chercheur ou d'un enseignant de l'université de Bourgogne se justifiait moins, ce qui explique ce pourcentage de présence plus bas.

Mais, en même temps, cela nous réglait un problème qui est celui de la mobilité de nos propres enseignants ici puisque si on avait une charge qui montait à 40-50 %, là on aurait peut-être rencontré des problèmes.

Donc toutes variables confondues, on avait le sentiment qu'on arrivait à un dossier bien ficelé et j'avoue que cette polyphonie, tout au moins ces deux voix entre Lionel Crognier et Papaxanthis... Charalambos Papaxanthis, nous rassurait à ce niveau-là.

M. Debeaufort.- Si je peux compléter. On n'est pas sur le même dispositif que les diplômes internationaux ou les projets de collaboration internationaux parce qu'il y a déjà une collaboration entre STAPS Dijon et ce partenaire qui existe. Là, on est sur une duplication mais modifiée et adaptée au contexte grec de la licence STAPS de Dijon qui est transposée et adaptée au public particulier.

Sur les quatre ans, on est sur un dispositif expérimental comme pour AGIL. AGIL, les gens rentrent dans le dispositif pour quatre ans. On est sur la même logique.

Mme Cénac-Guesdon.- Les 25 % quand même... Enfin, naïvement, j'aurais tendance à dire...

M. Debeaufort.- Les 25 %, on a déjà des diplômes où l'on a que 20 à 25 % d'intervenants de l'université de Bourgogne. Il y a quelques licences pro avec nos partenaires, AgroSup, un lycée de Tournus, etc., où on a un taux d'universitaires de l'université de Bourgogne qui intervient, qui ne dépasse pas les 25 ou 30 %. Donc cela, c'est... Bon, il y a déjà quelques diplômes... Ce n'est pas... Heureusement, ce n'est pas la règle générale.

C'est quand même un diplôme universitaire qui a une patte d'universitaires non négligeable, mais on a quand même un certain nombre de diplômes où la patte... où la part concrète des heures assurées par les universitaires n'est pas de 80 %, mais est plus près de 25 ou 30 %.

M. Boutaud.- On vient d'évoquer aussi tout à l'heure le projet AGIL. C'est vrai que certains projets demandent une certaine... peut-être plus de souplesse et d'agilité mentale aussi par rapport à cela.

Après, c'est un arbitrage que nous pouvons faire. Mais dans la mesure où on a effectivement, je me répète, mais sur ce binôme avec Lionel... Lionel Crognier vient nous dire « au niveau de la politique de l'UFR, c'est quelque chose qui a du

sens, ces relations internationales, notre développement. Il faut qu'on ait... qu'on s'ouvre davantage à l'international ».

Charalambos Papaxanthis, on peut lui donner crédit sur l'environnement grec. Il connaît bien la situation et, pour nous, c'est véritablement quelqu'un qui a un très bon niveau d'expertise par rapport à ce contexte-là.

Le fait aussi qui était important, que l'on fasse un bilan au bout d'un an. C'est-à-dire qu'on ne soit pas engagé... Et cela est écrit, c'est très précis dans le texte cadre qu'au bout d'un an, on fasse cette expertise et qu'on... Cette évaluation, pardon.

Donc on ne va pas reprendre de façon exhaustive, mais j'ai noté, au fil de la commission de la pédagogie et, ensuite, CFVU, les éléments qui favorisaient l'arbitrage favorable, eh bien, il me semble qu'on avait vraiment un projet qui tenait la route.

M. Debeaufort.- Si je peux ajouter. L'université de Bourgogne n'est pas, malheureusement, la pionnière dans ce type de dispositif. L'université de Strasbourg, avec la Grèce en particulier, a déjà commencé sur un diplôme et une composante et est en train d'élargir à plusieurs composantes et à plusieurs diplômes avec plusieurs partenaires grecs. Donc on ne fait pas dans l'originalité au niveau du territoire. Il y a déjà Strasbourg qui a, on va dire, déblayé un petit peu le terrain et qui s'est engagée dans cette voie-là et un petit peu plus tôt, au plus fort de la crise grecque.

On n'a rien inventé pour dire clairement les choses. On s'adapte aussi et on suit des exemples qui peuvent être intéressants en termes de reconnaissance pour l'UFR STAPS.

Et toutes les garanties en termes de moyens, que ce soit administratifs, pédagogiques et enseignants, nous ont été amenés par la composante lors de la présentation. Cela, il y a eu beaucoup de questions sur ces aspects.

Oui, Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Une dernière question. Par curiosité, sur les 3 500, je crois, ou 3 800... Je ne sais plus ce que vous avez dit, que doivent payer les...

M. Boutaud.- 3 500.

Mme Cénac-Guesdon.- 3 500.

M. Boutaud.- Oui.

Mme Cénac-Guesdon.- Que doivent payer les étudiants, combien on récupère à l'université de Bourgogne ?

M. Boutaud.- Alors, on récupérerait...

Le Président.- Jean-Jacques, je crois, de mémoire...

M. Boutaud.- Oui ?

Le Président.- ...on récupère les droits d'inscription normaux nationaux...

M. Boutaud.- Et un peu plus... Et un peu plus.

Le Président.- ...et plus 300 euros par étudiant, je crois, de mémoire.

M. Boutaud.- Oui.

Le Président.- En droits spécifiques. Qui correspondent à des droits spécifiques, en plus des droits normaux.

M. Debeaufort.- Et puis les heures, les frais de déplacement et les frais de séjour des collègues de STAPS sont pris en charge par le partenaire, donc sur l'enveloppe des 3 500 qui seront payés en Grèce.

M. Boutaud.- Il y a un chapitre... C'est l'article 11, Dispositions financières. Alors, je le regarde. Je pourrais... On va lire quand même les premières lignes.

Désolé, c'est un peu long mais c'est important.

« Les étudiants, en dispositions financières, devront au préalable s'être acquittés de la CVEC, le CUC – donc l'établissement grec – recouvrant le montant des droits de scolarité concernant les cours dispensés dans ses murs - 3 500 euros comprenant les 90 euros de CVEC [...] verse pour chaque étudiant et pour chaque année universitaire les droits d'inscription en vigueur à l'université de Bourgogne - 170 euros en 2018-2019. Ce versement est effectué par virement bancaire international [...]. De plus... » Et là, notre Président, évidemment, a meilleure mémoire que moi. *« Pour les frais complémentaires de gestion et de mise en place de la logique, le CUC versera 300 euros par étudiant et par année universitaire ».*

Merci, Alain.

Je te remercie.

Le Président.- Au-delà de tout ce qui vient d'être dit, il y a deux intérêts majeurs à ce projet, on est bien d'accord, qu'on engage dans un cadre qui est un cadre expérimental, mais si l'expérimentation fonctionne, cela peut nous permettre de mettre en place d'autres modalités de relations internationales avec d'autres universités en Europe ou ailleurs dans le monde, avec de véritables plateformes, en fait, de l'université de Bourgogne qui peuvent éventuellement s'installer dans d'autres pays. Donc on voit là la possibilité, à travers ce dispositif, d'imaginer quelque chose qui est un approfondissement de nos relations internationales.

L'autre intérêt spécifiquement ici sur ce dispositif, c'est que c'est un dispositif avec un pays d'Europe, que pour l'heure, d'ailleurs comme beaucoup d'universités françaises, notre politique internationale a toujours été davantage tournée vers les pays d'Asie, les pays d'Afrique ou les pays du Moyen-Orient. On a peu de coopération structurante avec des pays d'Europe. On a Mayence qui est pour nous véritablement un fleuron de notre coopération internationale. Pouvoir s'engager dans une coopération très structurée avec un pays d'Europe, qui plus est un pays qui a d'énormes besoins pour rejoindre le concert des autres pays d'Europe, c'est probablement, pour cela, un projet qui est tout à fait intéressant.

Encore une fois, démarche expérimentale pour cette année.

Je suis assez d'accord avec vous pour considérer que cela va un peu vite. Moi aussi, j'aurais aimé qu'on puisse avoir une année de plus.

Mais, en même temps, vous savez, si on ne s'inscrit pas, si on ne prend pas, si on ne s'installe pas à Athènes et si on ne répond pas à cette demande des Grecs, d'autres universités françaises vont le faire. Vous voyez que Strasbourg est déjà

implantée en Grèce. Je crois qu'il est important qu'on saisisse cette opportunité qui nous est donnée, encore une fois avec beaucoup de volontarisme pour le lancer et puis beaucoup d'objectivité quand même quand il faudra l'évaluer à la fin de l'année.

Tania.

Mme Carnet.- Une toute petite précision. Effectivement, je suis d'accord avec vous, c'est un très, très beau projet. Il faut le défendre.

Simplement, encore une fois, les BIATSS ont encore été oubliés. Quand on dit « l'intendance va suivre », je crains que l'intendance ne suive pas.

Les BIATSS à STAPS... Enfin, STAPS, tout le monde le sait, nous sommes sous tension et je n'ai pas eu de personnel supplémentaire au service de scolarité.

Bien sûr, il va y avoir un renfort qui va arriver...

M. Boutaud.- Oui.

Mme Carnet.- Il va arriver dès le mois de janvier. Cela, je n'en doute pas, cela va aller. Mais là, les inscriptions, elles vont se faire maintenant. C'est 300 étudiants qui vont arriver.

Donc moi, j'émet quand même quelque part toutes les craintes pour les inscriptions de ces étudiants. Je vous le dis. Je préfère le dire aux membres du conseil.

M. Boutaud.- Oui, oui.

Le Président.- Non, mais vous avez raison et vous êtes fondée... vous êtes totalement fondée à le dire, Tania. Donc on en a parlé ce matin en préparant ce conseil d'administration. On en a parlé avec le Directeur général qui, effectivement, va travailler avec vous et va veiller à ce qu'il puisse y avoir un renfort de moyens qui vous permette de combler cette période.

Mme Carnet.- Au moins temporaire.

Le Président.- Au moins temporaire de vide entre maintenant et le mois de janvier parce qu'on ne peut pas vous laisser dans un état de tension qui, de fait, serait une fragilité du projet. Il faut... Si on veut que ce projet fonctionne, il faut aussi qu'on en limite les tensions.

Donc là-dessus, je vous invite à travailler avec le Directeur général et on va chercher des solutions pour faire en sorte qu'il puisse se mettre en place et que...

Surtout, moi, je serai attentif aussi à ce que tout se passe en harmonie avec vous, qui êtes la responsable administrative de la composante, et évidemment, les projets pédagogiques ne peuvent se faire qu'en accord et en lien avec la responsable administrative de la composante.

Mme Carnet.- Là, je n'interviens pas en tant que responsable administrative de la composante, on est bien d'accord ? J'interviens en tant que... Je suis là pour soutenir les personnels de l'université, notamment les personnels BIATSS.

Le Président.- Y a-t-il d'autres questions, d'autres remarques sur ce projet que je vois, moi, sur le fond, vous allez me corriger, Frédéric et Jean-Jacques, mais

pas très différent sur le fond de ce qu'a mis en place l'ESIREM avec le Cameroun, je crois ?

M. Boutaud.- Oui, oui.

Le Président.- Et...

M. Boutaud.- Avec Yaoundé.

Le Président.- Avec Yaoundé, et de fait, c'est aussi une implantation dans un pays distant. Une sorte de plateforme de l'université de Bourgogne pour délivrer des diplômes. Je pense que c'est une façon nouvelle de concevoir les partenariats internationaux qui est une sorte d'approfondissement des partenariats internationaux et qui méritera d'être testée dans les années qui viennent.

M. Boutaud.- Et puis aussi, on comprend bien la contrainte des calendriers mais... Est-ce qu'il y avait une crainte que d'autres universités profitent de l'opportunité ? C'est possible aussi à ce niveau-là. Donc...

On n'a pas abordé très franchement cette question sous cet angle-là, mais c'est possible.

Je vous l'avais dit, c'est un dossier qui demandait du temps, mais même de façon synthétique, mais...

Mme Cénac-Guesdon.- Je ne suis pas sûre qu'à la date d'aujourd'hui, il y ait une autre université qui saisisse la possibilité d'inscrire 300 étudiants au 15 octobre tout de suite mais...

M. Debeaufort.- Université française, non, mais les Anglais iront sans peine...

M. Boutaud.- Oui, je pensais cela... J'étais plus sur...

M. Debeaufort.- Ou les Américains ou les Canadiens... voilà.

M. Boutaud.- Oui, oui. C'était plus à l'international.

M. Debeaufort.- Nous, ce n'est pas encore trop, j'allais dire, notre façon de voir les choses, mais les grandes écoles françaises privées ou des universités étrangères, cela ne leur pose aucun souci d'ouvrir des campus et de dupliquer leur formation dans des pays européens ou non européens avec plus ou moins de pouvoir d'achat.

Le Président.- Et puis en sachant que quand on forme sur place, dans leur pays, de futurs diplômés, c'est aussi probablement, j'imagine, optimiser et maximiser la probabilité que ces jeunes diplômés, ils continuent, ils s'engagent dans la vie professionnelle dans leur pays parce que quand on fait venir des étudiants en France et que ces étudiants sont diplômés en France et qu'ils passent plusieurs années en France, ils ont forcément envie de faire leur vie professionnelle en France, alors que c'est dans leur pays d'origine que l'on a besoin d'eux...

M. Boutaud.- Oui, oui.

Le Président.- ...pour aider au développement du pays et, à ce titre-là, cette nouvelle façon de concevoir la politique internationale des universités peut avoir un intérêt pour constituer dans les pays concernés des corps de jeunes diplômés qui vont travailler sur place et s'engager au développement de leur pays. Donc c'est quelque chose... À ce titre-là, cela peut être vraiment une approche intéressante et complémentaire, en matière de relations internationales, des approches qu'on a eues jusqu'ici.

M. Debeaufort.- Je ne sais pas s'il y a d'autres commentaires ou discussions.

Donc je vais vous soumettre au vote l'approbation du projet de délocalisation d'une formation de licence STAPS à Athènes en collaboration avec le City Unity College, avec évidemment ce qu'on a soulevé, les renforts pour assurer les inscriptions, qui seront suivis par Alain Helleu.

Donc je vous le soumetts au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Je vous remercie.

19 voix pour, 2 abstentions

Nous passons au point suivant concernant la charte relative à la césure à l'université de Bourgogne.

Je rends la parole à Jean-Jacques.

- Charte relative à la césure à l'Université de Bourgogne : actualisation et modifications

M. Boutaud.- Allons à l'essentiel. Là encore, l'antériorité juridique est simple. C'est une circulaire de juillet 2015 et il y a un décret qui est passé le 18 mai 2018, et qu'est-ce que nous faisons aujourd'hui ? Eh bien, nous considérons le texte qui prend en compte les termes de cet arrêté du 18 mai 2018. Il fallait qu'il y ait une correspondance terme à terme entre notre charte et puis ce décret. Donc c'est ce qui a été fait avec un certain nombre de changements assez importants dans la rédaction, mais pas sur le fond fondamentalement.

Malgré tout, il nous fallait un document bien bordé dans ses contours formels, c'est ce que nous avons fait, notamment avec une nouvelle disposition qui concerne la possibilité d'une césure post-bac. Donc il fallait définir les termes, les conditions, les périodes, à quel moment l'étudiant fait le dépôt d'une demande.

Alors, pour aller vite, disons que... Donc rien de très nouveau à ce niveau-là. Simplement, que le document correspond bien dans sa rédaction au nouveau décret de mai 2018. Si ce n'est aussi qu'on a bien précisé les termes du dossier de candidature dont on vous a livré aussi une copie, qui n'est pas très lourd.

Là encore, cette césure, elle concerne en moyenne, à l'année, 10... 15 étudiants, mais nos services nous ont dit « il y a énormément de questions des étudiants autour de cette possibilité de césure ».

Donc ce texte, maintenant, répond effectivement aux attendus du décret et on a un document formel, bien construit et fait avec nos services.

C'est un groupe de travail, là encore, qui fait un travail régulier, avec l'animation de Muriel Henry, donc responsable du pôle Formation et Vie universitaire.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

M. Boutaud.- Et on doit rétablir, pardon, la forme épiciène. C'était la demande de Peggy à ce niveau-là. Parce que je ne sais pas pourquoi, mais sans doute parce qu'on va toujours à l'économie rédactionnelle, mais elle avait été supprimée, non pas sur l'ensemble du document, mais en certains endroits. Donc évidemment, on va la rétablir, avec masculin et féminin, quand cela se justifie.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur la charte de la période de césure ?

Si personne n'a rien à dire de plus...

M. Boutaud.- Oui, simplement une précision pour l'ensemble des membres du CA, c'est simplement de rappeler que cette césure ne peut être que liée évidemment au contenu et aux compétences attendues dans la formation visée. On ne peut pas demander une césure pour aller... oui, je ne sais pas, faire une activité professionnelle quelconque à McDo, etc., s'il n'y a aucun lien de correspondance avec la formation.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Donc je vous soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

21 voix pour (unanimité)

Et nous enchaînons avec les diplômes d'université et formations courtes.

- Diplômes d'université et formations courtes

M. Boutaud.- Formations courtes, et nous commençons avec l'UMDPCS.

Premier point très rapide puisque c'est un simple changement d'intitulé d'un DU qui s'intitulait initialement « Soins de support » et qui devient « Soins oncologiques de support », on comprend mieux sa destination.

Et puis le deuxième, donc il s'agit d'un DU FORCE. FORCE, c'est l'acronyme pour « Formation à la recherche clinique ». C'est un diplôme dirigé par Jean-Pierre Quenot, le professeur Jean-Pierre Quenot, en quatre modules de cinq sessions de deux jours consécutifs, sur un total de 72 heures, avec un stage optionnel de trois mois, pour un tarif de 1 300 euros, avec ouverture à janvier 2019. C'est un diplôme d'université ouvert à toute personne ayant un bac+2 ou bac+3 validé dans le domaine de la biologie ou souhaitant s'impliquer dans la recherche sur la personne humaine.

Les objectifs de la formation nous ont été rappelés :

- qu'est-ce qu'on entend par recherche clinique,
- quels sont les enjeux réglementaires de la recherche,

- comment on structure un projet de recherche clinique,
 - organiser et mettre en œuvre des recherches cliniques conformément aux exigences réglementaires,
 - et réaliser la mise en place de certaines études - donc, là encore, dans le cadre du stage -, sélectionner les patients à inclure, effectuer les visites, etc.
- Donc je ne vais pas entrer trop dans le détail du dossier, mais...
Donc je pense qu'il faut les voter bloc par bloc.

M. Debeaufort.- C'est sur l'ensemble.

M. Boutaud.- Sur l'ensemble, très bien.

M. Debeaufort.- C'est sur l'ensemble.

M. Boutaud.- Alors on peut aller directement au diplôme...

M. Debeaufort.- Du professeur.

M. Boutaud.- ...du professeur des lycées.

On avait déjà vu... Je vais le faire de mémoire, je ne retrouve pas la... On avait déjà vu cette nouvelle disposition. On avait parlé du Master MEEF pour les enseignants en lycée professionnel.

Mais en dehors du Master MEEF, vous savez qu'on avait déjà créé ce type de DU, lorsqu'un étudiant était empêché de faire le M2, soit bien évidemment parce qu'il n'avait pas le M1 soit parce qu'il avait déjà un M2 et donc les portes se fermaient pour réitérer un M2. Donc dans ce cas-là, si les deux portes se referment, pas de M1 ou déjà un M2, la seule alternative, c'est ce DU qui est offert aux enseignants qui sont déjà en place et qui vont pouvoir véritablement s'acculturer au contexte spécifique de l'enseignement en lycée professionnel.

L'autre diplôme... Oui, je t'en prie.

M. Debeaufort.- Je voudrais ajouter, ce DU « Professeur de lycée professionnel - pluridisciplinaire », nous avons créé exactement les mêmes DU sur tous les autres masters MEEF...

M. Boutaud.- Oui.

M. Debeaufort.- ...Puisque chacun qui réussit le concours...

M. Boutaud.- Chaque fois que le problème se pose.

M. Debeaufort.- ...avec un Master 2 non MEEF a l'obligation de suivre une formation pour pouvoir être titularisé et donc on lui propose sous forme de DU qui correspond à la formation du Master MEEF. Donc c'est simplement, comme on a créé un nouveau parcours MEEF PLP, de créer en parallèle le DU PLP.

Je te rends la parole, Jean-Jacques.

M. Boutaud.- Oui. Merci.

Donc point suivant, la création d'un DU « Psychologie clinique et psychopathologie des affections somatiques », donc DU qui concerne la place, le

positionnement, la pratique et les différentes missions du psychologue clinicien ou du professionnel de santé, engagé dans un travail clinique avec des patients souffrant d'une affection somatique.

Donc ce sont des publics très sensibles puisque le projet de recherche concerne les sujets adultes et les sujets enfants souffrant de pathologies telles que le cancer. Donc vous voyez, ce sont des pathologies lourdes. La douleur chronique, les maladies génétiques neuromusculaires, les maladies neurologiques... Donc un tableau très sombre et qui, évidemment, appelle un accompagnement très précis du point de vue clinique et sur la psychologie puisqu'en dehors des aspects purement physiologiques, évidemment tout l'accompagnement psychologique et clinique du patient dans ce contexte extrêmement difficile.

Donc diplôme de... Alors, qu'est-ce qu'on peut dire par rapport... Qui s'appuie essentiellement sur les sciences humaines puisque domaine de la psychologie et des neurosciences.

Sa localisation, évidemment, c'est sur le campus.

Et donc ils sont... Il y a Anne Roger qui était venue présenter aussi ce dossier au titre du SEFCA puisque le public est un public de formation continue.

Alors, il a été précisé que ce DU se fait aussi en lien avec les thématiques du laboratoire Psy-DREPI (Psychologie - Dynamiques relationnelles et processus identitaires), au sein de notre université.

Frais de formation : 2 500 euros, lorsqu'il y a une prise en charge.

Sans prise en charge, les frais sont réduits à 1 300 euros.

Et pour... Il y a quand même une possibilité de le faire pour les étudiants en fin de cursus universitaire à 800 euros.

Il sera même prévu des formations courtes avec un coût à la journée de 300 euros.

Donc les publics visés : psychologues cliniciens, détenteurs d'un M2, professionnels.

Il peut également correspondre, on l'a dit, après étude du dossier, à des étudiants en fin de cursus.

Le nombre d'années d'expérience n'est, en l'occurrence, pas pris en compte.

Voilà, un contexte très douloureux mais très important. C'est un dossier auquel on a été très sensible et qui a reçu le vote à l'unanimité de la CFVU.

Et les derniers. Alors, c'est un DU qui avait été... De Chinois, avec spécialité Mandarin, qui avait déjà été proposé, mais il y avait encore certaines aspérités dans le dossier, donc on souhaitait le reprendre et, heureusement, puisque le dossier a été révisé aussi en profondeur.

Il n'est plus de trois ans, ce DU, mais il est de deux ans, et en fonction de votre niveau d'accès au diplôme, on peut attaquer directement en première ou en deuxième année.

Les effectifs attendus ne sont pas exponentiels puisqu'entre 2018 et 2021, il pourrait évoluer entre 10 et 15 étudiants.

Il est ouvert aussi à la formation continue, mais je dirais, de façon saine et sage, dans le budget, il n'a pas été intégré de public de formation continue avec un coût d'inscription à 3 500 euros parce que très vite en gonflant les effectifs de trois étudiants à 3 500 euros, on pouvait avoir un budget qui gagnait 10 000 euros. Donc on a apprécié que ce soit fait, ce budget, sans tenir compte de la formation continue et avec un coût pour les étudiants de 180 euros pour les étudiants uB et de 400 euros pour les étudiants hors uB.

Je n'ai pas dit que c'était fait en liaison étroite avec le Rectorat qui avait identifié à peu près une centaine d'étudiants... d'élèves qui, en terminale, poursuivaient en chinois et à peu près un petit millier de sinisants sur l'ensemble de l'académie et qui peuvent avoir une sensibilité particulière pour ce DU.

On a eu un petit souci, malgré tout, avec le budget, quand bien même il est relativement... ou équilibré sans tenir compte de la formation continue, de l'apport de la formation continue, parce que le coût horaire était fait avec des TD autour de 40 euros, donc...

M. Debeaufort.- Il est sur le coût de l'heure complémentaire non chargée.

M. Boutaud.- Non chargée.

M. Debeaufort.- Le budget est donc... évidemment, il est un petit peu sous-estimé. Donc en CFVU, cela a été soulevé avec la demande de revoir le budget...

M. Boutaud.- Oui.

M. Debeaufort.- ...et d'ouvrir à la condition qu'il s'autofinance puisque la règle pour ouvrir des DU, c'est qu'ils s'autofinancent...

M. Boutaud.- Oui.

M. Debeaufort.- ...en particulier en couvrant *a minima* les heures au coût d'un vacataire extérieur puisque l'intérêt des DU, c'est d'offrir quand même des diplômes de l'université sans pour autant grever notre potentiel enseignant permanent. Donc le calcul du budget doit se faire sur le coût d'une heure...

M. Boutaud.- En tout, 41.

M. Debeaufort.- ...de vacataire extérieur et chargé. Donc on n'est pas à 41 euros, on est plus près de 55 ou 60 euros.

M. Boutaud.- Ils nous avaient dit « le mieux, c'est peut-être de faire un tarif autour de 60 euros par heure de vacation », comme cela on prend à la limite une certaine marge. Même si on n'est pas à 60 euros exactement, on est quand même au-delà des 41,41 euros qui sont annoncés et retenus pour le calcul du budget prévisionnel.

Bon, c'était le seul point, je pense, qui peut vraiment trouver une issue très favorable d'ici... avec un peu de réflexion et puis d'ajustement au niveau du dossier.

M. Debeaufort.- Je ne sais pas s'il y a des commentaires ou des questions sur ses cinq projets.

M. Boutaud.- Alors, je crois qu'on est resté allusif, malgré tout, sur les conséquences. Cela veut dire, en conséquence, que si le budget n'arrivait pas à l'équilibre, il serait difficile même impossible...

M. Debeaufort.- Bien sûr.

M. Boutaud.- ...d'envisager dans l'immédiat l'ouverture de ce DU.

M. Debeaufort.- Voilà. La règle en général, c'est que soit c'est une non-ouverture si cela ne s'équilibre pas ou que la composante, via d'autres ressources, compense. C'est la règle qui a été rappelée en CP. D'ailleurs, c'est indiqué dans le compte rendu de la CP.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur ces cinq diplômes ?

Donc je vais vous les soumettre pour approbation, donc :

- la création du diplôme « Formation à la recherche clinique » (FORCE),
- la création du DU « Professeur de lycée professionnel - pluridisciplinaire »,
- la création du DU « Psychologie clinique et psychopathologie des affections somatiques »,
la création du DU Chinois/Mandarin, sous réserve qu'il s'autofinance,
- et le changement d'intitulé du DU « Soins de support » qui devient « Soins oncologiques de support ».

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

19 voix pour (unanimité)

Et nous allons terminer avec les diplômes nationaux et je rends pour la dernière fois la parole à Jean-Jacques.

M. Boutaud.- Oui.

- Diplômes nationaux

M. Boutaud.- Alors, les diplômes nationaux.

Alors évidemment, cela concerne, premièrement, les modifications de fiches filières. Les ultimes modifications de fiches filières.

C'est encore bien tard. On en a beaucoup parlé en CP, en CFVU. On comprend les collègues qui perçoivent un micro-changement ou un méso-changement, je ne sais pas comment on peut dire, quand il est en limite intermédiaire. Mais pas de macro-changement à ce niveau-là. Donc on le tolère parce qu'on comprend.

On avait encore une trentaine de pages de modifications de ces fiches filières à ce stade.

À la limite, moi, j'y ai vu aussi un signe assez salubre de diplômes vivants, réajustés... À la limite, s'il ne se passait rien... On peut le voir comme cela pour voir le verre à moitié plein. Est-ce à dire que...

On était aussi un an après l'accréditation de 2017. Donc on peut imaginer qu'un an après, on fasse des corrections de tir par rapport à la formation. On peut le voir sous cet angle favorable.

Évidemment, on ne le souhaite pas parce que si c'est des modifications très importantes, très lourdes... Alors, on veille évidemment.

C'est difficile aussi avec les services.

Alors, on a eu deux soucis, vous le voyez ici. Ne sont pas validées, car non conformes, les demandes de l'UFR STAPS et de l'ESPE relatives à la non-compensation en master.

Or, évidemment, cette non-compensation en master, par rapport à ce que j'ai évoqué tout à l'heure, est contraire à ce qui est indiqué dans le référentiel commun des études et ce sont, d'ailleurs, les responsables administratifs eux-mêmes qui nous ont alertés à un premier degré et, ensuite, cela été re-visé par nos services évidemment pour ne pas se mettre en porte-à-faux par rapport à ce fameux référentiel des études.

Donc c'est la raison pour laquelle je rappelais tout à l'heure cette règle consubstantielle concernant la compensation, et donc on ne pouvait pas retenir ces propositions de modifications.

Sinon, tout le reste, là encore je l'ai dit, modifications à la marge pour l'essentiel.

Je rappelle qu'on ne peut pas faire de modification au-delà du premier mois après la rentrée. Donc on est vraiment, là, dans les ultimes modifications.

Et puis alors peut-être...

M. Debeaufort.- Tu voulais intervenir, Peggy.

M. Boutaud.- Oui, pardon.

M. Debeaufort.- Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Je vais redire essentiellement ce que j'ai déjà dit à la commission de la pédagogie.

M. Boutaud.- Oui, effectivement.

Mme Cénac-Guesdon.- Il me semble que dans le code de l'éducation, le délai d'un mois est stipulé, mais il est assorti de la mention « quand c'est des modifications qui concernent les modalités de contrôle des connaissances ».

M. Boutaud.- Oui, oui.

Mme Cénac-Guesdon.- Or, les modifications qu'il y a dans les fiches filières qui sont ici... Donc il y a des modalités de contrôle des connaissances, mais pas seulement. En particulier, il y a certaines... Alors, je ne les ai plus en tête, mais il y avait des modules qui disparaissaient, qui étaient changés...

M. Boutaud.- Oui ! Il y a des suppressions de cours.

Mme Cénac-Guesdon.- Je suis vraiment embêtée par rapport à ces modifications, une fois que la rentrée est passée, que les étudiants ont payé leurs frais universitaires. Donc je trouve que la fiche filière...

M. Boutaud.- Alors, oui... Oui...

Mme Cénac-Guesdon.- ...qui est le contrat entre l'université et les étudiants, changer les règles de façon aussi importante, une fois que les étudiants ont payé, ce n'est pas très honnête de notre part, je trouve. Mais après, je comprends bien que le calendrier en fin d'année dernière, avec la dernière

commission de la pédagogie qui était tout début juin, a fait que beaucoup de demandes ne sont pas passées par les clous du calendrier...

M. Boutaud.- Oui, oui.

Mme Cénac-Guesdon.- ...initialement prévu, mais c'est embêtant quand même.

M. Boutaud.- Oui... L'explication qui nous a été donnée aussi en conseil, c'est pour des changements de personnes à la dernière minute qui n'étaient pas prévus au mois de juillet, et donc ils se sont faits.

Comme un cours peut être porté par l'expertise, la compétence d'un collègue qui a pu bouger à l'intérieur de la structure ou qui a changé de structure, on nous dit que cela peut avoir des conséquences sur l'enseignement lui-même parce qu'il était très lié à cet enseignant en particulier.

Mais ce n'est pas la seule explication, évidemment, mais cela est une des explications.

Et j'aborde le dernier...

M. Debeaufort.- Le dernier point parce que...

M. Boutaud.- Alors, le dernier point, c'est la création d'un Master 2 « Smart City et gouvernance de la donnée ».

Alors, Smart City, on en parle beaucoup. Vous savez que c'est une des topiques foncières du développement de Dijon Métropole notamment, et là, il y a une demande très forte parce qu'on nous disait qu'évidemment, dans le cadre des métropoles et de l'aménagement urbain, le traitement des données est fondamental et nécessite... On l'a bien compris, Vincent Thomas nous l'avait présenté, le doyen de l'UFR Droit, Sciences économique et politique. C'était la difficulté qu'il y avait de trouver des gens qui aient des capacités qui touchent à la fois des dimensions technique, juridique, logistique - comment on met en place un contrat. Économique - comprendre...

Donc il y a des enjeux économiques, politiques, logistiques...

M. Debeaufort.- Éthiques.

M. Boutaud.- ...éthiques, techniques et, effectivement, Vincent tenait beaucoup aussi à cette dimension éthique, c'est-à-dire évidemment : qu'est-ce qu'on fait de la protection de la vie privée et des données privées dans le cadre de ce traitement des données.

Donc c'est un Master 2 aussi qui vient renforcer les accords de coopération qu'il y a dans le cadre de la chaire qui a été mise en place par l'UFR et le fait de pouvoir intégrer à cette chaire ce M2 vient densifier l'espace.

M. Debeaufort.- Cela, c'est...

M. Boutaud.- Les débouchés sont réels puisque on nous dit qu'il y a vraiment un manque au niveau des métiers à ce niveau-là, là encore en termes de polyvalence.

Oui, Frédéric ?

M. Debeaufort.- Cela s'intègre aussi avec, j'allais dire, l'environnement local puisque Dijon Métropole fait partie des villes pionnières en termes de gouvernance de la donnée et Smart City. Donc c'est aussi en cohérence avec les besoins locaux et les compétences locales.

M. Boutaud.- C'est un diplôme ouvert à la formation initiale et à la formation continue.

Et que dire encore par rapport à... Compte tenu de la polyvalence qu'on vient d'évoquer, technique, économique, juridique, on va dire que les titulaires de M1 avec des profils très, très différenciés peuvent prétendre à ce Master 2 « Smart City ».

M. Debeaufort.- Voilà, et contrairement à ce que tu as dit, ce n'est pas la création d'un master, c'est la création d'un parcours au sein...

M. Boutaud.- D'un parcours. De la création d'un parcours, oui.

M. Debeaufort.- ...du master dans la mention AES.

M. Boutaud.- Oui.

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a des besoins de compléments ou des questions par rapport à ces deux points, les modifications de fiches filières et la création du parcours « Smart City » ?

Donc s'il n'y a pas plus de questions, je vous le soumets au vote.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Je vous remercie.

20 voix pour, 1 abstention

M. Boutaud.- Merci encore à toutes et tous pour votre patience.

À chaque fois je me répète mais c'est toujours une frustration parce qu'à chaque dossier, on l'a bien vu, on a le sentiment d'être à la fois trop long par rapport à l'ensemble des dossiers à voir et trop court par rapport, évidemment, aux commentaires que nécessiterait chacun des dossiers. Donc on part avec cette double frustration, mais enfin, ce sont les contraintes d'un conseil.

Merci pour votre écoute et votre patience.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques et puis merci au PFVU et à Aline Fulon qui t'assistent bien sur tous ces points-là et tous ces dossiers.

M. Boutaud.- Ah bon ?

M. Debeaufort.- Je crois...

(Sourires)

Et je vais donc passer la parole à Pascal Neige pour le point suivant qui est les travaux de la commission de la recherche, avec simplement un seul point pour ce conseil d'administration.

VI) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 19 septembre 2018

Demande de financement régional déposée par la Mission Culture Scientifique pour l'Expérimentarium

M. Neige.- Effectivement, un seul point, donc je vais être bref. Il s'agit d'une demande de la mission Culture scientifique au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté pour cofinancer une opération qui a pour titre l' « Expérimentarium 2018 ». C'est la poursuite de l'Expérimentarium.

Le coût total du projet est à 6 500 euros et la subvention demandée à la Région est de 2 500 euros et l'autofinancement est donc de 4 000 euros.

Cette demande se fait au fil de l'eau. Elle ne fait pas partie des demandes standards au titre de la recherche. C'est une demande au titre de la Culture scientifique.

Donc la commission de la recherche du 19 septembre a voté cette demande à l'unanimité.

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur ce point particulier de demande de subvention ?

Je ne sais pas si c'est le froid, mais dans ce cas-là, on va rapidement passer au vote, cela va peut-être nous réchauffer un petit peu.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

20 voix pour (unanimité)

Et nous enchaînons avec le point suivant...

M. Chevalier.- Frédéric... Frédéric, est-ce que je...

M. Debeaufort.- Pardon, Sébastien.

M. Chevalier.- Est-ce que je peux profiter de la présence du VP à la recherche pour poser une question ou une inquiétude, une interrogation, vu des laboratoires - on a eu un comité de direction ce matin à l'ICB, donc je savais qu'on allait se croiser cet après-midi -, sur les précisions qu'on pourrait avoir dans le cadre des réponses des appels à projets régionaux ?

Question pas simple, sensible, mais les laboratoires sont en train de penser les différents appels à projets « Amorçage », « Envergure », « Excellence », « Plateformes », etc., les projets intégrés ISITE, et il nous manque à ce stade peut-être... Alors, soit...

Je ne sais pas si tu as prévu d'organiser une réunion des directeurs de labo ou des directeurs adjoints ou alors est-ce que tu as prévu de rendre visite aux laboratoires pour nous appuyer, nous aider ou nous conseiller sur les choses qui

n'ont pas bien fonctionné l'année dernière ou les choses qu'on n'a pas bien comprises, nous, à l'échelle des laboratoires, et on a besoin, je crois, d'un phasage, d'un protocole.

Comment vont être classés les dossiers ? Est-ce qu'on va les classer par typologie d'appel à projets ou est-ce qu'il y aura un classement ou un interclassement global ?

On se pose beaucoup, beaucoup de questions, et ce n'est pas neutre dans la mesure où on demande aux collègues de travailler.

Et un dernier élément, c'est la gestion des appels à projets dans le cadre d' « Excellence » et il y a l'EUR EIPHI qui a débuté. Ancien Labex, voilà.

On se pose plein, plein de questions sur la manière d'aborder les choses et on aura besoin d'un regard de l'établissement.

M. Neige.- Alors, j'ai abordé cette question déjà à la dernière réunion conjointe des directeurs de laboratoire et de composante la semaine dernière. On a apporté quelques réponses déjà.

En substance, ce qu'on a dit, c'est que d'une part, nous avons du mal à faire modifier en quoi que ce soit ce que souhaite la Région. Donc en gros, cela veut dire que c'est ce que va vouloir la Région qui va s'appliquer, on n'arrive pas à modifier cela, et ce que veut la Région pour l'instant, c'est un interclassement général, tous outils confondus, dans la prochaine demande à venir, ce qui nous pose un gros problème, comme tu l'as dit, pour faire les interclassements.

Et en parallèle... Enfin, oui, évidemment, la Région veut cet interclassement et elle le veut sans *ex aequo*. A priori on devrait même peut-être avoir un logiciel qui nous empêche les *ex aequo*. C'est une alternative possible.

M. Chevalier.- Oui.

M. Neige.- Alors, cela va être compliqué à mettre en œuvre. On en a discuté donc un petit peu avec les directeurs de composante... de laboratoire en particulier.

J'avais eu l'idée de demander un petit peu au groupe de coordination des secteurs scientifiques d'essayer de nous aider un peu à faire cela.

Le retour des collègues est plutôt, je vais dire, négatif, entre guillemets, c'est-à-dire que cela va être difficile de le faire parce que les gens autour de la table vont être à la fois ceux qui pourraient proposer un petit peu d'interclassement et ceux qui seront aussi les demandeurs.

Donc moi, je pense quand même qu'on peut peut-être arriver à quelques propositions de ces groupes de travail sur des projets emblématiques par secteur où on pourrait dire « vraiment ce projet-là, on pourrait essayer de le monter haut », etc., mais cela ne va pas régler complètement, évidemment, l'interclassement y compris au sein de chacun des domaines de recherche.

Ce qu'on va essayer de faire, on va continuer à communiquer et à réunir nos directeurs de labo pour avancer avec eux sur ces interclassements.

Tout comme l'année dernière, on va, à travers l'interclassement, faire vivre la pluridisciplinarité de l'établissement. Donc cela on l'avait fait en particulier sur l'outil qui s'appelait « Demande de projets d'Envergure » où on a... C'était sur « Envergure ». On a vraiment fait tourner par les domaines scientifiques pour essayer de servir tous les domaines. Et sur « Amorçage », on a compensé en gardant les laboratoires qui n'auraient pas été en situation éligible sur les autres outils.

Tout cela était une belle disposition. On a essayé de faire cela de manière très, très concertée et très intelligente et la Région n'a pas vraiment suivi nos classements, ce qui fait qu'on s'est retrouvé dans une situation où certains labos n'ont pas été... n'ont pas été servis, entre guillemets.

Du coup, cela veut dire aussi, et on en a parlé la semaine dernière avec les directeurs de laboratoire, cela veut dire aussi qu'on va partir en quelque sorte avec un handicap pour la prochaine campagne, c'est qu'il y aura des projets de recherche qui avaient été extrêmement bien classés cette année, qui n'ont pas été financés et qui probablement vont recevoir... enfin, devraient normalement recevoir aussi un très bon classement cette année. À juste titre puisqu'ils étaient bons l'année dernière. On n'imagine pas bien ne pas bien les classer cette année aussi. Donc cela veut dire que les nouveaux projets vont arriver un petit peu en percutant ces anciens non financés.

Donc cela, ce sont les aspects politiques, on va continuer avec les directeurs de labo à voir comment on peut avancer, mais pour les aspects plus pratiques, on a des informations en temps... Enfin, dès qu'on a des informations, le pôle Recherche, par l'intermédiaire de Colette Schmitt, envoie ces informations aux laboratoires. On essaie de le faire en direct.

Donc le calendrier a été transmis. Je crois qu'elle a transmis les informations assez récemment avec des modalités pratiques pour déposer les dossiers.

Mme Vennin.- Je peux ?

M. Chevalier.- Pardon, Emmanuelle. Pardons, vas-y.

Le Président.- Vas-y, vas-y.

Mme Vennin.- Je vais me permettre d'intervenir. On s'est réuni, nous aussi, en composante pour réfléchir à tout cela. Moi, ce que je voudrais savoir : c'est quoi la position de notre université par rapport à la Région ? Parce qu'on peut être les bons élèves, les meilleurs élèves du monde et interclasser nos projets. Là, on va nous demander de re-réfléchir, éventuellement, comme tu le disais, de faire ressortir des sujets peut-être qui seraient plus importants dans certaines composantes... Enfin, en tout cas, c'est difficile de faire la part des choses. Mais là, cela devient ubuesque dans la mesure où il y a différents aspects qui sont traités, sans parler même des colloques, des projets « Excellence », des projets... Cela veut dire qu'on doit... On nous demande de construire quelque chose qui, à mon sens, scientifiquement ou, en tout cas, n'a plus de sens, pour pouvoir répondre à la Région, mais est-ce que le positionnement de l'université ne serait pas aussi de se retourner vers la Région et de leur dire qu'à un moment donné, on ne peut pas pallier à leur manque ? Enfin, excusez-moi, je suis un peu...

M. Neige.- Alors, c'est pour cela qu'en préambule, j'ai commencé en disant que ce qu'on constatait, c'est qu'on n'arrivait pas à les faire bouger. On n'arrive pas à modifier la manière dont ils voient les choses.

Le dialogue est plutôt bon avec nos... Il y a eu un peu de changement dans l'organisation des personnes qui s'occupent de cela à la Région, donc on a un dialogue plutôt fluide. On arrive vraiment à dialoguer, mais on sent que cela n'a pas un effet extrêmement fort.

On essaie de faire le forcing sur deux points. On voudrait... Dans l'interclassement, on voudrait faire sortir les « Plateformes », les demandes « Plateformes » parce qu'elles nous paraissent être d'une autre nature que le reste et elles nous paraissent, en plus, être plutôt bien travaillées. La demande globale est bien travaillée par le cluster « Plateformes », donc on se dit que cela pourrait être enlevé. Pour le moment, on n'a pas... on n'y arrive pas.

Et puis on essaie de faire enlever de l'interclassement les demandes... D'ailleurs, je n'ai pas répondu à Sébastien. Les demandes des projets intégrés, adossés à ISITE parce qu'il nous semble qu'ils sont aussi d'une autre nature et ils sont évalués, par ailleurs, par un comité scientifique externe. Et là encore, pour l'instant, on n'a pas de réponse positive de la Région. On n'arrive pas à les convaincre de cela, mais ce n'est pas faute d'essayer.

M. Chevalier.- Ceci dit, moi, je trouve tout aussi stupide d'interclasser « Amorçage », « Envergure », « Excellence » puisque « Amorçage », qui porte bien son nom, c'est pour initier des travaux ou une thématique nouvelle ; « Envergure », ce sont des projets qui sont un peu plus matures et donc qui nécessitent un financement plus conséquent ; « Excellence », il y a un adossement aux PIA notamment ou à des projets européens. Donc l'interclassement, par définition, n'a pas de sens.

J'avais une dernière question concernant le FEDER. J'avais bien lu ou entendu les propos d'Alain disant que l'université de Bourgogne où... peut-être on n'utilise pas assez ce financement FEDER européen. À quel moment... Donc je crois que le message est bien redescendu dans les laboratoires, mais à quel moment on l'utilise ? Est-ce que c'est l'université de Bourgogne qui va aller voir la Région avec cette liste interclassée et en disant « comment on cofinance via le FEDER et qu'est-ce qui est éligible vu du FEDER ? ». Est-ce que ce sont aux laboratoires de faire cette démarche ? Voilà.

Là, on est dans une phase où soit on prend contact, nous, avec les personnes, Mme Pinard-Duchamp et son équipe, soit c'est l'établissement, mais on... Et je pense qu'effectivement, on ne peut pas passer à côté de cette manne financière qui est conséquente et qui est sous-utilisée dans notre environnement jusqu'à présent.

M. Neige.- Donc l'année dernière, on a eu... on était en échec sur le FEDER parce qu'en particulier, la Région n'a pas souhaité adosser ses crédits aux crédits FEDER. C'est ce qui se passait avant le plan PARI. Donc on n'a pas pu les mobiliser.

On essaie de le faire en ce moment pour les projets précédents, mais c'est extrêmement difficile quand c'est un peu tard, quand les budgets sont montés, etc.

Pour le futur, ce qu'on a recommandé aux laboratoires, c'est d'indiquer dans la mesure du... enfin, dans leur dossier, s'ils pressentaient qu'il allait y avoir du FEDER possible dans leur projet, de l'indiquer, de bien le marquer et, en parallèle, de se rapprocher du pôle Recherche de l'université de Bourgogne pour monter le projet.

Moi, je ne vois aucun inconvénient à ce que les labos se tournent directement vers la Région, à la condition qu'ils prennent bien l'attache aussi du pôle Recherche chez nous pour ne pas qu'on ait de risque sur les montages financiers.

Et ce que l'on a prévu en interne, c'est que ce soit le pôle Recherche qui fasse le pont avec le pôle Finances de l'université, donc le labo n'a pas besoin de

demander en plus au pôle Finances que tout est conforme. Il y aura une fiche de suivi interne avec une seule entrée du labo qui sera sur le pôle Recherche.

Et normalement, ce qu'on devrait avoir, ce qu'on a pas eu l'an dernier en fait, ce qui était prévu par la Région mais qui n'a pas... ne s'est pas tenu, c'est une réunion qui normalement devait se positionner entre les pré-arbitrages de la Région et la publication des résultats... enfin, le vote par les élus puis la publication des résultats aux établissements.

L'an dernier, cela n'a pas eu lieu, ils nous l'ont expliqué pour des raisons de calendrier. Et cette année normalement, on devrait avoir cette réunion qui devrait permettre de cibler déjà du FEDER.

Et élément complémentaire, la Région a priori nous dit qu'ils vont essayer de mettre des crédits régionaux en face de FEDER en direct, au moment du pré-arbitrage des demandes.

Donc c'est cela, c'était le système du PARI, en fait, où ils le mettaient eux-mêmes. Donc on pourrait s'attendre à avoir cela aussi.

M. Chevalier.- Merci.

Le Président.- Ceci étant, pour reprendre la discussion. Si je comprends bien, Sébastien, ce que tu veux dire, c'est qu'il serait peut-être utile qu'on refasse une réunion avec les directeurs de labo spécifiquement ciblée sur des conseils techniques...

M. Chevalier.- Oui.

Le Président.- Parce que s'il est vrai qu'on a abordé tout ceci dans les grandes lignes début septembre en conférence conjointe des directeurs de composante et de labo, on l'a réabordé la semaine dernière quand on a lancé les groupes de recherche thématiques, mais peut-être qu'il serait utile qu'on ait une réunion dédiée à cette question-là assez rapidement avec les directeurs de labo.

M. Chevalier.- Une question toute basique, c'est : est-ce que la consigne, c'est de demander aux laboratoires de remonter un ou deux projets emblématiques et pas plus ? C'est-à-dire de faire ce travail, finalement, d'interclassement ou de choix, ce qui n'est pas simple et ce qui n'est pas neutre, mais qu'on peut entendre à l'échelle d'un laboratoire.

Il me semble que l'année dernière, on a remonté au total uB aux alentours de 10 millions d'euros de projets, on a obtenu 5 millions, aussi de mémoire. 5 à 7 millions.

M. Neige.- Même pas.

M. Chevalier.- Même pas, donc cela veut dire qu'il y a... On a fait un travail... On n'a pas mené le travail jusqu'au bout. Donc est-ce qu'on doit, quelque part, s'autocensurer et un laboratoire comme l'ICB ne remonte que trois ou quatre projets emblématiques ou est-ce qu'on peut s'autoriser, j'allais dire une lettre au Père Noël, non, mais une dizaine de projets en les interclassant de notre côté ? C'est une vraie question. Ce n'est pas le même travail à demander aux équipes et aux équipes d'animation des laboratoires.

M. Neige.- On a un peu abordé... Alors, je ne sais plus si c'était à la réunion des directeurs de labo ou à la suivante, mais on a un peu abordé cette question.

Pour l'instant, on n'a pas donné de seuil strict aux laboratoires, mais on les a alertés sur cette question, à la fois sur l'enveloppe qui a été demandée l'année dernière qui était hors cadre en quelque sorte par rapport à ce que pouvait donner la Région, donc ça, c'est sûr qu'on a été gourmand... Enfin, on a fait la lettre au Père Noël l'année dernière. Donc cela, je les ai alertés là-dessus et je les ai alertés également sur le point dont je vous parlais tout à l'heure, finalement, de cette... de ces anciens projets qui vont revenir, de toute façon, pour les labos qui n'ont pas été financés. Donc cela veut dire que, oui, il faut être raisonnable.

Maintenant, j'avais plutôt envie, moi, de ne pas donner de seuil a priori pour les laboratoires. C'est toujours difficile à calculer. Il faudrait tenir compte de plein de choses à l'échelle de l'établissement. Je pense que ce serait un peu délicat. On pourrait tenir compte de la taille du labo mais aussi de la spécificité scientifique, de ce qui s'est passé l'année dernière... Enfin, j'ai peur que ce soit un peu compliqué. A priori j'étais plutôt pour laisser faire, tout en alertant les laboratoires que la demande telle qu'elle a existé l'année dernière était un petit peu trop...

M. Debeaufort.- Ambitieuse.

M. Neige.- ...ambitieuse.

Mais, par exemple, on a posé cette question à la Région aussi en leur disant que l'interclassement généralisé allait presque de fait dans les domaines de sciences dites « dures », même si cette expression est étrange, mais de fait, cela allait probablement repousser les colloques en fin de classement. Puisqu'un directeur de laboratoire, quand il devra arbitrer entre une demande à 300 000 euros et une à 5 000, on imagine assez vite ce qu'il va faire et que cela, ce n'est pas très bien. Et donc par exemple, ils nous ont dit « dans la mesure du possible, mettez vos colloques dans vos projets ». On leur a expliqué que ce n'était pas très, très facile, mais voilà, c'est le genre de réponses qu'on a pour l'instant.

M. Chevalier.- Merci.

Le Président.- Emmanuelle.

Mme Vennin.- Oui, alors moi, ce n'est plus pour intervenir là-dessus. Je voulais rebondir sur un des thèmes qu'Alain avait abordés au début concernant les domaines thématiques. Je voulais un petit peu revenir là-dessus parce que... Je parle en mon nom, mais au nom d'autres collègues également. On a quelques inquiétudes et je voulais peut-être qu'on précise quelle est notre relation avec la COMUE... enfin, entre l'université de Bourgogne et la COMUE à ce niveau-là parce que comme il est question de revenir sur certains mots-clés de ces différents pôles thématiques ou domaines thématiques, entre la COMUE et l'université de... notre université, je voulais savoir si... quel était le positionnement.

Oui, cela s'adresse à Pascal.

Le Président.- Pascal va répondre et puis moi, je dirai un mot sur le sujet des changements des mots-clés de la COMUE qui est quelque chose que je trouve éminemment inquiétant.

M. Neige.- Alors, ce point-là, je l'ai également abordé, il me semble, en conférence des directeurs de laboratoire. Effectivement, on sent une tendance de la COMUE à travers ses pôles thématiques à vouloir rediscuter des contours en quelque sorte.

L'exercice en tant que tel, pourquoi pas ? Moi, je trouve cela un petit peu dangereux, en tout cas pour les trois axes ISITE, en sachant que les pôles thématiques couvrent largement toutes les disciplines, mais en tout cas pour les trois pôles thématiques qui sont adossés aux axes ISITE parce que l'attendu du jury en quelque sorte... enfin, la confiance qu'a faite le jury au projet s'est faite sur la description de trois axes ISITE et sur l'idée que ces trois axes emmèneraient plein de monde un peu plus haut. Donc moi, l'idée que j'ai, c'est qu'il vaudrait mieux ne pas trop bouger ces trois axes ISITE.

Donc cela, c'est ce que j'ai dit aux directeurs de laboratoire. Maintenant, c'est eux qui seront dans les pôles thématiques, ce n'est pas moi.

Pour les autres axes thématiques où... Cela doit être « pôles thématiques », pardon, pour la COMUE. Pour les autres pôles, on peut imaginer du travail. Peut-être qu'il y a des choses à faire. Cela est à voir. Mais pour les pôles adossés aux axes, mon idée était plutôt de ne pas trop les bouger puisqu'ils sont le fruit d'une réflexion à l'échelle du site Bourgogne-Franche-Comté qui a été assez approfondie. On n'imagine quand même pas bien qu'en quelques trois-quatre ans, là, de déploiement du projet, ces axes aient considérablement bougé.

Donc cela, j'en ai parlé aux directeurs de labo et je l'ai dit à peu près comme cela, d'ailleurs. Mais je pourrais peut-être le préciser. Je pensais envoyer un courrier aux directeurs avec tout un tas d'informations. Je peux le préciser.

Ceci dit, après, c'est eux qui seront... encore une fois, c'est eux qui seront dans la réunion.

M. Debeaufort.- Louis ?

M. de Mesnard.- Moi, je voulais poser une question. Le BQR, cela existe toujours ? On est d'accord ? Le dispositif ? Le BQR...

Le Président.- Oui, on va peut-être... Parce que là, on est dans les questions diverses. On va peut-être terminer l'ordre du jour et puis on reviendra...

M. de Mesnard.- Oui, c'était juste... juste... excusez-moi, juste une (*mot inaudible*), parce que j'ai laissé la parole à Emmanuelle. Je voulais dire : est-ce qu'on ne devrait pas s'en servir comme d'une arme pour permettre de combler l'inadéquation, la différence entre ce que nous accorde la Région et ce qu'on voulait ? C'est-à-dire : plutôt qu'en faire une... C'est devenu un peu un appel d'offres bis. D'une manière plus volontariste, on donne de l'argent.

M. Neige.- Enfin, c'est sûrement une bonne idée, mais on n'est pas dans les bons volumes financiers, en fait.

M. de Mesnard.- Il faut peut-être revoir.

Le Président.- Avançons sur l'ordre du jour.

M. Debeaufort.- Merci, Louis.

Je vous propose qu'on revienne à l'ordre du jour et on viendra aux questions diverses sur ces... Donc je vous propose qu'on passe au point suivant qui est la mise en place de la commission « Europe et International » de l'uB et de sa composition qui vous a déjà été présentée dans un conseil d'administration, sauf qu'il faut qu'on avance et qu'on désigne des membres.

VII) Commission « Europe et International » de l'uB

Désignation des membres de la commission « Europe et International » par le Conseil d'Administration de l'uB

M. Debeaufort.- Je vous rappelle sa composition rapidement. Cette commission « Europe et International » qui a pour but d'accompagner l'établissement en matière de stratégie et de choix en partenariats internationaux et de développement international, donc sa composition comprend :

- le président de l'université de Bourgogne ou son représentant ;
- le vice-président délégué à l'internationalisation des activités universitaires ;
- le vice-président délégué à la coordination formation et recherche ;
- le vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiante ;
- et des membres désignés par le conseil d'administration de l'université de Bourgogne - j'y reviendrai tout de suite après, je continue la composition ;
- un enseignant chercheur au titre du cursus intégré Mayence ;
- le directeur général des services ;
- deux directeurs de laboratoire désignés par la conférence des directeurs de laboratoire ;
- deux directeurs de composante désignés par la conférence des directeurs de composante ;
- deux responsables administratifs désignés par le directeur général des services ;
- le directeur du CROUS ou son représentant ;
- et le responsable du pôle RI en tant qu'invité.

Donc je reviens au motif de ce point de l'ordre du jour, c'est de présenter et de désigner les membres par le conseil d'administration. Ceux-ci comprennent six enseignants-chercheurs, un par secteur scientifique, un BIATSS, et deux étudiants.

Donc nous avons fait appel à candidatures et solliciter des gens quand il n'y avait pas de candidature pour les six enseignants-chercheurs représentant les six axes... les six domaines scientifiques, idem pour le personnel BIATSS et pour les deux étudiants.

Donc en fonction des gens qui se sont proposés spontanément et d'autres que l'on a sollicités faute de candidature, je vous propose les noms suivants.

Pour chacun des domaines scientifiques pour les six enseignants-chercheurs :

- pour le domaine Patrimoine et Territoires : Alex FRAME,
- pour le domaine Vigne et Vin : Régis Gougeon,
- pour le domaine Photonique et Matériaux avancés : David Fofi – qui est sur Le Creusot,
- pour le domaine Aliment et Environnement : Benoît Poinssot,
- pour le domaine Apprentissage et Santé – Santé Care : Romuald Lepers,

- et pour le domaine Santé - dans le sens Santé - et Ingénierie moléculaire :
Lionel Brétillon.

Pour les représentants du personnel BIATSS : Vanessa David-Vaisan.

Et pour les deux étudiants :

- Sara Tamizet,
- et Sophia Boushiq.

Sachant que cela répond aux gens qui se sont spontanément proposés et, pour certains autres, que nous avons sollicités pour avoir une représentation des différents domaines scientifiques mais aussi des collègues qui soient déjà investis dans des échanges internationaux par rapport à leur activité ou de formation ou de recherche.

Donc je ne sais pas si vous avez des questions et des commentaires.

Oui, Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Juste une question pratique. Il n'y a aucun secteur où il y a eu plus d'une candidature ?

M. Debeaufort.- Je regarde les services, mais à ma connaissance, non. On a plutôt eu beaucoup de secteurs où il n'y avait pas de candidature.

Le Président.- Frédéric est allé chercher les candidatures.

M. Debeaufort.- S'il n'y a pas d'autre commentaire ou question, je vais vous soumettre cette liste pour approbation, donc pour siéger dans la commission « Europe et International ».

Est-ce que vous voulez que je répète la liste des noms ou ce n'est pas nécessaire ?

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

18 voix pour (unanimité)

VIII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Passage de l'UNT (Université Numérique Thématique) d'UNISCIEL (Université des sciences en ligne) en GIP

M. Debeaufort.- Et nous passons à l'avant-dernier point de l'ordre du jour qui est le compte rendu et approbation de conventions et de contrats.

Avec le premier point qui est le passage de l'UNT d'UNISCIEL où, en fait, nous sommes obligés de refaire la convention et de re-statuer puisque dans le cadre de l'université numérique thématique d'UNISCIEL, l'Université des sciences en ligne, qui était un service interuniversitaire qui proposait ce service pour l'université de Bourgogne avec UNISCIEL, le service interuniversitaire se transforme en GIP, ce qui nous impose, comme il y a des conventions... Pardon...

Intervenant.- C'est le GIP...

M. Debeaufort.- C'est le GIP qui devient... Excuse-moi, j'ai lu à l'envers mes notes. Qui devient un service interuniversitaire, ce qui nécessite que l'on revoie les conventions puisqu'il y a des implications financières.

Je ne sais pas si vous avez plus de questions sur cet aspect.

Pas de questions, je vous le soumetts au vote.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

18 voix pour (unanimité)

2. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. Debeaufort.- Dans le point suivant, c'est l'approbation des conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Vous avez reçu tous les tableaux.

Si vous avez des questions sur certaines lignes de ce tableau.

Oui, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai une question dans mon brouillon, mais je ne sais plus... dans lequel des tableaux était cette question. Quelle association pour le LE2I ? Donc je pense qu'il doit y avoir une convention de verser quelque chose au LE2I.

M. Debeaufort.- Oui.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai essayé de le retrouver, mais... Excusez-moi.

M. Helleu.- 18 000 euros, c'est cela ?

Mme Cénac-Guesdon.- Oui, c'est cela.

M. Helleu.- C'est bien celui-ci. Donc c'est dans le tableau « Accords et conventions ».

M. Debeaufort.- C'est le premier ?

M. Helleu.- « Approbation pour le CA », c'est avec l'association « Complex Networks ».

Mme Cénac-Guesdon.- Parce que...

M. Helleu.- Votre question ? ... Et quelle était votre question ?

Mme Cénac-Guesdon.- Quelle association ? C'était pour une association, mais il n'y a pas le libellé de l'association.

M. Debeaufort.- C'est l'association « Complex Network », le nom de l'association.

M. Helleu.- « Complex Networks ».

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord... D'accord, merci.

M. Debeaufort.- S'il n'y a pas d'autre question sur ces tableaux, je vous propose de les voter.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

18 voix pour (unanimité)

3. Compte rendu des conventions hors subventions

M. Debeaufort.- Et dernier point avant les questions diverses, c'est le compte rendu des conventions hors subventions.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Sachant qu'il n'y a pas de vote, on prend acte.

S'il n'y a pas de remarque et pas de question, je considère que nous avons pris acte de ces comptes rendus de contrats et de conventions hors subventions.

Le conseil d'administration prend acte.

Et nous arrivons au dernier point que sont les questions diverses dont certaines ont déjà été soulevées au cours des différents débats.

IX) Questions diverses

Le Président.- Je ne voudrais pas qu'on termine sans avoir répondu à Emmanuelle Vennin de façon précise sur une question qui est clé, c'est, en gros : quelles interactions entre les domaines thématiques de l'uB, qui sont, en fait, l'uB Grand Campus, et puis les pôles thématiques de la COMUE ? Cela, c'est une question vraiment essentielle.

Alors, je vais essayer de vous y répondre avec mes mots et mon regard et puis Pascal pourra y répondre avec son regard et ses propres mots également.

Les six domaines thématiques de l'uB du Grand Campus ont été mis en place en 2012-2013 et, rappelez-vous, faisaient, à l'époque, écho à la nécessité de différencier l'activité scientifique dans le cadre de la stratégie de différenciation intelligente qui a été mise en place en Europe, qui descendait en cascade dans les États et puis dans les régions et qui supposait, qui demandait que chaque site universitaire puisse afficher une stratégie de différenciation et c'était la clé pour obtenir des crédits FEDER.

C'est donc dans ce contexte-là qu'on a, pendant toute l'année 2012-2013, discuté avec nos collègues du Grand Campus pour identifier six grands domaines, six grands axes de différenciation scientifique.

Force est de dire honnêtement qu'on les a peu utilisés, en tout cas opérationnellement. On les a utilisés comme une vitrine de l'université de Bourgogne. On a affiché nos activités selon ces grands domaines, mais on les a peu utilisés comme des leviers opérationnels pour travailler. Un peu quand même, mais pas suffisamment.

Je pense qu'il est important... En tout cas, je crois beaucoup à ce concept de différenciation, sous réserve qu'il soit inclusif, qu'il emmène toute la communauté, mais c'était à peu près le cas, et je pense que le moment venu, de mener une réflexion stratégique à l'uB selon ces six grands domaines...

Ce que je veux dire par là, par « réflexion stratégique », c'est essayer de nous projeter dans l'avenir pour voir quels vont être les grands axes de recherche émergents et faire, de fait, un peu la prospective scientifique de l'établissement, à la fois en termes de recherche mais en termes de formation.

Quand on aura des domaines de recherche émergents, il faudra qu'on adosse des masters à ces domaines de recherche émergents.

Et puis j'aimerais que les débats qui sont menés dans ce cadre-là puissent également alimenter, je dis bien « alimenter », participer à la réflexion sur les prospectives d'emploi.

Imaginons qu'on dise « dans dix ans ou dans cinq ans, ce domaine va être un domaine majeur », on veut le faire émerger en recherche, on veut mettre un master, mais il faudra bien qu'en même temps, on soit capable de dire « dans notre prospective d'emploi à moyen terme, il faut qu'on réserve des supports d'emploi d'enseignants-chercheurs pour venir structurer ».

Je voudrais que cela serve à cela, ces domaines de recherche. Que cela marie la réflexion des directeurs de labo et des doyens, bien sûr, mais aussi de tous nos partenaires du Grand Campus.

Donc pour répondre à la question, Emmanuelle, de comment cela va s'articuler avec les pôles thématiques de la COMUE, il n'y a pas bijection entre nos six grands domaines de recherche, mais il n'y a quand même pas non plus de disjonction trop importante, en particulier sur les trois cœurs de domaine d'ISITE.

On peut assez bien... Le domaine Environnement - Aliment, va avec l'axe 2 d'ISITE. Les deux domaines Santé vont avec l'axe 3. Photonique - Matériaux avancés, cela va plutôt pas mal avec l'axe 1. Donc on peut arriver à trouver une articulation et mon sentiment, c'est que précisément dans un moment où vous voyez bien à quel point...

Je reviens sur les mots-clés, le changement de mots-clés. Vous voyez bien que la COMUE est en train de mener une stratégie scientifique, on va dire, qui ne se recentre pas sur l'université de Bourgogne, c'est le moins qu'on puisse dire.

Il me semble important qu'on puisse, nous, mener notre réflexion scientifique et que les représentants de chacun de ces domaines qui seront dans les pôles thématiques de la COMUE, puissent faire état de ce qu'est la réflexion scientifique de l'uB et de ses partenaires du Grand Campus pour porter notre voix dans les pôles thématiques de la COMUE, et cela me paraît quelque chose de très important.

Autrement dit, mon sentiment, c'est qu'on ne sera jamais aussi fort que quand on aura tous ensemble construit notre vision stratégique et que si c'est une vision de tous les partenaires de Grand Campus, il sera difficile à la COMUE de ne pas en tenir compte. Voilà, en gros, comment je vois les choses.

Donc c'est quelque chose qui nous sera, nous, utile en tant qu'établissement, qui reste un établissement autonome avec sa politique, sa vision, sa stratégie, utile pour nous, pour nous projeter dans l'avenir et pour construire notre politique scientifique, mais utile aussi pour la pousser le mieux possible au niveau des pôles thématiques de la COMUE.

Je ne sais pas si j'ai répondu à ta question.

Mme Vennin.- Oui... Oui, oui. En fait... Oui, en grande partie, mais c'est vrai qu'il reste une incertitude sur... Enfin, il y a un flou entre, effectivement, les axes qui ont été définis pour ISITE et ce que je crains, c'est, que ce soit l'uB ou que ce soit la COMUE, une sorte d'adossement ou de volonté, et comme le dit Pascal, il faut faire quand même très attention parce qu'on va être évalué, en tout cas pour ISITE, à terme et si on nous fait osciller ou on change, je dirais, les mots-clés...

Le Président.- Cela, je suis d'accord.

Mme Vennin.- ...cela risque de nous mettre en difficulté le jour où il y aura l'évaluation. Là, je ne parle que pour les axes ISITE, les autres effectivement ne sont pas débattus vraisemblablement.

Le Président.- Tout à fait. Moi, j'ai été... Je suis destinataire de messages inquiets de collègues de l'université de Bourgogne mais aussi de collègues de l'université de Franche-Comté.

J'ai reçu des messages d'inquiétude de collègues devant cette velléité de la COMUE de changer les mots-clés et donc changer les mots-clés, cela veut dire changer la stratégie scientifique qu'on a construite tous ensemble. C'est une chose que je considère comme excessivement dangereuse.

La COMUE a déjà brisé, on va dire, le projet d'organisation conjointe sur le plan administratif, elle a fragilisé notre collectif politique et là, elle est en train... en changeant les mots-clés, elle est en train de fragiliser considérablement notre construction scientifique commune.

J'ai reçu, moi, des messages inquiets là, il y a quelques jours, il y a une semaine environ, et donc j'ai bien l'intention de porter ce débat en conseil des membres.

On a un conseil des membres lundi prochain. Je vais porter ce débat en conseil des membres lundi prochain parce que ces questions de stratégie scientifique me semblent être au cœur de ce qu'on porte tous ensemble.

Alors, non content de créer le trouble sur la partie administrative et politique, maintenant on le crée sur la science et là, je considère que c'est encore plus grave parce qu'on est au cœur du projet commun et que cela me paraît totalement... totalement inacceptable.

Donc s'il y a vraiment des inquiétudes fortes, il faut me les relayer parce que je vais... moi, je vais... je vais...

Alors, cela ne servira possiblement à rien parce que ce qu'on dit en conseil des membres n'a pas toujours de l'impact, mais en tout cas, cela sera dit.

Pascal, tu veux peut-être, toi, dire ce que tu penses de cette question du lien entre nos domaines et ceux de la COMUE parce que tu vas le dire avec ton regard propre qui peut compléter le mien.

M. Neige.- Non, mais je n'ai pas grand-chose à ajouter, tu as très bien expliqué, Alain, l'enjeu. On l'a rappelé, cela, en conférence... en réunion... Je ne sais plus, la dernière qu'on a eue, je ne sais plus quelle conférence c'était.

Le Président.- C'est le lancement des domaines de recherche.

M. Neige.- Ah oui, le lancement des domaines de recherche. De l'animation des domaines de recherche. Donc il y avait des directeurs de labo, des directeurs de composante, des élus du conseil académique, etc.

On a rappelé que notre ambition et notre objectif en quelque sorte, c'était que sur ces pôles thématiques COMUE, les thématiques de l'uB soient bien représentées aux côtés des thématiques fortes des autres établissements.

On n'a pas d'envie de manger les autres établissements et puis cela n'a aucun intérêt, en plus.

On sera collectivement en force pour porter les meilleurs... enfin, ensemble le plus haut possible nos axes de force, en fait. Donc c'est cela un peu qu'il faut essayer de défendre.

Et encore une fois, l'a priori que nous avons, c'est de dire que les axes ISITE ne sont pas nés par hasard, ils sont le fruit d'une réflexion et ceux-là, peut-être plus que les autres, doivent être fixés et ne pas trop s'éloigner de ce qu'ils étaient dès le départ.

Le Président.- Sébastien.

M. Chevalier.- Une fois n'est pas coutume, je suis totalement d'accord avec ce que vous venez de dire l'un et l'autre et je partage les mêmes inquiétudes ou les mêmes interrogations.

Moi, je ne trouve pas incohérent le fait que finalement, les pôles thématiques, vu de l'UBFC, soient différents des pôles recherche de l'uB, peut-être même que l'UFC a d'autres idées, l'UTBM ou les autres partenaires.

Ce qui me trouble beaucoup plus effectivement, c'est... Il y a un travail qui a été mené, il y a quelques années, au moment du dépôt d'ISITE. On peut être pour ou contre ce travail, ce travail a été fait, il a été évalué par un jury international qui l'a validé, et je trouve très dangereux...

Effectivement, on pourrait toiletter à la marge les mots-clés ou les trois axes scientifiques ISITE.

Moi, ce que j'ai vu de l'axe 1 qui est l'axe qui me concerne le plus du point de vue de mes thématiques de recherche, moi ce qui m'inquiète véritablement, c'est que je ne retrouve plus les thèmes qui avaient été proposés dans le travail initialement défendu et validé par le jury international.

Donc moi, je trouve cela dangereux. Ou alors, il faudrait être en mesure d'expliquer à un jury international dans un an et demi pourquoi on a modifié à ce point et en quoi cela impacte la trajectoire qui a été validée collectivement, il y a quelques années.

Mon inquiétude, se porte véritablement sur cette transformation des axes ISITE et de cette non-maîtrise que nous, scientifiques, on peut avoir par rapport à des thématiques qu'on connaît bien, des thématiques dans lesquelles on s'est retrouvé jusqu'à présent et dans lesquelles je ne me retrouve plus du tout en ce qui concerne l'axe 1.

Le Président.- Là, ce que tu dis, Sébastien, est éminemment inquiétant. Cela va au-delà, moi, de ce que j'avais imaginé parce que, que le directeur adjoint de l'ICB, qui est quand même un des grands labos de l'uB, dise « je ne me retrouve plus »... Donc qui est un des partenaires de l'axe 1 d'ISITE, un labo partenaire fort de l'axe 1. Puisse dire « je ne me retrouve plus dans les mots-clés de l'axe 1 », c'est quand même quelque chose qui est éminemment inquiétant et qui témoigne d'une dénaturation très profonde scientifique par l'équipe qui gouverne actuellement la COMUE. Et là, je pense...

Enfin, vraiment cela fait deux ans que j'alerte de façon incessante sur les dysfonctionnements administratifs de la COMUE, sur les dysfonctionnements politiques, mais encore une fois, je pense que... Oui, cela fait deux ans qu'en gros, et au niveau de la Région et au niveau de l'État, on me dit que je ne devrais pas dire cela et qu'il n'y a pas de problème. Mais je pense que là, si on en arrive là, c'est qu'on est à la limite de ce qui est acceptable de la COMUE. Il y a vraiment une dénaturation, une dislocation qui est inacceptable... qui sont inacceptables.

Et alors, tu me dis cela, Sébastien. J'ai reçu également des messages d'alerte d'autres collègues et j'en ai reçu également de collègues de Franche-Comté qui sont inquiets.

Donc je pense que ce que vous soulevez là, et le point qu'a abordé Emmanuelle et que Sébastien aborde là, est probablement un des éléments les plus préoccupants dans le fonctionnement de la COMUE depuis les deux années qui viennent de s'écouler.

Moi, j'ai été alerté il y a très peu de temps. Je vais mettre ce point à l'ordre du jour de la COMUE... du conseil des membres de la COMUE de lundi prochain.

Je crains de n'avoir que des réponses qui ne seront pas très satisfaisantes mais, en tout cas... On verra, en tout cas, en fonction de ces réponses comment... quelle suite il faut donner.

J'imagine que la COMUE va tenter de légitimer cela dans le cadre du conseil académique, probablement, et d'habiller ses décisions sous des délibérations du conseil académique, mais il faudra qu'on voie comment on procède.

Mme Vennin.- Encore faut-il qu'on se réunisse.

Le Président.- Encore faut-il que vous vous réunissiez.

En tout cas, pour moi, c'est une alerte majeure.

S'il n'y a pas d'autres questions diverses, vraiment merci d'avoir abordé toutes ces questions.

Je vais terminer et mettre... clore ce conseil d'administration.

Grand merci à tous pour votre présence, malgré le froid.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 00)

Le Président

Alain BONNIN